

ASSOCIATION  
DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ  
DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL



H. VAILLANT-CARMANNE, S. A., IMPR. DE L'ACADÉMIE

4, PLACE SAINT-MICHEL, 4

1950

20247

## L'Association des Amis de l'Université de Liège

---

« Les Amis de l'Université de Liège » sont groupés en une Association sans but lucratif, qui fut fondée le 13 mars 1929. Elle a pour objet, en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques, « de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège ». Elle agit « en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège ».

L'Association fait le service de son bulletin trimestriel à tous ses membres. Elle comprend des membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à 100 fr. au moins, des membres adhérents dont la cotisation annuelle est fixée à 50 fr. au moins, des membres protecteurs dont la cotisation annuelle est fixée à 1000 fr. au moins. Le Bulletin publie chaque année la liste de ceux dont la cotisation s'élève à 500 fr. au moins. Les cotisations peuvent être versées au C. Ch. P. n° 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège », Place du Vingt-Août, 7, à Liège.

### *Conseil d'Administration :*

*Président :* M. A. DEWANDRE, Ingénieur A. I. Lg.

*Vice-Présidents :* MM. L. GRAULICH, Professeur à la Faculté de Droit, Ancien Recteur et J. LECLERCO, Gouverneur de la Province de Liège.

*Secrétaires :* MM. R. CLÉMENS et A. BUTTGENBACH, Professeurs à la Faculté de Droit.

*Trésorier :* M. P. LALOUX, Professeur à la Faculté de Droit.

*Membres :* MM. F. CAPELLE, Administrateur-Délégué du Grand Bazar de la place St-Lambert; M. DEHALU, Administrateur-Inspecteur honoraire de l'Université de Liège; A. DELATTE, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; N. DESSARD, Administrateur-Délégué des Charbonnages de Wérister; E. FRANKIGNOUL, Administrateur-Délégué de la S. A. des Pieux Franki; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; H. JANNE D'OTHÉE, Professeur à la Faculté des Sciences; L. LEPAGE, Administrateur-Délégué de la S. A. de l'Azote et des Produits chimiques du Marly; J. MERLOT, Ministre d'Etat; Baron MEYERS, Procureur général honoraire; J. NAGELMACKERS, banquier à Liège; A. NEEF DE SAINVAL, Administrateur-Délégué de la S. A. John Cockerill; J. ROSKAM, Professeur à la Faculté de Médecine; E. WITMEUR, Professeur émérite à l'Université; le Président de l'Association Générale des Etudiants.

*Commissaires :* MM. P. FRAIPONT, Professeur à l'Université et M. LEGRATE, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées.

# ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

---

Secrétariat : PLACE DU VINGT-AOÛT, 7, LIÈGE  
C.C.P. N<sup>o</sup> 1507.13

---

## ÉDITORIAL

Il y a longtemps déjà que tous ceux qui s'intéressent à l'Université aussi bien qu'aux intérêts régionaux et aux besoins des affaires, souhaitent le développement à l'Université de Liège d'un enseignement de sciences économiques, dont le programme fut en rapport avec le développement des recherches économiques contemporaines. Un arrêté du Régent du 5 décembre 1949 vient de confier à la Faculté de Droit de Liège le soin de conférer les grades de licencié en sciences économiques et financières, de licencié en sciences économiques et fiscales et de docteur en sciences économiques.

La réorganisation des études de sciences politiques et sociales à la Faculté de Droit avait abouti, à travers des vicissitudes diverses, à la réforme portée par l'arrêté du Régent du 1<sup>er</sup> mars 1945. L'institution de la section des sciences économiques vient aujourd'hui compléter l'édifice des études consacrées au fonctionnement de la vie en société. On trouvera dans la présente livraison un article sur « L'organisation des études de sciences économiques à la Faculté de Droit de Liège ».

Cette organisation nouvelle répond aux aspirations de nombreux milieux, en particulier aux vœux émis antérieurement par le Conseil économique wallon, et nos lecteurs se réjouiront certes de la connaître.

Le second article présente les résultats d'une enquête relative aux étudiantes inscrites à l'Université de 1920-21 à 1947-48. En trente ans, les jeunes



filles, qui ne fréquentaient guère l'Université avant la première guerre mondiale, y ont conquis une place importante. Il n'est pas sans intérêt de rechercher comment leur effectif a évolué et comment il s'est réparti entre les diverses orientations professionnelles. On peut se demander aussi quelle est l'importance du nombre des diplômées. Parmi celles-ci, dans quelle mesure les anciennes étudiantes exercent-elles une activité professionnelle? et à quelles professions se sont-elles consacrées? Ce sont ces problèmes que Mlle Madeleine Capelle, auxiliaire sociale, s'est efforcée de résoudre dans son étude sur « Les jeunes filles à l'Université de Liège et la carrière des diplômées ».

On apprendra certainement avec grand intérêt les résultats très précis de cette recherche. En nous instruisant sur le rôle de l'Université dans la formation des jeunes filles et sur les carrières auxquelles elles se sont effectivement destinées, cette belle étude éclaire tout un secteur de l'évolution sociale contemporaine.

LA RÉDACTION.

## L'organisation des études de sciences économiques à la Faculté de Droit de Liège

1. — Un arrêté du Régent du 5 décembre 1949 a organisé à la Faculté de Droit de l'Université de Liège la collation des grades scientifiques de *licencié en sciences économiques et financières*, de *licencié en sciences économiques et fiscales* et de *docteur en sciences économiques*.

Les études qui conduisent à la collation de ces grades forment, à la Faculté de Droit, une section nouvelle, à côté des études juridiques et à côté des études de sciences sociales, de sciences politiques et de sciences administratives y instituées depuis plus de cinquante ans.

2. — Pour être admis à la licence en sciences économiques et financières et à la licence en sciences économiques et fiscales, il faut être porteur du grade de candidat en sciences politiques et sociales et avoir, en outre, subi avec succès une épreuve complémentaire.

Toutefois, les porteurs de certains grades académiques, on le verra, peuvent, à certaines conditions, être admis aux épreuves conduisant au grade de licencié sans être préalablement porteurs de celui de candidat en sciences politiques et sociales.

3. — L'examen pour le grade de *candidat en sciences politiques et sociales* se passe en deux épreuves et se prépare par deux années d'études au moins.

Pour être admis à cette candidature, il faut ou bien 1<sup>o</sup> être porteur d'un certificat homologué d'humanités gréco-latines, latines-mathématiques ou modernes scientifiques, ou bien 2<sup>o</sup> avoir subi avec succès l'une des épreuves préparatoires à l'Université devant le jury central qualifié ou devant le jury universitaire d'admission à l'examen de candidat ingénieur civil, ou bien 3<sup>o</sup> avoir subi avec succès l'examen d'admission à l'École royale militaire ou avoir été déclaré admissible à l'École de guerre, ou bien 4<sup>o</sup> avoir subi avec succès un examen d'admission.

Le programme de la première épreuve est celui d'une année de formation générale et porte sur l'histoire, la philosophie et le droit (notions d'histoire contemporaine, société et institution des temps

modernes, notions de critique historique, psychologie, logique, droit naturel, introduction historique au droit civil, encyclopédie du droit).

Le programme de la seconde épreuve est consacré à l'acquisition des connaissances fondamentales dans le domaine des sciences sociales, des sciences économiques et des sciences juridiques (sociologie, économie politique, statistique, principes généraux du droit, droit public, droit administratif, éléments du droit des gens, notions sur les institutions du Congo belge).

Le porteur du grade de candidat en sciences politiques et sociales est admissible à la licence en sciences politiques, à la licence en sciences sociales et à la licence en sciences diplomatiques.

Mais pour être admissible à la licence en sciences économiques et financières et à la licence en sciences économiques et fiscales, il doit en outre avoir subi avec succès une épreuve complémentaire qui parfait son initiation à la spécialité à laquelle il se destine.

4. — *L'épreuve complémentaire* comporte une introduction mathématique aux sciences économiques, la géographie économique, l'histoire économique de la Belgique et des exercices d'économie politique. Ces cours peuvent être suivis et les interrogations sur ces matières peuvent être subies en même temps que les cours et les épreuves de la candidature en sciences politiques et sociales.

Le récipiendaire doit en outre subir une interrogation sur la langue anglaise et sur une autre langue moderne étrangère à son choix, afin de justifier qu'il possède de ces langues une connaissance suffisante pour le rendre apte à consulter les ouvrages de science économique.

5. — Deux voies s'ouvrent alors : celle de la licence en sciences économiques et financières et celle de la licence en sciences économiques et fiscales.

Les examens pour l'un et pour l'autre grade se passent en deux épreuves et se préparent par deux années d'études au moins. Ils comportent, à l'épreuve finale, la présentation d'un mémoire sur une question prise dans le groupe de matières dont le récipiendaire a fait choix.

Le programme de ces licences porte, pour la plus grande part, sur des matières de sciences économiques, qui sont communes aux deux sections. Ces matières couvrent le champ des multiples disciplines particulières qui se sont développées dans le domaine de l'économie politique par la multiplication des directions de recherche. Les transformations psychologiques de la vie sociale, les progrès d'ordre technique et l'évolution du droit, phénomènes accélérés par les perturbations des deux guerres mondiales, n'ont pas peu contribué au développement de la science économique et la connaissance scientifique approfondie des faits économiques est devenue un élément nécessaire du gouvernement des Etats et de la politique

générale des affaires privées, des groupes professionnels et des grandes institutions régionales ou nationales.

A côté des matières communes, le programme de chacune des deux sections comporte des matières particulières qui complètent la formation proprement économique, soit dans le domaine financier, soit dans le domaine fiscal.

6. — A la première épreuve, le programme de la *licence en sciences économiques et financières* comporte l'économie politique (matières spéciales) et des exercices d'économie politique, l'encyclopédie des sciences économiques et sociales, l'étude des conjonctures économiques, la théorie des bilans tant du bilan des entreprises que du bilan national, l'histoire sociale et économique, l'histoire des doctrines économiques et sociales, les systèmes économiques dans leurs rapports aux régimes juridiques, la science financière (circulation et crédit, banque et bourse, change et relations financières internationales), la science des finances publiques, des notions de droit commercial et de l'organisation juridique du crédit, le droit financier international.

La seconde épreuve porte sur un programme un peu moins étendu pour permettre à l'étudiant de consacrer le maximum de temps à la préparation de son mémoire, tout en achevant sa formation par l'étude de problèmes particuliers. Ce programme comprend : les principes d'économie pure, l'histoire des théories monétaires y compris les théories les plus récentes, l'étude approfondie de questions portant sur l'économie politique, sur la sociologie, sur la science financière, sur la science des finances publiques, sur l'histoire des doctrines économiques, sur la statistique, des exercices pratiques correspondants et, enfin, une matière choisie par le récipiendaire dans une liste où l'on trouve notamment comme cours d'ordre économique l'économie coloniale, la théorie de l'emploi, l'économétrie.

7. — La *licence en sciences économiques et fiscales* est construite de la même manière.

A la première épreuve, le programme comporte l'économie politique (matières spéciales) et des exercices d'économie politique, l'encyclopédie des sciences économiques et sociales, l'étude des conjonctures économiques, la théorie des bilans, tant du bilan des entreprises que du bilan national, l'histoire sociale et économique, l'histoire des doctrines économiques et sociales, les systèmes économiques dans leurs rapports aux régimes juridiques, la science financière (circulation et crédit, banque et bourse), la science des finances publiques, le droit fiscal (théorie générale, impôts sur les revenus, droits d'enregistrement et assimilés).

En dehors de la présentation du mémoire, la seconde épreuve porte sur les principes d'économie pure, le droit fiscal (impôts provinciaux et communaux, douanes et accises), le droit commercial dans ses rapports à la législation fiscale, le droit fiscal international, l'étude approfondie de questions portant sur l'économie politique,

sur les problèmes fiscaux, sur la science des finances publiques, sur l'histoire des doctrines économiques, sur la statistique, des exercices pratiques correspondants et, enfin, une matière à option.

8. — Les récipiendaires déjà porteurs de certains grades académiques peuvent, à certaines conditions, bénéficier d'un régime spécial pour subir les épreuves conduisant aux nouveaux grades de licencié en sciences économiques et financières et de licencié en sciences économiques et fiscales.

a) Pour obtenir le grade de licencié dans l'un ou dans l'autre groupe, les porteurs du grade de licencié en sciences politiques, en sciences diplomatiques, en sciences sociales ou en sciences administratives sont dispensés de subir une nouvelle interrogation sur les matières figurant au programme des deux épreuves de candidature, de l'épreuve complémentaire et des deux épreuves de licence, sur lesquelles ils ont déjà été interrogés à l'occasion des épreuves imposées pour l'obtention du grade dont ils sont porteurs.

La durée des études pour chacun des deux grades de licencié est ici d'un an au minimum.

b) Les porteurs du grade de docteur en droit ou de licencié en notariat bénéficient d'un même régime de dispenses. Ils sont dispensés en outre de l'interrogation sur la matière laissée à l'option du récipiendaire.

En ce cas, l'examen pour l'un comme pour l'autre grade de licencié comporte deux épreuves et se prépare chacun par une année d'études au moins.

c) En ce qui concerne le grade de licencié en sciences économiques et financières, des dispenses de certaines interrogations peuvent être établies en faveur des porteurs d'un grade universitaire de licencié ou d'ingénieur civil.

En ce cas, l'examen se passe en deux épreuves et se prépare par une année d'études au moins.

9. — Le licencié en sciences économiques et financières et le licencié en sciences économiques et fiscales peuvent obtenir le grade de *docteur en sciences économiques*.

L'examen pour le grade de docteur en sciences économiques n'implique plus la fréquentation de cours. Il comporte la présentation et la défense publique, un an au moins après la collation de l'un des deux grades de licencié précités, d'une dissertation originale, manuscrite ou imprimée, et de cinq thèses, acceptées par le jury.

10. — La section des sciences économiques a été organisée suivant la même conception générale que les sections de sciences politiques et de sciences sociales : formation générale, acquisition des connaissances fondamentales, spécialisation, étude approfondie de problèmes particuliers et préparation du mémoire. Une grande importance y est accordée au travail personnel de l'étudiant.



Les nouvelles licences viennent compléter heureusement l'édifice des licences spécialisées de la Faculté de Droit, où elles ont trouvé leur lieu naturel dans l'organisation universitaire. Elles répondent au désir maintes fois exprimé de voir développer les études de sciences économiques à l'Université de Liège.

La section des sciences sociales fut créée à la Faculté de Droit dès 1893, en même temps que l'on procédait à une réorganisation des sections de sciences politiques et de sciences administratives, nées en 1849.

L'institution de la section des sciences économiques à la Faculté de Droit de Liège est l'aboutissement, d'une réforme longtemps attendue. Elle fut, en effet, projetée il y a une vingtaine d'années dans le cadre d'une refonte générale des études de sciences politiques et sociales. A travers des vicissitudes diverses, le projet aboutit à la réorganisation des sections de sciences politiques, de sciences administratives et de sciences sociales par l'arrêté du Régent du 1<sup>er</sup> mars 1945 et à l'institution de la section des sciences diplomatiques par l'arrêté du 22 août 1947. Par contre, la confusion trop répandue entre les sciences économiques et l'ensemble des connaissances nécessaires à la pratique des affaires et groupées sous le nom de sciences commerciales retarda jusqu'à l'arrêté du Régent du 5 décembre 1949 l'adoption d'une réforme souhaitée par de larges secteurs de l'opinion wallonne. Dans les milieux professionnels comme dans les milieux universitaires, nombreux sont ceux qui voient la nécessité, à un certain niveau de responsabilité, d'étudier et de résoudre les problèmes pratiques de la politique économique et ceux même de la conduite des affaires, en les pensant au point de vue de l'organisation sociale dans son ensemble et en les éclairant par une connaissance méthodique des faits économiques.

Les études économiques ont pris place de la sorte dans le cadre même des études facultaires, à côté des autres sections de la Faculté de Droit, traditionnellement vouées aux sciences du fonctionnement des sociétés : le droit, la sociologie, la science politique... Ces diverses disciplines, certes indépendantes par leurs points de vue respectifs, sont directement apparentées par leur objet : le fonctionnement de la vie des hommes en société.

II. — L'institution de la section des sciences économiques à la Faculté de Droit de Liège constitue une réforme substantielle de l'enseignement économique à l'Université.

Les études économiques sont destinées à conduire à des *débouchés* tout différents des études commerciales.

Celles-ci donnent une préparation universitaire à la vie des affaires et à l'exercice des activités commerciales par l'importance nécessairement donnée à la connaissance pratique des langues, à l'étude des produits commerçables, aux techniques d'organisation, à l'acquisition d'un ensemble de connaissances qui relèvent aussi bien des sciences naturelles que du droit ou des sciences économiques.

Par contre, les études de sciences économiques ne visent nullement à donner une préparation à la pratique quotidienne des affaires. Elles forment l'étudiant à la connaissance d'un ensemble de phénomènes sociaux dont l'activité des affaires se trouve dépendante. Elles sont susceptibles de conduire par conséquent, dans les administrations publiques comme dans les entreprises, dans les organisations privées ou publiques de la vie professionnelle, dans les organismes de la vie économique régionale ou nationale, à des fonctions de direction, de conseil ou d'étude qui requièrent la capacité de prendre ou de préparer, à quelque échelon que ce soit, des mesures et des décisions de « politique générale » (1).

12. — On voit par ce qui précède que les nouvelles licences en sciences économiques se recommandent, comme études principales, pour une élite.

Elles se recommandent tout particulièrement aussi, à titre d'études complémentaires, pour une élite parmi les docteurs en droit et parmi les ingénieurs civils, pour ceux d'entre eux qui peuvent être appelés à assumer un jour au cours de leur carrière des fonctions de grande responsabilité dans la conduite des affaires publiques ou privées.

La nouvelle section des sciences économiques à la Faculté de Droit de Liège répondra certainement aux besoins de la région liégeoise et du pays, tant par la formation de ses élèves que par le développement des recherches économiques.

René CLEMENS.

---

(1) Cons. J.-E. MERTENS, Les perspectives d'avenir des diplômés en sciences économiques, Rapport aux Journées de sciences commerciales et économiques, Liège, 1946. — L'auteur y attire très opportunément l'attention sur la nécessité de « promouvoir une meilleure orientation et une plus judicieuse utilisation du précieux capital intellectuel » que constituent les diplômés en sciences économiques.

# Les jeunes filles à l'Université de Liège et la carrière des diplômées

Enquête relative  
aux étudiantes des années 1920-21 à 1947-48

## INTRODUCTION

Les trente dernières années ont vu croître, dans des proportions considérables, la population féminine des Universités. Avant la guerre de 1914-18 la présence de la jeune fille à l'Université était exceptionnelle.

Depuis lors, la jeune fille s'est de plus en plus sentie attirée par les études supérieures, et l'époque où les « Princesses de Sciences » constituaient des exceptions et où la jeune fille passait de l'enseignement moyen aux soucis ménagers sans feuilleter le code ou manier l'éprouvette semble déjà lointaine.

Cette évolution suscite nombre de questions : quelles causes incitent la jeune fille à entreprendre des études universitaires ? quelles facultés et quelles sections recueillent ses préférences ? quelle est la proportion des diplômés et des abandons dans l'ensemble et dans les différentes sections ? au terme des études, la jeune fille opte-t-elle, oui ou non, pour l'exercice d'une profession dont l'accès lui est ouvert par son diplôme ?

Ce sont ces multiples questions que nous nous sommes efforcée de résoudre dans ce travail sur « Les jeunes filles à l'Université de Liège et la carrière des diplômées ».

Dans une première section, nous examinerons l'évolution de l'effectif annuel et de sa répartition entre les divers groupes d'études.

Dans une deuxième section, nous calculerons la proportion des diplômées dans l'ensemble de la population des étudiantes et dans les différentes orientations professionnelles.

Enfin, dans la troisième section, nous avons étendu le champ de nos investigations au sort actuel des étudiantes diplômées : professent-elles ou non ? en va-t-il de même suivant qu'elles sont célibataires ou mariées ?

Pour projeter quelque lumière sur ces problèmes, nous avons recueilli les innombrables données indispensables à deux sources différentes.

1<sup>o</sup> Nous avons pu procéder au dépouillement du fichier du Rectorat de l'Université et à celui des registres contenant les décisions des jurys d'examens. Nous avons relevé toutes les fiches des étudiantes qui se sont inscrites à l'Université depuis 1920-21 jusqu'à 1948-49. Ces fiches mentionnent notamment le nom et les prénoms de l'étudiante, sa nationalité, son domicile, et, éventuellement, sa résidence, le lieu et la date de sa naissance, les inscriptions qu'elle a prises et l'année de fréquentation correspondante. On y trouve aussi, mais pour certaines périodes seulement, l'indication de la profession du chef de famille. Les registres des jurys d'examens contiennent notamment le nom et le prénom de l'étudiante, la date et le résultat de l'épreuve subie pour l'obtention du diplôme final. Nous les avons dépouillés de 1920-21 à 1947-48. Toutes ces données nous ont permis d'établir le nombre annuel des inscriptions, leur répartition entre les divers groupes d'études et la proportion des diplômées.

2<sup>o</sup> Pour savoir ce que les universitaires diplômées sont devenues dans la vie, nous avons eu l'aide bienveillante des Associations de femmes universitaires : la Fédération des Femmes Universitaires et la Fédération des Femmes Universitaires Catholiques, qui nous ont donné tous les renseignements qu'elles possédaient. Ces renseignements ont pu être complétés en questionnant de nombreuses femmes universitaires qui ont bien voulu nous éclairer sur le sort de leurs compagnes d'Université. Nous avons questionné aussi des professeurs d'Université, des assistants, des aumôniers des étudiants,...

Nous tenons à exprimer ici toute notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont aidée dans notre travail, par leur accueil comme par les renseignements qu'ils ont mis à notre disposition.

## SECTION I

### L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF ET DE LA RÉPARTITION DES ÉTUDIANTES

#### § 1. — Évolution de l'effectif annuel

1. *Mouvement de la population féminine.* — Il y a lieu de suivre tout d'abord, l'évolution de la population féminine dans son ensemble pendant la période considérée.

Les effectifs féminins nationaux ont toujours été supérieurs aux effectifs féminins étrangers, sauf en 1924-25 où le nombre des étrangères dépasse de 20 unités celui des belges. Les apports étrangers

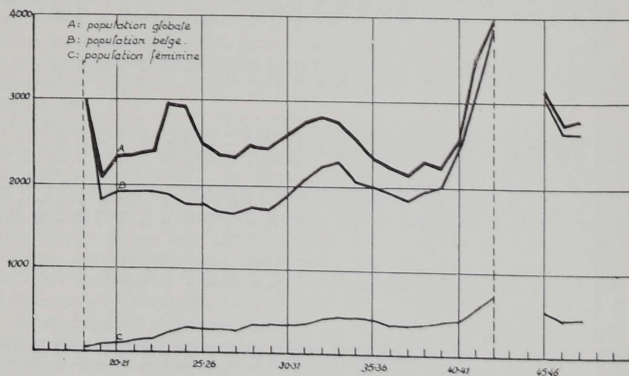
TABLEAU I. — La population de l'Université de Liège depuis 1918-19

Année académique	Etudiants			Etudiantes			Totaux			Nouveaux inscrits	Etudiantes belges et étrangères en % de la pop. globale	
	belges	étrang.	total	belges	étrang.	total	belges	étrang.	total général		belges étrangères	belges
1918-19	2757	169	2926	51	0	51	2808	169	2977	1921	1,7	1,7
1919-20	1752	237	1989	65	9	74	1817	246	2063	395	3,5	3,1
1920-21	1815	396	1211	82	10	92	1897	406	2303	691	3,9	3,5
1921-22	1808	422	2230	101	19	120	1909	441	2350	585	4,2	4,2
1922-23	1793	466	2259	108	24	132	1901	490	2391	740	5,5	4,5
1923-24	1730	990	2720	129	108	237	1859	1184	2957	1427	8	4,5
1924-25	1621	1025	2646	139	159	298	1760	1184	2944	1273	10,1	4,7
1925-26	1579	615	2194	161	95	256	1740	710	2450	749	10,4	6,5
1926-27	1514	561	2075	148	85	233	1662	646	2308	820	10,0	6,4
1927-28	1499	537	2036	171	93	264	1670	630	2300	842	11,4	7,4
1928-29	1507	621	2128	204	132	336	1711	753	2464	935	13,6	8,6
1929-30	1495	644	2139	206	124	330	1701	768	2469	706	13,3	8,3
1930-31	1652	610	2262	229	111	340	1881	721	2602	732	12,3	8,7
1931-32	1777	579	2356	295	85	380	2072	664	2736	726	13,9	10,7
1932-33	1869	532	2401	340	71	411	2209	603	2812	726	14,5	12,0
1933-34	1882	402	2284	385	56	441	2267	458	2725	634	16,1	14,1
1934-35	1769	327	2096	386	52	438	2155	379	2534	501	17,2	15,2
1935-36	1652	271	1923	370	40	410	2022	311	2333	449	17,6	15,8
1936-37	1608	242	1850	326	39	365	1934	281	2215	465	16,5	14,7
1937-38	1542	231	1773	341	32	373	1883	263	2146	545	17,3	15,8
1938-39	1622	276	1898	364	43	407	1986	319	2305	724	17,7	15,7
1939-40	1626	184	1810	392	21	413	2018	205	2223	672	18,5	17,6
1940-41	2099	50	2149	423	7	430	2522	57	2579	804	16,6	16,4
1941-42	2608	57	2665	581	12	593	3189	69	3258	—	18,2	17,7
1942-43	3155	41	3196	750	6	756	3905	47	3952	—	19,1	18,9
1943-44	—	—	3076	684	2	686	—	—	3762	—	18,2	18,1
1944-45	—	—	1804	446	1	447	—	—	2251	—	19,8	19,8
1945-46	2551	62	2613	518	10	528	3096	72	3141	—	16,5	16,4
1946-47	2242	71	2313	448	11	459	2690	82	2772	—	16,5	16,1
1947-48	2229	102	2331	456	14	470	2685	116	2801	610	16,4	16,2
1948-49	2480	125	2605	494	14	508	2974	139	3113	—	16,3	15,8

furent considérables cette année-là et ils accroissent l'irrégularité de la courbe de la population globale.

Le nombre des étrangères croît de 0 à 159 de 1918-19 à 1924-25 pour redescendre constamment, sauf une légère reprise en 1928-29 (132). On compte 6 étrangères en 1942-43. Le mouvement de population féminine étrangère de notre Université présente une tendance inverse à celui de la population nationale. Depuis la fin de la guerre, les étrangères inscrites sont peu nombreuses : 7 en 1948-49. Ce n'est donc plus leur présence qui fait actuellement varier la courbe de la fréquentation féminine.

Les effectifs belges sont constamment en augmentation tant au point de vue du nombre absolu qu'au point de vue du pourcentage de la population globale.



Il en est ainsi même sans tenir compte de la fréquentation féminine à l'Université pendant cette dernière guerre, où des circonstances exceptionnelles ont contribué à une croissance brusque du nombre des étudiantes et de leur proportion dans la population globale. Ce pourcentage n'est pas normal, car, à cette date, de nombreuses étudiantes ont pris une inscription pour se soustraire aux Allemands. De plus, l'Université libre de Bruxelles ayant dû fermer ses portes, un certain nombre d'étudiantes bruxelloises (131), ont poursuivi leurs études à Liège, effectivement ou fictivement.

Au lendemain de la guerre, le nombre des étudiantes a diminué, puis le mouvement de croissance a repris, mais on observe une différence positive par rapport à l'avant-guerre, en nombre absolu.

Les étapes de la progression générale peuvent être caractérisées par les chiffres suivants : 51 en 1918-19, 392 en 1939-40, 494 en

1948-49 après un plafond de 750 en 1942-43. En 1948-49, le nombre des étudiantes belges est 6 fois plus élevé qu'en 1920-21; il est égal à 1,25 fois celui de 1939-40.

2. *Comparaison de ce mouvement avec celui de la population masculine.*  
— Pour caractériser l'évolution de la population féminine, il faut aussi la comparer à l'évolution de la population masculine belge et étrangère.

De ces comparaisons, on peut tirer les conclusions suivantes :

— l'effectif masculin a toujours été supérieur à l'effectif féminin;

— les courbes de population globale et de population masculine belge épousent les mêmes sinuosités (excepté en 1923-24 et 1924-25 où il y eut un apport considérable d'étrangers) alors que la courbe de la population féminine est portée par un mouvement de croissance continu. Cette courbe présente des sinuosités analogues à celles de la courbe de population masculine, mais fortement amorties en période de baisse, du fait de l'accroissement continu de l'effectif féminin;

— la pointe de la population pendant la deuxième guerre mondiale se remarque de façon frappante, tant du côté des étudiants que des étudiantes; elle est moins accentuée pour les jeunes filles que pour les jeunes gens.

Après la guerre, l'importance relative de l'effectif féminin belge semble bien se stabiliser. Si l'on se réfère à la dernière année antérieure à la guerre, à 1938-39, l'effectif féminin belge représente alors 15,7 % de la population globale. Il est constamment de l'ordre de 16 % de 1945 à 1948.

3. *Comparaison de ces mouvements avec ceux des autres Universités.* — Le phénomène qui se manifeste à l'Université de Liège n'est pas particulier à celle-ci. On peut le constater aussi dans les autres Universités du pays et on peut comparer entre eux les mouvements qui se sont produits à Liège et dans les quatre Universités, tout au moins à l'époque la plus récente.

Le Bureau de Statistiques Universitaires de la Fondation Universitaire publie, depuis 1936, les chiffres globaux relatifs aux inscriptions dans l'enseignement supérieur, c'est-à-dire dans les quatre Universités et dans d'autres établissements d'enseignement supérieur, actuellement au nombre de 16 (1).

(1) Ce sont les établissements suivants : la Faculté polytechnique de Mons, l'École Royale Militaire (Division Polytechnique), l'École de Médecine vétérinaire de l'État à Cureghem, l'Institut agronomique de l'État à Gembloux, la Rijkslandbouwhogeschool à Gand, l'Institut universitaire des territoires d'Outre-mer à Anvers, la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Institut Saint-Louis à Bruxelles, les Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, l'Institut supérieur de Commerce de l'État à Anvers, l'Institut supérieur de Commerce Saint-Ignace à Anvers, l'Institut supérieur de Commerce

TABLEAU II. — *Comparaison entre la progression de la population belge de l'enseignement supérieur et la population belge de l'Université de Liège*

Années	Population belge totale		Population belge féminine		Population belge totale (1937-38 = 100)		Population belge féminine (1937-38 = 100)	
	Enseignement supérieur	Liège	Enseignement supérieur	Liège	Enseignement supérieur	Liège	Enseignement supérieur	Liège
1935-36	.....	2022	.....	370	.....	107	.....	108
1936-37 (1)	10.232 (1)	1934	1150 (1)	326	106 (1)	103	94 (1)	95
1937-38	9.570	1883	1219	341	100	100	100	100
1938-39	10.307	1986	1400	364	107	105	114	106
1939-40	11.155	2018	1591	392	116	107	130	114
1940-41	12.847	2322	1745	423	134	134	143	124
1941-42	14.951	3189	1977	581	156	169	162	170
.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
1945-46	17.268	3096	2217	518	180	164	181	152
1946-47	16.507	2690	2253	448	172	143	184	131
1947-48	16.938	2685	2366	456	177	142	194	133
1948-49	17.764	2974	2700	494	186	158	221	145

(1) Chiffre des inscriptions.



En l'espace de dix ans, de 1937-38 à 1947-48, la population belge totale de l'enseignement supérieur a augmenté de 77 % et celle de l'Université de Liège de 42 %. Pendant la même période, la population belge féminine de l'enseignement supérieur a augmenté de 94 % et celle de l'Université de Liège de 33 %.

L'augmentation s'est accentuée encore en 1948-49 : par rapport à la même année 1937-38, la population belge totale a monté de 86 % pour l'ensemble de l'enseignement supérieur et de 58 % pour l'Université de Liège; la population belge féminine, respectivement de 121 % et de 45 %.

Il apparaît que partout le nombre des jeunes gens et des jeunes filles belges qui font des études supérieures augmente. La progression de l'effectif féminin est un facteur non négligeable de l'accroissement de la population des étudiants : elle en constitue 15,5 % pour l'enseignement supérieur et 14,3 % pour l'Université de Liège, dans les dix ans qui séparent 1937-38 et 1947-48; elle en représente respectivement 18,1 % et 14 % un an plus tard.

Le Bureau de Statistiques universitaires n'a pas publié séparément dans le passé les chiffres relatifs aux Universités et aux autres établissements d'enseignement supérieur. Il est, par conséquent, difficile d'établir la comparaison entre l'évolution de la population universitaire liégeoise et celle des quatre universités.

On peut cependant considérer que l'évolution de la population belge de l'enseignement supérieur rend compte *approximativement* du mouvement de la population des quatre Universités.

Certaines disparités existent cependant entre le mouvement de la population de l'enseignement supérieur et celui de la population universitaire. Il n'a été possible de serrer la réalité de plus près, dans la comparaison de la population universitaire de Liège et de Belgique, que pour les quatre dernières années.

Le Bureau de Statistiques universitaires de la Fondation universitaire a bien voulu établir les chiffres particuliers de la population des quatre universités de 1945 à 1949 et nous les a obligeamment communiqués. Ils sont repris au tableau *Ibis*. Pour pouvoir les comparer avec les données du tableau II, nous les avons traduits en nombres indices en supposant qu'en 1945-46 la population des quatre Universités était au même niveau par rapport à 1937-38 que la population de l'enseignement supérieur, soit à 180 pour la population belge totale et à 181 pour la population belge féminine.

---

pour jeunes filles à Anvers, l'Institut supérieur de Commerce pour jeunes filles à Etterbeek, l'École des Hautes Études commerciales et consulaires à Liège, l'Institut supérieur commercial et consulaire à Mons, l'Institut supérieur de Commerce à Mons, l'École supérieure des Textiles à Verviers. — On notera que l'École Royale Militaire a cessé de figurer dans cette liste de 1940-41 à 1945-46 et que l'Institut supérieur de Commerce pour jeunes filles à Etterbeek y figure depuis 1946-47. Ces variations dans le nombre d'établissements recensés n'ont pas eu d'influence importante sur l'évolution générale de la population belge de l'enseignement supérieur (ni masculine, ni féminine).

TABLEAU IIbis. — Comparaison entre la progression de la population belge des quatre Universités et la population belge de l'Université de Liège.

Années	Population belge totale		Population belge féminine		Population belge totale		Population belge féminine	
	Les 4 Univ.	Liège	Les 4 Univ.	Liège	Les 4 Univ. (1945-46 = 180)	Liège (1937-38 = 100)	Les 4 Univ. (1945-46 = 181)	Liège (1937-38 = 100)
1945-46.....	14.750	3096	2044	518	180	164	181	152
1946-47.....	13.885	2690	2038	448	169	143	180	131
1947-48.....	14.159	2685	2128	456	173	142	188	133
1948-49.....	14.860	2974	2463	494	181	158	218	145

Les données du tableau *Ibis* ne modifient pas les constatations que l'on peut tirer du tableau II *en ce qui concerne l'évolution de la population féminine à l'Université de Liège*. En 1948-49, l'accroissement relatif de la population féminine, à Liège, est moins fort que l'accroissement de la population totale, tandis qu'il est plus fort dans les quatre Universités : en effet, il reste de 13 % en dessous de l'accroissement relatif de la population belge totale à Liège, tandis que, pour les quatre Universités, il le dépasse de 37 % (1).

Ce fait prend sa signification exacte par l'examen comparatif de l'évolution de l'effectif relatif à Liège, d'une part, dans l'enseignement supérieur et dans les quatre Universités, d'autre part.

TABLEAU III. — *Evolution de l'effectif féminin, en pourcentage de l'effectif belge total, à Liège, dans l'enseignement supérieur et dans les quatre Universités*

Années	Université de Liège	Enseignement supérieur	Les quatre Universités
1935-36 .....	18,3	...	.....
1936-37 .....	16,8	11,2	.....
1937-38 .....	18,1	12,7	.....
1938-39 .....	18,3	13,5	.....
1939-40 .....	19,4	14,2	.....
1940-41 .....	16,7	13,5	.....
1941-42 .....	18,2	13,2	.....
.....	.....	.....	.....
1945-46 .....	16,7	12,8	13,8
1946-47 .....	16,6	13,6	14,7
1947-48 .....	16,9	13,9	15,0
1948-49 .....	16,6	15,2	16,5

(1) Ces chiffres sont respectivement de - 9 % et de + 15 % pour l'année 1947-48. Et c'est à des conclusions toutes voisines que l'on parvient si on utilise les données publiées par l'Annuaire Statistique de la Belgique et du Congo belge. Nous avons calculé, en prenant pour base la moyenne des années 1935-36 à 1937-38, que pour 1947-48, ces chiffres sont respectivement de - 9 % et de + 20 %. Nous ne reproduisons pas ces données qui nous paraissent moins sûres que celles du Bureau de la Fondation Universitaire : les chiffres relatifs à la population belge féminine des quatre Universités y sont constamment supérieurs à ceux que la Fondation Universitaire fournit tant à ceux des quatre Universités, que même à ceux de tout l'enseignement supérieur.

Cette comparaison fait ressortir tout d'abord que l'importance relative de l'effectif féminin se situe à un niveau constamment supérieur à Liège par rapport au niveau atteint pour l'ensemble des quatre Universités. Ensuite, il faut noter que l'effectif féminin, qui était de l'ordre de 18 % de l'effectif belge à Liège avant 1939 (1), n'y atteint plus 17 % de 1945 à 1949, tandis que, pour les quatre Universités, l'effectif féminin est constamment ascendant et atteint le niveau de Liège en 1948-49.

Ces observations permettent de comprendre pourquoi dans les dix dernières années l'effectif féminin s'est accru dans une moindre proportion que pour l'ensemble des quatre Universités. C'est que l'effectif féminin avait atteint à Liège depuis plus longtemps une importance relative plus grande. Le mouvement de croissance relative de l'effectif féminin est en retard pour les quatre Universités par rapport à l'Université de Liège (2). Il apparaît que, sauf les perturbations de la mobilisation et de la guerre, l'effectif féminin, à Liège, ne s'est plus accru relativement à la population belge totale de l'Université; il a même plutôt légèrement fléchi de ce point de vue relatif.

Il semble bien qu'actuellement, à Liège, la population féminine a atteint un niveau tel que l'effectif des étudiantes est soumis, en ordre principal, aux mêmes causes de variation que l'effectif des étudiants.

## § 2. — Évolution de la répartition entre les divers groupes d'études

Pour étudier la répartition des étudiantes entre les diverses orientations d'études, nous avons envisagé *le diplôme final, auquel conduisent les études choisies*. Nous n'avons pas tenu compte de la distribution des années successives d'études entre les diverses Facultés, mais nous avons considéré le point final d'aboutissement des études.

Nous faisons donc rentrer sous la rubrique Droit, les deux candidatures en Philosophie et Lettres préparatoires au doctorat en droit et à la licence en notariat; sous la rubrique Pharmacie, les cinq années qui conduisent au diplôme de Pharmacien, ne laissant par exemple

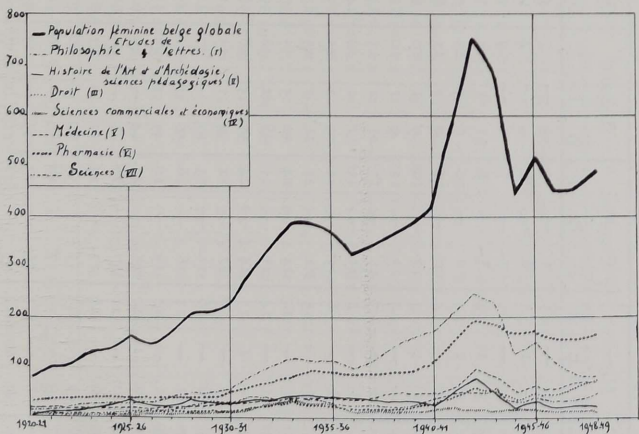
(1) En 1935-36, le niveau de 18,3 est le pourcentage le plus haut atteint jusque-là.

(2) Depuis 1935-36, l'effectif féminin par rapport à l'effectif total est de l'ordre de 23 à 25 % à Bruxelles; il passe à Gand, de 9 % à 14 % (en 1939-40), puis à 11 % (en 1946-47); il monte, à Louvain, de 7 % à 10 % (en 1939-40), puis à 12,7 % (en 1946-47). Ces pourcentages sont calculés sur la base des chiffres publiés par l'Annuaire statistique.

sous la rubrique Sciences que les seules étudiantes visant un diplôme final délivré par la Faculté des Sciences.

Lorsqu'on examine les tableaux de répartition des étudiantes belges et étrangères, on remarque que les études qui attirent le plus d'étudiantes sont celles qui conduisent à un diplôme de Philologie, de Pharmacie, de Médecine. Les étudiantes sont généralement moins nombreuses à l'Institut d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, et à l'Institut des Sciences pédagogiques, annexés à la Faculté de Philosophie et Lettres; à la Faculté de Droit (sauf l'évolution de ces dernières années); à l'École de Commerce (excepté pendant une dizaine d'années).

Les études de Sciences groupent également un nombre moins important d'étudiantes. Le nombre des étudiantes qui se sont dirigées vers la Faculté des Sciences appliquées fut chaque année extrêmement restreint.



L'on observe une différence dans la répartition, suivant qu'il s'agit d'étudiantes belges ou étrangères.

Au temps où les étrangères étaient nombreuses, elles se dirigeaient plus volontiers vers l'École de Commerce et vers les études de Médecine. Quelques-unes étaient inscrites à la Faculté des Sciences (surtout aux sections de sciences botaniques, de sciences zoologiques et de sciences chimiques). Une ou deux, trois au maximum, ont

TABLEAU IV. — Répartition annuelle des Étudiantes par groupes d'études de 1920-21 à 1948-49

Année académique	Philosophie et Lettres																				
	Philosophie			Histoire			Classique			Romane			Germanique			Histoire et Litt. orientales			Totaux		
	B	E	T	B	E	T	B	E	T	B	E	T	B	E	T	B	E	T	B	E	T
1920-21	1	—	1	3	—	3	3	—	3	3	—	3	4	—	4	—	—	—	14	—	14
1921-22	—	—	—	—	1	1	6	—	6	4	—	4	6	—	6	—	—	—	16	1	17
1922-23	—	—	—	—	—	1	7	—	7	9	—	9	5	1	6	—	—	—	22	1	23
1923-24	1	4	5	3	1	4	8	—	8	11	1	12	5	4	9	—	—	—	28	10	38
1924-25	2	2	4	3	1	4	10	—	10	9	4	13	5	7	12	—	—	—	29	14	43
1925-26	1	—	1	4	—	4	10	—	10	10	1	11	6	3	9	1	—	—	32	4	36
1926-27	2	—	2	3	1	4	10	—	10	9	1	10	6	4	10	1	—	—	31	6	37
1927-28	3	1	4	4	—	4	13	—	13	9	1	10	11	3	14	1	—	—	41	5	46
1928-29	3	—	3	6	1	7	15	—	15	11	2	13	14	6	20	1	—	—	50	9	59
1929-30	1	1	2	8	—	8	13	—	13	12	2	14	14	5	19	—	—	—	48	8	56
1930-31	2	—	2	8	—	8	15	—	15	13	2	15	19	5	24	1	—	—	58	7	65
1931-32	3	—	3	13	—	13	22	—	22	21	2	23	23	4	27	—	—	—	82	6	88
1932-33	2	—	2	14	—	14	24	—	24	32	3	35	30	3	33	—	—	—	102	6	108
1933-34	4	—	4	14	—	14	25	—	25	36	2	38	39	3	42	—	—	—	118	5	123
1934-35	4	—	4	12	1	13	24	—	24	35	3	38	38	2	40	1	—	—	114	6	120
1935-36	5	—	5	9	—	9	22	—	22	32	1	33	43	2	45	2	—	—	113	3	116
1936-37	5	—	5	6	—	6	13	—	13	27	—	27	42	2	44	5	—	—	98	2	100
1937-38	7	—	7	11	—	11	16	—	16	30	1	31	45	3	48	4	—	—	113	4	117
1938-39	6	—	6	15	—	15	19	—	19	43	1	44	55	2	57	2	—	—	140	3	143
1939-40	5	—	5	19	1	20	28	—	28	44	—	44	61	2	63	2	—	—	159	3	162
1940-41	8	—	8	20	—	20	27	—	27	45	—	45	68	1	69	1	—	—	169	1	170
1941-42	9	—	9	36	—	36	27	—	27	51	—	51	87	3	90	—	—	—	210	3	213
1942-43	10	—	10	43	—	43	35	—	35	60	—	60	95	2	97	2	—	—	245	2	247
1943-44	7	—	7	39	—	39	37	—	37	56	—	56	86	—	86	—	—	—	225	—	225
1944-45	—	—	—	13	—	13	23	—	23	43	—	43	49	—	49	—	—	—	128	—	128
1945-46	2	—	2	14	—	14	23	—	23	50	1	51	58	—	58	—	—	—	147	1	148
1946-47	—	—	—	9	—	9	15	—	15	35	—	35	47	1	48	—	—	—	106	1	107
1947-48	1	—	1	9	—	9	10	—	10	22	—	22	40	1	41	—	—	—	82	1	83
1948-49	1	—	1	8	—	8	9	—	9	23	—	23	39	—	39	—	—	—	80	—	80

Année académique	Instituts rattachés à Philosophie et Lettres						Droit			Sc. Soc. Pol. et Adm.			Sc. Comm. et économ.			Médecine			Sc. dent. Méd. Hyg.			Éducation Physique							
	Art et Archéol.		Sc. pédag.		B		E		T		B		E		T		B		E		T		B		E		T		
	B	E	T	B	E	T	B	E	T	B	E	T	B	E	T	B	E	T	B	E	T	B	E	T	B	E	T		
1920-21 ...	5	—	5	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1921-22 ...	10	—	10	—	—	—	3	1	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1922-23 ...	11	—	11	—	—	—	4	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1923-24 ...	19	—	19	—	—	—	—	—	5	—	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1924-25 ...	22	—	22	—	—	—	9	2	11	—	4	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1925-26 ...	35	—	35	—	—	—	—	—	12	—	3	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1926-27 ...	24	—	24	—	—	—	—	—	11	1	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1927-28 ...	24	—	24	—	—	—	—	—	12	2	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1928-29 ...	22	2	24	15	—	—	—	—	12	1	13	1	3	4	11	61	72	33	33	56	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1929-30 ...	20	3	23	15	—	—	—	—	13	2	14	1	1	2	11	57	68	25	33	58	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1930-31 ...	20	2	22	10	—	—	—	—	10	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1931-32 ...	21	1	22	16	1	—	—	—	17	18	2	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1932-33 ...	22	1	23	13	—	—	—	—	13	24	1	25	2	1	3	27	22	49	35	16	51	1	4	5	—	—	—	—	—
1933-34 ...	24	—	24	15	—	—	—	—	15	29	—	29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1934-35 ...	25	1	26	17	—	—	—	—	17	25	—	25	2	1	3	27	10	37	38	11	49	2	5	7	—	—	—	—	—
1935-36 ...	24	—	24	17	—	—	—	—	17	22	1	23	3	—	3	22	9	31	39	10	49	4	4	8	—	—	—	—	—
1936-37 ...	26	—	26	13	1	—	—	—	14	16	—	16	3	—	3	17	8	25	35	10	45	5	3	8	—	—	—	—	—
1937-38 ...	29	2	31	7	—	—	—	—	7	17	—	17	3	—	3	15	6	19	39	9	48	5	2	7	—	—	—	—	—
1938-39 ...	26	2	28	4	—	—	—	—	4	16	—	16	3	1	4	12	11	23	48	12	60	5	1	6	—	—	—	—	—
1939-40 ...	25	1	26	6	—	—	—	—	6	22	—	22	4	—	4	10	2	12	48	5	53	4	—	4	—	—	—	—	—
1940-41 ...	17	1	18	7	—	—	—	—	7	28	—	28	3	—	3	9	—	9	49	3	52	5	—	5	—	—	—	—	—
1941-42 ...	36	—	36	18	—	—	—	—	18	40	—	40	8	—	8	10	—	10	59	4	63	6	1	7	—	—	—	—	—
1942-43 ...	46	—	46	29	—	—	—	—	29	56	—	56	10	—	10	13	—	13	92	3	95	8	—	8	13	—	—	—	—
1943-44 ...	35	—	35	15	—	—	—	—	15	51	—	51	9	—	9	10	1	11	81	—	81	8	1	9	10	—	—	—	—
1944-45 ...	10	10	8	—	—	—	—	—	8	32	—	32	2	—	2	5	—	5	51	1	52	5	—	5	9	—	—	—	—
1945-46 ...	21	—	21	10	—	—	—	—	10	44	—	44	5	1	6	9	1	10	58	3	61	7	—	7	12	—	—	—	—
1946-47 ...	8	—	8	9	—	—	—	—	9	45	—	45	7	1	8	9	1	10	56	5	61	4	—	4	12	—	—	—	—
1947-48 ...	8	—	8	13	—	—	—	—	13	58	—	58	8	1	9	9	1	10	66	5	71	4	—	4	13	—	—	—	—
1948-49 ...	11	—	11	10	—	—	—	—	10	71	—	71	13	—	13	7	2	9	70	2	72	4	1	5	13	—	—	—	—

TABLEAU IV (suite).

Année académique	Pharmacie		Sciences								Sciences appliquées		Totaux Généraux											
	B	T	Phys. et Math.		Chimie		Géographie		Sc. biolog.		Totaux		B	T	B	T								
			B	T	B	T	B	T	B	T	B	T												
1920-21 ...	33	33	—	—	3	3	1	1	4	4	8	8	1	2	82	10	92							
1921-22 ...	36	36	—	—	4	4	—	—	5	5	9	9	1	2	101	19	120							
1922-23 ...	38	38	—	—	2	4	1	3	3	2	8	6	2	2	108	24	132							
1923-24 ...	41	34	1	2	2	8	10	3	2	5	7	8	15	23	5	129	108	237						
1924-25 ...	42	8	50	1	2	12	14	4	1	5	2	10	12	9	25	34	2	3	5	139	159	298		
1925-26 ...	40	5	45	3	—	3	2	6	8	6	1	4	5	12	10	22	3	1	4	161	95	256		
1926-27 ...	40	8	48	4	—	4	1	2	3	7	1	8	2	1	3	14	4	18	2	1	3	148	85	233
1927-28 ...	43	10	53	6	—	6	2	2	4	7	1	8	3	2	5	18	5	23	4	1	171	93	264	
1928-29 ...	42	12	54	9	1	10	2	3	5	9	1	10	4	3	7	24	8	32	4	2	6	204	132	336
1929-30 ...	40	12	52	11	1	12	2	2	4	14	1	15	4	2	6	31	6	37	5	1	6	206	124	330
1930-31 ...	49	17	66	12	1	13	4	2	6	14	1	15	5	2	7	35	6	41	5	1	6	229	111	340
1931-32 ...	63	15	78	14	—	14	8	1	9	13	—	13	5	1	6	40	2	42	6	—	6	295	83	380
1932-33 ...	71	14	85	13	1	14	10	2	12	11	—	11	4	2	6	38	5	43	5	1	6	340	71	411
1933-34 ...	80	17	97	14	—	14	10	1	11	10	—	10	4	1	5	38	2	40	6	—	6	385	56	441
1934-35 ...	95	14	109	15	—	15	11	2	13	8	—	8	2	2	4	36	4	40	5	1	6	386	52	438
1935-36 ...	91	11	102	15	—	15	9	1	10	4	—	4	3	1	4	31	2	33	4	—	4	370	40	410
1936-37 ...	86	9	95	13	—	13	6	2	8	3	—	3	2	2	4	24	4	28	3	2	5	326	39	365
1937-38 ...	87	7	94	15	—	15	6	1	7	3	—	3	2	—	2	26	1	27	2	1	3	341	32	373
1938-39 ...	89	6	95	10	—	10	7	2	9	2	—	2	1	2	3	20	4	24	1	3	4	364	43	407
1939-40 ...	89	6	95	10	—	10	10	1	11	2	—	2	1	2	3	23	3	26	2	1	3	392	21	413
1940-41 ...	111	1	112	10	—	10	10	1	11	—	—	—	2	—	2	22	1	23	1	—	1	423	7	430
1941-42 ...	149	2	151	12	—	12	17	1	18	5	—	5	3	1	4	37	2	39	1	—	1	581	12	593
1942-43 ...	190	1	191	16	—	16	22	—	22	6	—	6	—	—	4	48	—	48	—	—	—	750	6	756
1943-44 ...	185	25	210	15	—	15	19	—	19	7	—	7	3	—	3	54	—	54	—	—	—	684	2	686
1944-45 ...	164	—	164	13	—	13	8	—	8	7	—	7	2	—	2	30	—	30	—	—	—	446	1	447
1945-46 ...	166	1	167	11	—	11	17	—	17	8	—	8	2	—	2	4	38	2	40	1	2	518	10	528
1946-47 ...	158	1	159	5	—	5	20	1	21	3	—	3	2	1	3	30	2	32	4	—	4	448	11	459
1947-48 ...	159	1	160	6	1	7	21	2	23	1	—	1	5	2	7	33	5	38	3	—	3	456	14	470
1948-49 ...	165	1	166	8	—	8	23	1	24	5	—	5	6	—	6	42	1	43	—	—	—	489	7	496



parfois été inscrites à la Faculté des Sciences appliquées; quelques-unes choisissaient aussi la Pharmacie et les sections de philologie, principalement la section de philologie germanique, ou encore l'Institut d'Histoire de l'Art et d'Archéologie; les Sciences sociales les ont aussi tentées. Il n'y eut pour ainsi dire aucune inscription au Droit, ni à l'Institut de Pédagogie.

La répartition des étudiantes *belges* varie suivant les années. On remarque une différence d'orientation à certaines périodes, mais il est visible qu'en tout temps, certaines études ont toujours eu la préférence.

I. — *Etudes conduisant à un diplôme final  
de Philosophie et Lettres*

Le nombre des étudiantes s'est accru constamment jusqu'en 1942-43. Par rapport à l'effectif féminin de l'Université, le pourcentage d'étudiantes poursuivant ces études, de 17,1 %, en 1920-21, atteignit 40 %, en 1939-40, et se maintint à ce niveau jusqu'en 1943-44.

Le pourcentage est forcé pour les années 1942-43 et 1943-44 : à cette époque, le plus grand nombre des étudiantes de la Faculté prolongeaient leurs études, après l'obtention de leur licence, en s'inscrivant à l'épreuve du Doctorat, alors qu'elles savaient qu'elles ne pourraient pas la présenter en ces temps difficiles. Les inscriptions en candidature se sont aussi multipliées à ce moment. Ceci explique, pour une large part, la chute d'une centaine d'unités qui se produit l'année suivante, en 1944-45 : le pourcentage des étudiantes de ce groupe se fixe alors à 28,7 %.

Parmi les 5 sections, Philosophie, Histoire, Philologie classique, Philologie romane, Philologie germanique, la Philologie germanique a toujours recueilli le plus grand nombre d'inscriptions.

En 1948-49 encore, le classement des sections par ordre d'importance du nombre d'inscriptions est identique. Les germanistes sont au nombre de 39, la Philologie romane groupe 23 étudiantes, et la Philologie classique, 9; l'Histoire, 8 et la Philosophie, 1.

Le mouvement de population dans les différentes sections suit la même ligne ascendante et descendante que pour l'ensemble de la Faculté.

La Faculté de Philosophie et Lettres fut toujours peuplée en grande majorité de Belges, et leur nombre, dans les différentes sections, a toujours dépassé celui des étrangères.

Il n'y eut jamais, pendant la période envisagée, d'étrangères qui ont poursuivi les études de Philologie classique, ni celles d'Histoire et de Littératures orientales. Il n'y en eut jamais plus d'une en Histoire, de 4 en Philologie romane, de 4 en Philosophie, de 6 en Philologie germanique.

En 1948-49, il n'y a aucune étrangère qui poursuive des études à la Faculté, et le nombre des Belges inscrites a décréu et continue à décroître, pour passer en 5 ans, soit de 1943-44 à 1948-49, de 28,8 % à 16,4 % de l'effectif universitaire féminin.

## II. — *Etudes d'Histoire de l'Art et d'Archéologie* *Etudes de Sciences pédagogiques*

La courbe de la fréquentation féminine de ces Instituts est également ascendante, puis descendante.

a) Le nombre des étudiantes en Histoire de l'Art et Archéologie était de 5 en 1920-21. Il s'éleva graduellement et se maintint pendant quelques années aux environs de 25, pour atteindre un maximum de 46 en 1942-43; il se situe approximativement à 10, durant les dernières années académiques. En importance relative, la fréquentation féminine part de 6,1 % de l'effectif universitaire féminin en 1920-21; elle monte à 16 % en 1929-30, puis redescend à environ 4 % pendant les dernières années.

b) Le nombre des étudiantes inscrites à l'Institut de Sciences pédagogiques, de 0 pendant l'année d'ouverture de l'Institut (1927-28), monta à 15 en 1928-29, et est, en 1948-49, de 10. C'est le seul Institut où la population féminine ait décréu. Dans certaines Facultés, la fréquentation est restée en valeur absolue au même niveau qu'antérieurement, mais nulle part ailleurs, elle n'est redescendue en dessous du point de départ.

## III. — *Etudes de Droit* *et de Sciences sociales, politiques et administratives*

a) Les études de Droit n'emportèrent que peu de suffrages en 1920-21, et durant les années qui suivirent : 1 étudiante en 1920-21, 5 en 1923-24. Ce nombre doubla l'année suivante et atteignit seulement la vingtaine en 1931-32. Il se maintint à ce niveau jusqu'en 1941-42, époque à laquelle il atteignit 40. Depuis cette date, sauf une légère chute en 1944-45, il continue à croître : 58 en 1947-48, 71 en 1948-49.

Les étudiantes belges s'orientent de plus en plus vers les études de Droit. Celles-ci n'ont jamais eu la faveur des étrangères pas plus que des étrangers, par suite du caractère national des connaissances.

b) Au contraire, les étudiantes étrangères furent les premières à s'inscrire à la section des sciences sociales, politiques et administratives. Elles suivaient déjà ces cours bien avant les étudiantes belges, qui les imitèrent cinq à six ans plus tard. Le nombre des Belges inscrites à cette section varie de deux à quatre, jusqu'en 1941-42, où le chiffre 8 fut atteint. La même régression qu'au Droit se constata en 1944-45 : on revient à 2. Depuis lors, une augmentation

notable dans l'orientation vers ces études est constatée : 13 étudiantes sont inscrites en 1948-49.

En conclusion, pour l'ensemble des étudiantes belges inscrites aux études de Droit ou de Sciences politiques, sociales et administratives, le pourcentage de leur effectif passe de 1,2 % de l'effectif universitaire féminin en 1920-21 à 6,3 % en 1929-30, 6,6 % (niveau stationnaire) en 1939-40, et 17,0 % en 1948-49.

#### IV. — *Etudes de Sciences commerciales et économiques*

La population féminine de l'École de Commerce a considérablement varié dans le temps. Elle comptait 9 étudiantes, dont 6 étrangères en 1920-21. La population féminine s'accrut rapidement et quintupla en 4 ans. En 1927-28, cette école comptait le plus grand nombre d'étudiantes : 54 dont les 5/6 étaient étrangères. L'année suivante, le maximum était atteint : 72 dont 61 étrangères.

A partir de 1929-30, le nombre d'étrangères diminua sensiblement à l'Université. Le chiffre de population féminine de l'école décrivit progressivement lui aussi. En 1948-49, on se retrouve au niveau de 1920-21, soit 9, à cette différence près que les Belges y sont en majorité : 7 sur 9.

Il y a donc diminution du pourcentage d'étudiantes inscrites à l'École de Commerce : 3,7 % en 1920-21, 1,4 % en 1948-49.

#### V. — *Etudes de Médecine, de Sciences dentaires et d'Education physique*

a) Les études de médecine ont toujours attiré un nombre assez important d'élèves. A Liège, ces études sont entreprises par un nombre croissant d'étudiantes. L'augmentation du nombre d'inscriptions n'est pas régulière, car la Faculté de Médecine a recueilli, tout comme l'École de Commerce, les suffrages d'un nombre important, mais momentané, d'étrangères.

Pendant 8 ans, de 1923-24 à 1930-31 inclusivement, le nombre d'étudiantes belges fut inférieur à celui des étrangères. Depuis lors, les étrangères furent moins nombreuses et les effectifs belges ont continué à croître. Ces derniers prédominent nettement.

Le nombre des Belges part de 17, augmente sans cesse et se situe autour de 20 jusqu'en 1930-31, autour de 30 jusqu'en 1937-38 et atteint le maximum de 92 en 1942-43, pour revenir à 81 en 1943-44 et redescendre à 51, l'année suivante. On remarque, depuis 5 ans, une augmentation, non seulement dans le nombre, mais également dans le pourcentage des étudiantes belges se dirigeant vers la Médecine. Elles sont passées de 51 à 70, soit de 12,6 % à 15,1 % de l'effectif universitaire féminin.

b) Les Sciences dentaires n'ont jamais groupé qu'un petit nombre d'étudiantes. Comme aux Sciences sociales, les étrangères furent

les premières à s'y inscrire. Les Belges les suivirent quatre ans plus tard, jamais très nombreuses. Le maximum atteint est de 8; en 1948-49, le nombre des étudiantes inscrites est de 5.

c) *L'Institut d'Education physique* date de 1935-36. Pendant plusieurs années, aucune inscription d'étudiante n'y fut relevée. Le nombre des étudiantes qui s'y sont inscrites n'y est pas encore considérable. Aucune étrangère n'y a encore suivi régulièrement les cours et, depuis 1942-43, le nombre de Belges reste, à peu de chose près, identique. Le pourcentage se situe aux environs de 2,5 % de l'effectif universitaire féminin. Il est impossible de constater et de prévoir une évolution, puisque la création de cet Institut et l'orientation des étudiantes vers ces études remontent à une date trop récente.

#### VI. — *Etudes de Pharmacie*

Cette branche a constamment attiré un nombre important d'étudiantes depuis l'époque où les études universitaires sont accessibles aux jeunes filles à Liège.

En 1920-21, 33 étudiantes suivaient déjà les cours qui mènent au diplôme de pharmacien. Ce chiffre augmenta progressivement : 53 en 1927-28, 109 en 1934-35, grâce à l'apport toujours croissant d'étudiantes belges et à l'apport plus limité d'étrangères. Au moment où la population universitaire féminine diminua, cette diminution se fit sentir sur l'important effectif des étudiantes en pharmacie, qui revint au niveau de 95 pendant 4 années. Mais par suite de l'attrait que ces études semblent exercer sur les étudiantes belges, le nombre maximum de 109 fut à nouveau dépassé. On peut remarquer un maximum de 191 en 1942-43. Le phénomène d'accroissement est ici identique à celui que l'on a constaté partout ailleurs. Pendant les cinq dernières années, le nombre total des étudiantes en Pharmacie se situe aux environs de 165, dont une étrangère seulement.

Quoique le nombre des étudiantes inscrites en Pharmacie ait augmenté, le pourcentage de ces étudiantes par rapport à l'effectif universitaire féminin a diminué par comparaison à l'année initiale de la période considérée : en 1920-21, 40,2 %; en 1929-30, 19,5 %. En 1939-40, le pourcentage avait légèrement augmenté. Pendant la guerre, la tendance ascendante de l'orientation vers les études de Pharmacie, s'est affirmée, et depuis 5 ans, le taux varie entre 32 et 36 % de l'effectif universitaire féminin.

Cette section est celle qui a compté le plus d'inscriptions d'étudiantes.

#### VII. — *Etudes conduisant à un diplôme final de Sciences*

Sept sections conduisent à un diplôme délivré par la Faculté des Sciences. On peut les ramener à quatre groupes principaux : sciences physiques et mathématiques, sciences chimiques, sciences géographiques, sciences biologiques.

La Faculté des Sciences voit ses effectifs féminins augmenter et diminuer alternativement à trois reprises. En 1923-24 et 1924-25, le nombre d'étrangères dépassa celui des Belges. Celui-ci fut supérieur pendant les autres années.

Partant de 8 inscriptions en 1920-21, un sommet fut atteint en 1932-33 : 43, après une ascension régulière; une chute ramène ce nombre d'inscriptions à 23 en 1940-41 pour gagner un nouveau sommet : 54 en 1942-43, date à laquelle l'Université compta le nombre d'étudiantes le plus élevé qu'elle ait enregistré; après une nouvelle baisse, à 30, le nombre des étudiantes se relève peu à peu et atteint 43 en 1948-49.

Il est à remarquer que la population des sections est différente suivant les années et selon la nationalité.

Les étrangères affectionnèrent plus particulièrement les sciences chimiques et les sciences biologiques, délaissant les sciences mathématiques et les sciences géographiques.

Les Belges s'orientèrent aux diverses sections de façon différente suivant les années :

a) Les Sciences physiques et mathématiques ne comptaient aucune étudiante en 1920-21; en 1929-30, le chiffre dépassa la dizaine, varia entre 10 et 15, jusqu'en 1943-44, où l'on put en compter 25. Depuis, le chiffre est redescendu à 8 en 1948-49. Cette section attira le plus grand nombre d'étudiantes belges qui se dirigeaient vers la Faculté des Sciences, entre 1928-29 et 1939-40.

b) Les Sciences chimiques recueillirent peu d'inscriptions : 2, 4, 6, 10 au maximum, jusqu'en 1939-40; la section prit alors son essor, doubla ses effectifs, qu'elle maintient depuis lors au niveau atteint, accusant même une légère progression.

C'est la seule section, avec le Droit et les Sciences sociales, où le chiffre de 1948-49 soit supérieur à celui qui fut atteint en 1942-43, et qui constitue, partout ailleurs, un maximum.

Il y a, semble-t-il, une orientation plus suivie des jeunes filles vers cette branche.

c) Les Sciences géographiques eurent, à l'inverse des Sciences chimiques, plus de succès qu'elles n'en ont à présent.

Pendant plusieurs années, de 1928-29 à 1933-34, elles comptaient un nombre d'étudiantes à peu près égal à celui des Sciences mathématiques. Puis, une chute se produisit en quelques années pour aboutir à 0 en 1940-41. Une légère augmentation, puis une rechute à 1 en 1947-48. En 1948-49, il y eut 4 nouvelles inscriptions, qui font remonter l'effectif à 5.

d) Les Sciences biologiques voient leur effectif varier par suite de l'apport instable des étrangères. Celui des Belges est plus régulier : 4 en 1920-21 et 6 en 1948-49. Le nombre des Belges inscrites varie de 1 à 6 suivant les années. Le pourcentage des inscrites à cette section a donc diminué.

En 1920-21, les études de Sciences groupaient, sur l'effectif universitaire féminin, 9,8 %. En 1929-30, date à laquelle les Sciences mathématiques et géographiques recueillaient de nombreuses inscriptions, le pourcentage se situa à 15,1 %. En 1939-40, la diminution du pourcentage des Belges dans les différentes sections ramena le pourcentage d'étudiantes inscrites aux Sciences à 5,9 %.

Dans les 5 dernières années, le pourcentage des Belges, lesquelles constituent la majorité des étudiantes poursuivant des études de Sciences, augmente, passant de 6,7 % à 8,5 %, grâce à une orientation plus marquée vers certaines branches.

### VIII. — *Etudes d'ingénieur*

Ces études ont toujours compté un nombre restreint d'étudiantes, tant belges qu'étrangères. Avant la guerre de 1914, déjà, des étudiantes étrangères obtinrent leur diplôme d'ingénieur à Liège, des Russes surtout.

De 1920-21 à 1924-25, leur nombre était d'une unité supérieure à celui des Belges. Celui-ci atteignit un plafond de 6 en 1931-32 et 1933-34, sans pour cela qu'une orientation plus marquée vers cette Faculté se dessine. En effet, le nombre des inscrites retombe fréquemment à 1 ou 2 unités. Il est actuellement de trois.

Le pourcentage des étudiantes ingénieurs est donc minime : de 1,2 % en 1920-21, il atteignit 2 % aux environs de 1929-30 et 1930-31 et retomba ultérieurement à moins de 1 % (0,5 % en 1939-40); la situation est identique pendant les cinq dernières années (0,6 % en 1948-49).

#### § 3. — *Évolution dans l'origine sociale des étudiantes et dans les mobiles des études*

L'analyse de la population féminine de l'Université de Liège a permis jusqu'ici de constater et de caractériser la progression du nombre des étudiantes et l'évolution de leur répartition entre les divers groupes d'études.

Par quoi s'expliquent ces transformations ?

1. *Considérations générales.* — Les mobiles qui déterminent les jeunes filles à s'orienter aux études universitaires sont divers. Leur influence peut s'exercer différemment aux diverses époques et dans les divers milieux.

Au cours de nos enquêtes, nous avons rencontré les raisons, le plus fréquemment alléguées, de faire des études universitaires : elles se rattachent tantôt au souci du gagne-pain que le diplôme permettra de s'assurer dans l'avenir, tantôt au désir de formation et de culture et au goût de connaître. Mais ce second ordre de facteur existe rarement comme mobile unique. Dans la plupart des cas, les préoccupa-

tions intellectuelles, là où elles existent, se lient à un souci utilitaire, pour déterminer l'orientation vers l'Université.

Le problème de la situation à faire se pose pour les jeunes filles. Il se pose, pour elles, cependant, avec moins d'acuité que pour les jeunes gens, parce que la direction de leur vie peut se trouver modifiée par le mariage. Mais les difficultés de l'heure présente les font réfléchir et désirer, suivant l'expression courante, une « corde à leur arc ».

Dans quelle mesure les évolutions que l'on a constatées dans le nombre et dans la répartition des étudiantes trahissent-elles une évolution dans le jeu des mobiles ?

Certes, il ne faut pas perdre de vue que des causes d'extension de la population universitaire exercent leur influence sur la population masculine aussi bien que sur la population féminine. De part et d'autre, notamment, le recrutement s'est étendu à des couches sociales de plus en plus larges, en rapport à la diffusion du désir très noble d'ascension sociale et à l'espoir souvent illusoire de profits accrus. La conquête d'un diplôme s'impose aux esprits comme le moyen de cette ascension et de ces profits. Et sous l'influence de pressions économiques, en particulier de la pression qu'exerce une certaine généralisation du diplôme, le nombre des universitaires s'accroît aussi en provenance des milieux où ils se recrutaient principalement par le passé.

Mais l'accroissement, tant absolu que relatif, du nombre des étudiantes, est dû, pour une part que mesure l'évolution de leur effectif relatif (1), au fait que les études universitaires sont chose encore récente pour les jeunes filles. Pratiquement, on l'a vu, c'est au lendemain de la première guerre mondiale que les jeunes filles ont commencé à prendre le chemin de l'Université et l'évolution de leur effectif est affecté d'un mouvement de longue durée qui correspond à la diffusion progressive de la nouvelle orientation des jeunes filles. L'efficacité de cette tendance semble ne plus se faire sentir actuellement à Liège.

Néanmoins, en dehors de ce phénomène, on peut discerner, à travers les évolutions que l'on a constatées dans le nombre et dans la répartition des étudiantes, une évolution qui s'est produite aussi bien dans l'origine sociale des étudiantes que dans les mobiles des études. La première de ces évolutions peut d'ailleurs expliquer partiellement, sinon totalement, un changement de poids des mobiles.

2. *Origine sociale des étudiantes.* — La présente enquête a permis de mesurer approximativement l'évolution qui s'est produite, au point de vue social, dans le recrutement des étudiantes.

Approximativement, disons-nous. Car dans les limites du présent travail, on ne pouvait disposer comme indice du milieu social, dans

(1) Voir *supra*, § 1, 3.

lequel les étudiantes sont recrutées, que de la profession exercée par leur père. Le procédé auquel on a eu recours de la sorte appelle deux observations.

a) Même cette indication ne figurait qu'exceptionnellement dans les documents que nous avons utilisés. La profession du père n'a été déclarée au moment de l'inscription qu'à de rares années. A d'autres moments, la déclaration de la profession paternelle est faite par un certain nombre d'étudiantes, mais de façon trop irrégulière pour être utilisable. Force est donc de se borner à comparer l'origine sociale des étudiantes, au cours de deux années, l'une dans les débuts de la période étudiée, l'autre à la fin de cette période. On rapprochera, au point de vue social, le recrutement en 1924-25 et le recrutement en 1942-43, seule année récente pour laquelle nous possédons les indications nécessaires.

Cette méthode n'est pas exempte de reproche. Notamment la situation économique générale peut influencer différemment les ressources familiales selon la profession du père. Elle atteint donc diversement les familles dans leurs possibilités de faire faire des études universitaires à leurs enfants. De plus, l'année 1942-43 est une année de guerre et c'est l'année où le plus grand nombre de jeunes filles se sont inscrites à l'Université : leur distribution d'après le milieu d'origine peut s'en trouver déformée.

Il semble cependant que cette comparaison puisse fournir déjà des indications précieuses.

b) Nombre de dénominations professionnelles ont un caractère plutôt vague, comme employé, industriel ou fonctionnaire par exemple.

Nous avons procédé à un regroupement des dénominations professionnelles relevées, en distinguant les professions qui supposent nécessairement la possession d'un diplôme universitaire de fin d'études, les professions qui excluent presque nécessairement dans la plupart des cas la possession d'un tel diplôme et les autres professions (1).

Parmi les professions « universitaires », nous avons rangé : juristes, médecins, pharmaciens, agronomes, ingénieurs, professeurs d'enseignement secondaire et divers autres (tels les licenciés en sciences, en sciences commerciales, etc.).

Parmi les professions « non universitaires », nous avons classé : cultivateurs, détaillants, instituteurs et régents, ouvriers et contre-maîtres, petits fonctionnaires.

---

(1) Nous avons simplement suivi, ce faisant, la classification établie par M. P. MINON dans son étude sur « L'orientation des jeunes gens au sortir des humanités anciennes ». Voir *Bull. des Amis de l'Univ. de Liège*, 1948, n° 4, p. 21, ou *Travaux du Séminaire de Sociologie de la Faculté de Droit de Liège*, 1949, p. 105.



TABLEAU V. — Evolution sociale du milieu féminin belge de l'Université de Liège

Profession du père	Philosophie et Lettres		Droit et Sciences sociales		Commerce		Médecine		Pharmacie		Sciences		Sciences appliquées		Totaux		
	2,4-25	42-43	2,4-25	42-43	2,4-25	42-43	2,4-25	42-43	2,4-25	42-43	2,4-25	42-43	2,4-25	42-43	2,4-25	42-43	
<i>Prof. universit.</i> .....	6	17	2	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	35
Juriste .....	6	11	0	6	0	0	0	3	10	3	11	1	1	0	0	13	39
Médecin .....	3	10	—	2	0	0	0	0	3	6	12	0	2	0	0	9	29
Pharmacien .....	—	3	—	1	0	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	1	7
Agronome .....	7	25	1	7	1	1	2	7	3	10	1	3	0	0	0	15	53
Ingénieur .....	7	24	1	6	0	1	1	10	4	15	2	6	0	0	0	15	62
Professeur .....	4	30	2	6	1	0	2	11	2	9	0	4	1	0	12	60	
Divers .....	33	120	6	40	2	2	8	45	20	61	4	17	1	0	74	285	
Total } N ...	64,7	375	66,7	60,6	33,4	15,4	40	39,8	47,6	32,1	44,5	33,5	50	—	53,2	38	
<i>Prof. non univ.</i>																	
Cultivateur .....	0	7	0	1	0	0	2	4	0	6	0	2	0	0	0	2	20
Détailant .....	0	25	0	4	2	3	3	11	3	20	0	4	0	0	0	8	67
Instituteur .....	3	22	1	0	0	0	1	6	3	16	1	5	0	0	0	9	47
Ouvrier .....	0	16	0	0	0	1	2	5	1	13	1	3	0	0	0	4	38
Petit Fonction. . .	1	14	0	0	0	0	1	5	0	12	0	0	0	0	0	2	34
Total } N ...	4	84	1	5	2	4	9	31	7	67	2	15	0	0	25	206	
Total } % ...	7,8	26,2	11,1	7,6	33,3	30,7	45	27,4	16,6	35,3	22,2	31,2	—	—	18	27,5	
<i>Autres prof.</i> .....																	
Employé .....	1	41	0	5	0	3	1	13	5	24	2	7	0	0	0	9	93
Fonctionnaire ..	4	29	0	6	0	1	0	9	2	17	0	4	1	0	0	7	66
Industriel .....	6	41	1	8	2	3	1	12	5	15	1	4	0	0	0	16	83
Propriétaire .....	3	5	1	2	0	0	1	3	3	6	0	1	0	0	0	8	17
Total } N ...	14	116	2	21	2	7	3	37	15	62	3	16	1	0	40	259	
Total } % ...	27,5	36,3	22,2	31,8	33,3	53,9	15	32,6	35,8	32,6	33,3	33,3	50	—	28,8	34,5	
Total général } N	51	320	9	66	6	13	20	115	42	190	9	48	2	0	139	750	
Total général } %	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	—	100	100	

Enfin, employés, fonctionnaires, industriels et commerçants en gros, propriétaires et rentiers constituent le groupe des « autres » professions.

C'est ainsi qu'a été dressé le tableau V.

On peut y lire la proportion croissante de jeunes filles recrutées dans des familles dont le père n'est pas porteur d'un diplôme universitaire.

L'ordre dans lequel se rangent les trois classes considérées reste le même, mais la progression de l'effectif absolu et relatif de chaque classe est toute différente.

Le nombre d'étudiantes dont le père exerce une profession universitaire est multiplié par 3,8, tandis que le nombre de celles dont le père exerce une profession non universitaire est multiplié par 8,25 et une autre profession, par 6,5. L'effectif total est multiplié par 5,4.

Par ailleurs, le nombre d'étudiantes dont le père exerce une profession universitaire diminue de 15,5 % en valeur relative, tandis que le nombre de celles dont le père exerce une profession non universitaire augmente de 9,5 % et une autre profession de 6 %.

TABLEAU VI. — *Tableau récapitulatif de l'évolution sociale du recrutement*

Années	Professions universitaires		Professions non universit.		Autres professions		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
1924-25 . . . .	74	53,2	25	18	40	28,8	139	100
1942-43 . . . .	285	38	206	27,5	259	34,5	750	100

Dans la catégorie « professions non universitaires », la progression se marque chez les étudiantes issues de familles dont le chef est ouvrier ou petit fonctionnaire; dans la catégorie « autres professions », chez celles dont le père appartient à la catégorie employé et fonctionnaire, au détriment de la catégorie propriétaire ou rentier.

Cette évolution conduit à une « démocratisation » certaine des études universitaires, et plus spécialement de certains groupes d'études. Le phénomène se remarque surtout à la Faculté de Philosophie et Lettres. On le constate également en Pharmacie, aux Sciences et au Commerce, semble-t-il. Elle paraît ne pas avoir atteint la Faculté de Droit, où la grande majorité des étudiantes provient

de familles dont le chef exerce une profession universitaire. A la Faculté de Médecine, le pourcentage d'étudiantes provenant de la première catégorie se maintient, celui de la seconde a diminué à l'avantage de la troisième catégorie où les filles d'employés, de fonctionnaires et d'industriels sont beaucoup plus nombreuses.

Si l'on range par ordre d'importance les effectifs issus des divers milieux pour chacune des deux années, on obtient le classement suivant :

	1924-25		1942-43
Industriel.....	16	Employé.....	93
Professeur.....	15	Industriel.....	83
Ingénieur.....	15	Détaillant.....	67
Médecin.....	13	Fonctionnaire.....	66
Divers.....	12	Professeur.....	62
Juriste.....	9	Divers.....	60
Employé.....	9	Ingénieur.....	53
Instituteur.....	9	Instituteur.....	49
Pharmacien.....	9	Médecin.....	39
Propriétaire.....	8	Ouvrier.....	38
Détaillant.....	8	Juriste.....	35
Fonctionnaire.....	7	Petit fonctionnaire.....	34
Ouvrier.....	4	Pharmacien.....	29
Petit fonctionnaire.....	2	Cultivateur.....	20
Cultivateur.....	2	Propriétaire.....	17
Agronome.....	1	Agronome.....	7
	139		750

On peut conclure que le recrutement des jeunes filles s'est considérablement élargi au point de vue social. L'évolution sociale du recrutement influence la répartition des étudiantes entre les divers groupes d'études, selon les préoccupations dominantes des milieux où elles se recrutent.

A ce changement correspond une modification de structure dans le jeu des mobiles qui conduisent aux études universitaires. L'intérêt d'une carrière prend de plus en plus d'importance. Il faut assurer son gagne-pain, que ce soit dans l'idée de s'élever dans l'échelle sociale ou simplement pour conserver le rang que l'on y occupe.

L'évolution dans la répartition des étudiantes entre les divers groupes d'études manifeste clairement le changement de poids des mobiles, comme on va le voir.

3. *Importance des débouchés dans les choix des étudiantes.* — La répartition des étudiantes entre les divers groupes d'études dépend, certes, de la nature des études, de type dit « scientifique » ou « littéraire », en relation au goût et aux aptitudes des étudiantes.

Mais cette répartition est directement sous l'influence des débouchés que peuvent offrir les différentes voies. Les fluctuations des effectifs le font bien voir.

Ainsi, on a comparé, à dix ans d'intervalle, la répartition entre les divers groupes des étudiantes inscrites pour la première fois à l'Université de Liège. Les étudiantes nouvellement inscrites à l'Université de Liège en 1938-39 et en 1948-49 se distribuent de la manière suivante :

1938-39 <sup>(1)</sup>

Philosophie et Lettres (I) .....	43
Pharmacie (VI).....	21
Médecine et Sciences dentaires (V).....	11
Droit et Sciences sociales (III) (8 + 0).....	8
Histoire de l'Art et Archéologie (IIa).....	7
Sciences (VII).....	5
Sciences pédagogiques (IIb) .....	3
Sciences commerciales (IV) .....	1
Éducation physique (Vc).....	0
Sciences appliquées (VIII) .....	0

99

1948-49 <sup>(1)</sup>

Pharmacie (VI).....	34
Droit et Sciences sociales (III) (21 + 8).....	29
Philosophie et Lettres (I) .....	25
Médecine et Sciences dentaires (V).....	18
Sciences (VII).....	11
Histoire de l'Art et Archéologie (IIa).....	3
Sciences pédagogiques (IIb) .....	3
Sciences Commerciales (IV) .....	3
Éducation physique (Vc) .....	3
Sciences appliquées (VIII) .....	1

130

A dix ans d'intervalle, on constate un changement de répartition des inscriptions nouvelles. Des études sont délaissées : philosophie et lettres, histoire de l'art et archéologie ; d'autres bénéficient d'une faveur marquée : la pharmacie par exemple, le droit et les sciences sociales.

Le choix des études par les jeunes filles se trouve sous la dépendance de préoccupations professionnelles. Elles cherchent à conquérir un

(1) Les chiffres romains renvoient aux numéros sous lesquels l'évolution de la répartition est étudiée *supra*, § 2.

diplôme pour s'assurer un avenir. Elles envisagent les débouchés possibles. Pour elles, comme pour les jeunes gens, les effectifs augmentent lorsqu'on estime qu'une voie ouvre plus de débouchés; ils se réduisent si l'on craint l'encombrement.

On peut, à cet égard, passer en revue les différents groupes.

### I. — *Philosophie et Lettres*

La carrière qui est l'aboutissement principal de ces études est l'enseignement. De nombreux emplois de professeurs ont été disponibles lors de la création de Lycées de jeunes filles ou de nouvelles sections d'Humanités dans les écoles déjà existantes : le désir de faire des humanités s'était étendu chez les jeunes filles.

Actuellement, les postes sont occupés par des professeurs relativement jeunes; le renouvellement des emplois est très lent; de nombreuses licenciées attendent leur nomination depuis plusieurs années déjà. L'encombrement du marché intellectuel dans l'enseignement a déjà eu comme résultat d'orienter de nombreuses étudiantes dans d'autres directions : Pharmacie, Médecine, Sciences, etc.

### II. — *Histoire de l'Art et Archéologie*

Proportionnellement, l'effectif de ce groupe est faible par rapport à celui d'autres sections. Il décroît encore actuellement. Les études d'histoire de l'Art et d'Archéologie sont extrêmement intéressantes et les cours d'un agrément tout particulier. Mais la rareté des débouchés rentables restreint le nombre d'élèves.

De temps à autre, des emplois de conservateur ou attaché de musée, des emplois de bibliothécaire, parfois une chaire professorale à l'Université sont vacants.

Le renouvellement de ces emplois est peu fréquent et le titre de docteur en histoire de l'Art et Archéologie est ordinairement requis pour une nomination officielle.

### III. — *Droit et Sciences sociales, politiques et administratives*

a) Bien qu'on sache qu'actuellement, les docteurs en Droit sont légion et que bon nombre d'entre eux végètent, les effectifs féminins sont multipliés en 5 ans par 2,5. Diverses raisons contribuent à drainer de nombreuses étudiantes dans cette voie : le programme des 2 candidatures comporte des cours de formation générale; on imagine qu'il soit plus aisé de réussir là qu'ailleurs; aucune aptitude spéciale ne semble requise et, après avoir cherché sa voie par élimination, il reste le Droit... Aussi, les étudiantes de candidature sont-elles nombreuses et les étudiantes persévérant dans les doctorats constituent-elles une faible minorité.

b) Dans les licences en Sciences sociales, politiques et administratives, on assiste aussi à une ascension des effectifs féminins. Il est normal que les jeunes filles se dirigent vers de telles études où les problèmes

humains d'actualité sont étudiés. De plus, ces études mènent à des débouchés qui se développent à cette époque où les réformes sociales se multiplient et où les tâches d'action sociale réclament de plus en plus de monde.

#### IV. — *Sciences commerciales et économiques*

Le pourcentage des jeunes filles belges qui se sont dirigées vers le Commerce est relativement bas. Il a diminué encore dans les dernières années. Ces études ne sont certes pas entreprises par pur dilettantisme. Avant 1934-35, la licence pouvait être terminée en 2 ans et la « corde à l'arc » était assez vite obtenue. Depuis lors, ces études comportent 4 années et le nombre des étudiantes inscrites a déchu.

#### V. — *Médecine*

Les études de Médecine ont toujours attiré un grand nombre d'étudiantes. En s'y dirigeant, celles-ci envisagent déjà l'exercice de la profession qui semble les attirer par des raisons sentimentales d'abord : soigner ses semblables, soulager leurs souffrances.

Les débouchés semblent également intéressants pour une femme, car la médecine se spécialise de plus en plus et la pratique de ces spécialités est plus compatible avec la vie de la femme, surtout de la femme mariée.

Le rôle social qui double le rôle du médecin se retrouve dans toutes les voies que la femme médecin peut choisir. Ce double apostolat est souvent à la base du choix de cette carrière.

#### VI. — *Pharmacie*

On observe ici le plus fort pourcentage d'étudiantes. Les raisons qui les conduisent à entreprendre ces études ont trait bien moins au goût que les étudiantes éprouvent pour ces études qu'aux avantages pratiques qui peuvent en résulter.

Les nombreux exemples de réussites féminines dans les études et dans l'exercice de la profession déterminent beaucoup d'étudiantes qui ont des dispositions pour les Sciences à choisir la Pharmacie. Dans cette voie, la femme, même celle qui a charge de famille, trouvera la possibilité de gagner sa vie de façon indépendante, en restant chez elle dans la plupart des cas, et son avenir sera exempt de trop d'aléas pécuniaires.

#### VII. — *Sciences*

Les étudiantes qui se dirigent vers cette Faculté y vont généralement par goût. Ces études requièrent des aptitudes spéciales et ont la réputation d'être dures. C'est ce qui semble expliquer le nombre restreint d'étudiantes qui y sont inscrites. Mais la question des débouchés est également prise en considération. En effet, les

différentes sections des Sciences accusent un pourcentage de population variable suivant les périodes.

Actuellement, les sections ouvrant principalement accès à l'enseignement ont des effectifs réduits. C'est le cas des Sciences mathématiques.

En Sciences chimiques, le nombre des étudiantes augmente, car elles savent qu'un bel avenir peut normalement leur être prédit. L'activité des licenciées en Sciences chimiques peut s'exercer en de nombreux domaines : travail de recherches dans les laboratoires d'analyse, dans les cliniques, sanatoria, etc. Les débouchés se multiplient également dans l'industrie où la chimie prend de jour en jour plus d'importance.

En Sciences géographiques, le nombre des étudiantes inscrites a augmenté en 1948-49, car l'attention des directeurs et directrices d'établissements d'enseignement moyen fut attirée par les professeurs de cette section sur le fait que de nouveaux emplois s'offrent dans les bureaux d'urbanisme, pouvant fort bien convenir à des femmes. Peu de débouchés s'offrent encore aux licenciées dans l'enseignement.

#### VIII. — *Sciences appliquées*

Peu d'étudiantes furent et sont inscrites à la Faculté des Sciences appliquées. Les jeunes filles ne sont généralement pas attirées par de telles études, ni par la carrière, plutôt masculine, d'ingénieur.

Des débouchés leur sont cependant offerts, qui diffèrent suivant la spécialisation. En Belgique, les emplois « en fabrication » sont réservés à des collaborateurs du sexe masculin. Les débouchés leur sont plus accessibles dans des bureaux d'études et d'élaboration de projets, dans des bureaux de recherche, de renseignements bibliographiques.

À Liège, ce n'est qu'à partir de 1939-40, lors de la mobilisation, qu'une femme ingénieur fut admise comme assistante. Dernièrement, elle obtint un poste de « chef de travaux ». L'expérience a donc démontré que les femmes sont aptes à entreprendre des études scientifiques et techniques et à distribuer cet enseignement.

Il n'est cependant pas de nombreux débouchés accessibles aux femmes; cette raison contribue à limiter l'orientation des jeunes filles vers la carrière d'ingénieur dont la jeune fille a très rarement la vocation.

Ces multiples observations permettent d'affirmer que de plus en plus généralement, les jeunes filles qui prennent inscription à l'Université y viennent dans l'intention de se préparer à l'exercice d'une profession.

Dans quelle mesure arrivent-elles au terme de leurs études ?

SECTION II

LES DIPLOMÉES

Quelle est, au total et dans chaque groupe d'études, l'importance du contingent d'étudiantes qui ont conquis, au cours de la période considérée, un diplôme final, leur permettant d'exercer une profession ?

Pour l'établir, il faut préalablement rechercher comment se répartit l'effectif total des étudiantes qui ont été inscrites à l'Université de Liège au cours de la période considérée. On complètera ensuite l'étude relative à l'obtention d'un diplôme final par un examen général des cas d'abandons en cours d'études.

§ 1. — La population féminine totale  
de 1920-21 à 1947-48

Du début de l'année académique 1920-21 jusqu'à la fin de l'année académique 1947-48, 2820 étudiantes se sont inscrites à l'Université de Liège.

Leur effectif se répartit entre les divers groupes d'études selon le tableau VII.

TABLEAU VII. — Répartition globale des étudiantes  
par groupes d'études

Nature des études (1)		Effectif belge	Effectif étranger	Total
I	Philosophie et Lettres .....	763	63	826
IIa	Histoire de l'Art et Archéologie ...	182	6	188
IIb	Sciences pédagogiques .....	99	2	101
III	Droit et Sciences sociales .....	199	24	223
IV	Sciences commerciales .....	101	215	316
V	Médecine et Sciences dentaires ...	205	149	354
Vc	Éducation physique .....	17	0	17
VI	Pharmacie .....	489	46	535
VII	Sciences .....	178	56	234
VIII	Ingénieur .....	11	15	26
		2244	576	2820

Lorsqu'on considère le nombre global des étudiantes inscrites, l'on constate que les Belges représentent environ les 4/5 du total : 2244 sur 2820.

(1) Les chiffres romains renvoient aux numéros sous lesquels l'évolution de la répartition est étudiée *supra*, section I, § 2.



La Faculté de Philosophie et Lettres, dont les  $\frac{2}{3}$  des effectifs ont peuplé les sections de Philologie germanique et de Philologie romane, a groupé de 1920-21 à 1947-48, 826 étudiantes dont plus des  $\frac{9}{10}$  sont belges. Les étudiantes belges ont également été inscrites en majorité, à l'Institut d'Histoire de l'Art et Archéologie, à l'Institut des Sciences pédagogiques, à l'Institut d'Éducation physique; elles furent les plus nombreuses à poursuivre les études de Droit (17/18), de Médecine (7/12), de Pharmacie (9/10) et de Sciences (3/4).

Par contre, les étrangères furent, pendant cette même période, plus nombreuses à poursuivre les études de Sciences commerciales et économiques, les études d'ingénieur. Une forte proportion d'étrangères s'inscrivirent aux cours de Médecine (5/12), aux cours de Sciences sociales et politiques (1/3).

On peut classer les études universitaires selon l'ordre d'importance de leur fréquentation par : a) les étudiantes belges et étrangères; b) les étudiantes belges; c) les étudiantes étrangères.

TABLEAU VIII. — Classement des groupes d'études par ordre d'importance de l'effectif féminin

a) Effectif total :

Philosophie et Lettres (I) .....	826
Pharmacie (VI) .....	535
Médecine et Sciences dentaires (V).....	354
Sciences commerciales et économiques (IV) .....	316
Sciences (VII) .....	234
Droit et Sciences sociales (III) .....	223
Histoire de l'Art et Archéologie (IIa) .....	188
Sciences pédagogiques (IIb) .....	101
Ingénieur (VIII) .....	26
Éducation physique (Vc) .....	17

2820

b) Effectif belge :

Philosophie et Lettres (I) .....	763
Pharmacie (VI) .....	489
Médecine et Sciences dentaires (V).....	205
Droit et Sciences sociales (III) .....	199
Histoire de l'Art et Archéologie (IIa) .....	182
Sciences (VII) .....	178
Sciences commerciales et économiques (IV) .....	101
Sciences pédagogiques (IIb) .....	99
Éducation physique (Vc) .....	17
Ingénieur (VIII) .....	11

2244

c) *Effectif étranger* :

Sciences commerciales et économiques (IV) .....	215
Médecine et Sciences dentaires (V).....	149
Philosophie et Lettres (I) .....	63
Sciences (VII) .....	56
Pharmacie (VI) .....	46
Droit et Sciences sociales (III) .....	24
Ingénieur (VIII) .....	15
Histoire de l'Art et Archéologie (IIa) .....	6
Sciences pédagogiques (IIb) .....	2
Éducation physique (Vc) .....	0
	576

Cette répartition des étrangères a influé sur le classement général pour environ 1/5. Comme à présent, le nombre d'étrangères est restreint, et comme l'orientation des Belges s'est modifiée, l'ordre d'importance des divers groupes d'études est appelé à évoluer. On comparera utilement le présent tableau avec celui des nouvelles inscrites en 1948-49 (cfr. *supra*, section I, § 3).

§ 2. — L'obtention d'un diplôme final

Sur 2820 étudiantes inscrites à l'Université de Liège, 1195 seulement sont arrivées *au terme* de leurs études. Comme en tout paradis, il y a beaucoup d'appelées, mais peu d'éluées (42,4 %)!

Sur ces 1195, il y a 1036 belges et 159 étrangères.

Donc, il est à remarquer que 1036 Belges ont terminé leurs études sur un total de 2244 Belges, soit 46,6 % et que 159 étrangères ont terminé leurs études sur un total de 576 étrangères, soit 27,6 %, la moyenne obtenue étant de 42,4 %.

A) *Belges*

1. *Etudes de Philosophie et Lettres.* — Sur 763 Belges inscrites aux différentes sections de Philologie, 352 ont réussi, soit 46,1 %  
 Dans toutes les sections, sauf en Germanique, le pourcentage d'abandons en cours d'études est plus fort que le pourcentage des réussites finales.

Le pourcentage des réussites finales dans les différentes sections s'établit comme suit :

Germanique	: 50,3 %	} soit une moyenne de 46,1 %.
Classique	: 47,3 %	
Histoire	: 44,4 %	
Philosophie	: 42,9 %	
Romane	: 41,2 %	

TABLEAU IX. — Répartition de la population féminine d'après l'obtention du diplôme final ou l'abandon, dans chaque groupe d'études

Groupe d'études	Nombre total d'inscriptions			Nombre de Diplômes			Nombre d'Abandons			Proportion de Diplômes d'Abandons				
	B	E	Tot.	B	E	Tot.	B	E	Tot.	B	E	B		
										%	%	%		
I. Philosophie et Lettres :														
Philosophie .....	21	6	27	—	—	9	12	6	18	42,9	—	57,1	100	
Histoire .....	99	6	105	44	44	88	55	6	61	44,4	—	55,6	100	
Classique .....	150	—	150	71	—	71	79	—	79	47,3	—	52,7	—	
Romane .....	221	21	242	91	4	95	130	17	147	41,2	19	58,8	81	
Germanique .....	272	30	302	137	5	142	135	25	160	50,3	16,7	49,7	83,3	
Total .....	763	63	826	352	9	361	411	54	465	46,1	14,3	53,9	83,7	
II. a) Hist. de l'Art et Arch.	182	6	188	58	2	60	124	4	128	31,9	33,3	68,1	66,7	
b) Sciences pédagog.	99	2	101	38	—	38	61	2	63	38,4	—	61,6	100	
Total .....	281	8	289	96	2	98	185	6	191	33,2	2,5	66,8	73	
III. a) Droit .....	175	10	185	43	—	43	132	10	142	24,6	—	75,4	100	
b) Sc. pol. soc. et adm.	24	14	38	11 <sup>(2)</sup>	2	13	13	12	25	45,8	14,3	54,2	85,7	
IV. Sc. comm. et écon.	101	215	316	55	92	147	46	123	169	54,5	42,7	45,5	57,3	
V. a) b) Médec. et Sc. dent.	205	149	354	97	26	123	108	123	231	47,3	17,4	52,7	82,6	
c) Education physique.	17	—	17	5	—	5	12	—	12	29,5	—	70,5	—	
VI. Pharmacie .....	489	46	535	274	21	295	215	25	240	56	45,5	44	54,5	
VII. Sciences :														
Mathématiques .....	76	5	81	42	—	42	34	5	39	55,3	—	44,7	100	
Chimiques .....	52	20	72	19	3	22	33	17	50	36,6	15	63,4	85	
Géographiques .....	34	1	35	26	1	27	8	—	8	76,5	100	23,5	—	
Biologiques .....	16	30	46	10	—	10	6	30	36	62,5	—	37,5	100	
Total .....	178	56	234	97	4	101	81	52	133	54,5	7,1	45,5	92,9	
VIII. Ingénieur .....	11	15	26	6	3	9	5	12	17	54,6	20	45,4	80	
Total général .....	2244	576	2820	1036	159	1195	1208	417	1625	46,6	27,6	53,4	72,4	
										42,4	%	57,6	%	

(1) 2 diplômées étaient déjà licenciées en Philologie classique.

(2) 3 diplômées étaient déjà docteurs en droit.

2. *Études d'Histoire de l'Art et d'Archéologie ; études de Sciences pédagogiques.*

a) *Histoire de l'Art et Archéologie* : Sur 182 Belges inscrites à l'Institut, 58 ont réussi leurs examens de licence, dont 15, soit 31,9 %, ont réussi le doctorat.

De nombreuses étudiantes ont obtenu le grade de candidat; mais, en pratique, celui-ci ne peut les conduire à aucune situation. En fait, on l'a dit, le diplôme de doctorat même est la plupart du temps exigé.

b) *Sciences pédagogiques* : Sur 99 Belges inscrites à cet Institut, 38 ont subi avec succès l'examen de licence ou de doctorat, soit 38,4 %. Le pourcentage est également assez faible.

Certaines étudiantes se sont contentées du diplôme de candidature, surtout au temps où il était possible de présenter l'épreuve unique.

3. *Études de Droit et de Sciences politiques, sociales et administratives.*

a) Sur 175 étudiantes inscrites aux cours menant au diplôme de docteur en Droit, 43 ont conquis ce grade, soit 24,6 %.

C'est le pourcentage de réussite finale le plus faible.

Ici également, des étudiantes peu nombreuses ont obtenu leur diplôme de candidature, ne désirant parfois pas poursuivre leurs études, se jugeant satisfaites par les cours de formation générale de Philosophie et Lettres.

b) Sur 24 Belges inscrites aux Sciences politiques, sociales et administratives, 11 ont présenté et passé avec succès l'épreuve finale de la licence, soit 45,8 %.

4. *Études de Sciences commerciales.* — Sur 101 Belges inscrites à l'École de Commerce, 55 ont réussi soit la licence ancien régime (qui comptait 2 ans d'études), soit la licence du degré supérieur ancien régime (qui comptait 3 ans d'études), soit la licence nouveau régime (qui compte 4 ans d'études depuis 1934), ou même le doctorat. Le pourcentage y est relativement élevé : 54,5 %; mais il faut tenir compte de la brièveté des études de licence antérieurement à 1934.

5. *Études de Médecine, de Sciences dentaires et d'Éducation physique.* —

a) et b) Sur 205 Belges s'étant inscrites aux cours de Médecine et de Sciences dentaires, 97 ont réussi; 88 ont obtenu le grade de docteur en Médecine, 9 celui de licencié en Sciences dentaires. Le pourcentage est de 47,3. Il est relativement fort par rapport à la moyenne générale, surtout si l'on considère les difficultés et la longueur de ces études.

c) Sur 17 Belges inscrites à l'Institut d'Éducation physique, 5 ont terminé leurs études, soit 29,5 %. Ces études exigent des aptitudes intellectuelles sérieuses et une bonne résistance physique pour supporter les fatigues qu'entraînent les exercices corporels.

6. *Etudes de Pharmacie.* — Sur 489 Belges inscrites, 274 ont réussi l'épreuve finale, soit 56 %. C'est là que le plus d'étudiantes ont mené leurs études à bonne fin.

7. *Etudes de Sciences.* — Sur 178 Belges inscrites aux cours de la Faculté des Sciences en vue d'obtenir un diplôme délivré par cette Faculté, 97 ont réussi l'épreuve de licence ou de doctorat, soit 54,5 % en moyenne.

Suivant les sections, le pourcentage de réussite est différent, et s'établit comme suit :

Sciences géographiques .....	76,5 %	} en moyenne : 54,5 %
Sciences biologiques .....	62,5 %	
Sciences physiques et mathématiques..	55,3 %	
Sciences chimiques .....	36,6 %	

8. *Etudes d'ingénieur.* — Sur 11 étudiantes belges ayant entrepris les études menant à un diplôme délivré par la Faculté des Sciences appliquées, 6 ont réussi l'épreuve finale d'ingénieur, soit 54,6 %.

Ce pourcentage est également élevé, en regard de la difficulté de telles études. Ces chiffres sont peu significatifs, mais on peut noter que, généralement, seules s'engagent dans cette voie des étudiantes ayant un goût prononcé pour les matières qu'elles savent y être enseignées. De plus, une sélection est déjà assurée par l'examen d'entrée.

En résumé, par ordre d'importance du pourcentage de réussites des étudiantes belges, les groupes d'études se classent comme suit :

Pharmacie (VI) .....	56 %
Ingénieur (VIII) .....	54,6 %
Sciences commerciales (IV) .....	54,5 %
Sciences (VII) .....	54,5 %
Médecine et Sciences dentaires (V) .....	47,3 %
Philosophie et Lettres (I) .....	46,1 %
Sciences sociales (IIIb) .....	45,8 %
Sciences pédagogiques (IIb) .....	38,4 %
Histoire de l'Art et Archéologie (IIa) .....	31,9 %
Éducation physique (Vc) .....	29,5 %
Droit (IIIa) .....	24,6 %

D'après ce classement, il est visible que les groupes d'études où l'on remarque les plus gros pourcentages de réussites, sont ceux vers lesquels les étudiantes se dirigent avec l'intention bien arrêtée de faire ensuite une carrière : Pharmacie, Sciences commerciales, Médecine, ou ceux vers lesquels les étudiantes ne se dirigent que si elles ont réellement les aptitudes spéciales et les goûts correspondants : Sciences, Sciences appliquées.

TABLEAU X. — Répartition des diplômés par groupes d'études

Année académique	Philosophie et Lettres										Instituts rattachés à Philos. et Lettres			Droit		Sc. Soc. Pol. et Adm.		Sc. Com. et économ.				
	Philos.		Hist.		Class.		Rom.		Germ.		Art-Arch.			Sc. Péd.		B		E				
	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E	B	E				
1920-21 .....																						
1921-22 .....			1							1										2		
1922-23 .....					1															1		
1923-24 .....																				1		
1924-25 .....					2					1										1		
1925-26 .....					3					2										8		
1926-27 .....			2		1					1										15		
1927-28 .....					1															5		
1928-29 .....					1															7		
1929-30 .....					4					2										11		
1930-31 .....					1					1										2		
1931-32 .....					2					1										16		
1932-33 .....					1					3										3		
1933-34 .....					1					2										11		
1934-35 .....					1					4										7		
1935-36 .....					3					5										5		
1936-37 .....					2					3										9		
1937-38 .....					1					7										1		
1938-39 .....					1					8										6		
1939-40 .....					1					5										2		
1940-41 .....					1					12										1		
1941-42 .....					7					10										2		
1942-43 .....					9					8										2		
1943-44 .....					11					5										1		
1944-45 .....					2					19										2		
1945-46 .....					1					4										2		
1946-47 .....										7										1		
1947-48 .....										5										2		
	9		44		71					91	4	137	5	58	2	38		43	11	2	55	92
	9		44		71					95		142		60		38		43	13		13	147

TABLEAU X (suite).

Année acad.	Médéc.		Sciences dent.		Éducat. phys.		Pharm.		Sciences				Ing.		Totaux				
	B	E	B	E	B	E	B	E	Math.		Chim.		Géogr.		Sc. Biol.		B	E	Tot.
									B	E	B	E	B	E	B	E			
1920-21	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	1	—	—	—	6	—	6
1921-22	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	2	7
1922-23	1	—	—	—	—	—	10	—	—	—	—	—	—	—	—	1	15	1	16
1923-24	1	1	—	—	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	1	2	14	2	16
1924-25	2	2	—	—	—	—	6	—	—	—	1	—	—	—	—	—	18	11	29
1925-26	3	6	—	—	—	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25	22	47
1926-27	2	2	—	—	—	—	4	—	—	—	1	—	2	—	—	—	20	9	29
1927-28	2	1	—	—	—	—	9	—	—	1	—	—	1	—	—	—	19	10	29
1928-29	1	4	—	—	—	—	6	—	—	1	—	—	2	—	—	1	26	19	45
1929-30	4	1	—	—	—	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	30
1930-31	1	1	—	—	—	—	6	4	3	—	—	—	—	—	—	—	1	1	43
1931-32	3	3	—	—	—	—	4	3	3	—	—	—	—	—	—	—	—	2	20
1932-33	—	—	—	—	—	—	6	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	2	42
1933-34	—	—	—	—	—	—	2	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	18
1934-35	3	—	—	—	—	—	10	1	3	—	—	—	—	—	—	—	—	1	29
1935-36	7	—	—	—	—	—	9	1	3	—	—	—	—	—	—	—	—	1	34
1936-37	2	1	—	—	—	—	13	2	3	—	—	—	—	—	—	—	—	1	50
1937-38	6	—	1	1	—	—	18	1	4	—	—	—	—	—	—	—	—	1	58
1938-39	5	1	—	—	—	—	10	3	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	50
1939-40	5	—	—	—	—	—	9	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	52
1940-41	3	—	1	—	—	—	12	2	2	—	—	—	—	—	—	—	—	1	61
1941-42	2	1	—	—	—	—	12	—	5	—	3	—	—	—	—	—	—	1	58
1942-43	5	—	2	—	—	—	9	—	3	—	3	—	—	—	—	—	—	1	68
1943-44	8	—	1	—	—	—	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	52
1944-45	5	—	2	—	—	—	31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	59
1945-46	8	—	—	—	—	—	20	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	69
1946-47	6	(4) <sup>(1)</sup>	2	—	—	—	17	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	53
1947-48	3	—	—	—	—	—	13	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	42
88 24	9	2	5	—	—	—	274	21	42	—	19	3	26	1	10	—	6	3	1036
112	11	—	5	—	—	—	295	—	42	—	22	—	27	—	10	—	9	—	1195

(1) Il s'agit de docteurs au grade scientifique qui ont représenté l'examen au grade légal.

Les plus faibles pourcentages se rencontrent dans les sections où il peut *sembler* qu'aucune disposition spéciale n'est nécessaire et vers lesquelles on peut penser que bon nombre d'étudiantes se seraient dirigées sans vocation précise. Là ne réussit que la petite minorité, ayant la volonté de conduire les études à bonne fin. On pourrait y ranger : le Droit, de même que l'Histoire de l'Art et l'Archéologie.

B) *Etrangères* :

1. *Etudes de Philosophie et Lettres.* — Sur 63 étrangères inscrites, 9 ont terminé leurs études, soit 14,3 %; en Philologie germanique, 5 sur 30, soit 16,7 %; en Philologie romane, 4 sur 21, soit 19 %; soit en moyenne, 14,3 %.

Aucune étrangère n'a réussi dans les sections d'Histoire, ni de Philosophie.

2. *Etudes de Sciences pédagogiques.* — Des 2 étrangères inscrites, aucune n'a achevé les études.

3. *Etudes de Droit et de Sciences sociales.* — Des 10 étrangères inscrites, au Droit, aucune n'a achevé les études. Les résultats ne sont pas beaucoup plus brillants pour les Sciences sociales; 2 sur 14 ont obtenu le diplôme final, soit 14,3 %.

4. *Etudes de Sciences commerciales.* — Ici, les étudiantes étrangères obtinrent d'assez beaux résultats : 92 sur 215 réussirent, soit 42,7 %. Ces études correspondaient à leurs études antérieures et au but pratique qu'elles désiraient atteindre.

5. *Etudes de Médecine, de Sciences dentaires et d'Education physique.* — Sur 149 inscrites, 26 obtinrent leur diplôme, soit 17,4 %.

6. *Etudes de Pharmacie.* — Sur 46, 21 étrangères réussirent, soit 45,5 %.

7. *Etudes de Sciences.* — Les résultats n'y sont pas brillants : sur 56 inscrites, 4 étrangères réussirent, c'est-à-dire 7,1 %. Les résultats se répartissent de la manière suivante :

	Nombre d'étrangères inscrites	Nombre de diplômes finaux
Sciences physiques et sciences mathématiques.	5	0
Sciences chimiques .....	20	3
Sciences géographiques .....	1	1
Sciences biologiques .....	30	0

8. *Etudes de Sciences appliquées.* — 15 inscrites dont 3 diplômées ingénieurs, soit 20 %.



En résumé, par ordre d'importance du pourcentage des réussites, les groupes d'études dans lesquelles les étrangères réussirent se classent de la manière suivante :

Pharmacie .....	45,5	%
Sciences commerciales .....	42,7	%
Histoire de l'Art et Archéologie.....	33,3	%
Ingénieur .....	20	%
Médecine et Sciences dentaires .....	17,4	%
Philosophie et Lettres .....	14,3	%
Sciences sociales.....	14,3	%
Sciences .....	7,1	%
Droit.....	0	
Sciences pédagogiques .....	0	

Le but pratique et la volonté d'arriver à se créer une situation semblent aussi se marquer chez les étrangères, dont les plus forts pourcentages de réussites sont recueillis, comme pour les Belges, dans les études de Pharmacie et de Commerce.

Il faut remarquer que pour tous les groupes d'études le nombre de réussites finales est inférieur à celui des abandons.

Il faut évidemment tenir compte des difficultés de langue que rencontraient les étrangères. De plus, le but de leur séjour ne consistait pas nécessairement dans les études qu'elles poursuivaient en s'inscrivant à l'Université.

### § 3. — Les abandons en cours d'études

Le nombre des étudiantes qui ont été inscrites à Liège et qui n'y ont pas obtenu leur diplôme final, est supérieur au nombre des diplômées. Il est de 57,6 % (53,4 % pour les Belges et 72,4 % pour les étrangères).

1208 abandons d'étudiantes belges furent constatés pendant la période qui va de 1920-21 à 1947-48.

87 cas ne peuvent être considérés comme tels : il s'agit d'étudiantes bruxelloises venues à Liège pendant la guerre, qui ont repris leurs études à l'Université libre de Bruxelles dès que celle-ci eut rouvert ses portes.

Ceci donne un total rectifié des abandons, de 1121.

Sur ce nombre, l'on remarque que la majorité des abandons, 754, soit 67 %, a lieu après la première année d'études.

Parmi ces abandons, 529, soit 47 %, ont lieu après une seule inscription en 1<sup>re</sup> candidature.

Dans tous les groupes d'études (sauf le groupe des ingénieurs où le nombre limité des inscrites enlève aux chiffres leur signification), le pourcentage des abandons après la 1<sup>re</sup> candidature est supérieur à 50 % : 53 % en Pharmacie, 59 % en Médecine, 65 % au Droit,



68 % en Histoire de l'Art et Archéologie, 72 % en Philosophie et Lettres et en Sciences Commerciales, 80 % en Sciences et 82 % en Sciences pédagogiques.

Un pourcentage peu important des étudiantes belges (8,5 %) abandonne après la seconde année d'études.

19 % abandonnent après des inscriptions réitérées à de mêmes épreuves. Ce fait se remarque surtout en Pharmacie et au Commerce où les étudiantes montrent beaucoup de ténacité à obtenir le diplôme.

6,5 % des étudiantes abandonnent après plusieurs années d'études, alors qu'on ne remarque aucune apparence d'échec. Ces cas sont fréquents aux études d'Histoire de l'Art et d'Archéologie au moment de la présentation de la licence (1).

Sur 1121 abandons, l'on en compte 544 de 1920-21 à 1939-40, soit 48,5 % et 577 de 1940-41 à 1947-48, soit 51,5 %. Le nombre des abandons qui se sont produits depuis le début de la guerre, en huit ans, dépasse celui d'une période de vingt années; mais il concerne une population plus nombreuse.

Sur 1379 Belges inscrites de 1920-21 à 1939-40, il y en avait, à la fin de l'année académique 1939-40, 547 qui avaient obtenu leur diplôme final soit 39,6 %, 544 qui avaient abandonné leurs études, soit 39,5 %, 288 qui s'inscrivaient à nouveau à l'Université pour y poursuivre leurs études, soit 20,9 %.

Sur 1449 Belges inscrites de 1940-41 à 1947-48, (2) il y en avait, à la fin de cette dernière année académique, 489 qui avaient obtenu leur diplôme final, soit 33,7 %, 577 qui avaient abandonné leurs études, soit 39,8 %, 383 qui poursuivaient leurs études, soit 26,4 %.

Jusqu'en 1939-40, sur 1091 étudiantes belges ayant terminé ou abandonné leurs études, 547 sont arrivées au terme de leurs études, soit 50,1 %, et 544 les ont abandonnées, soit 49,9 %. Depuis 1940-41, sur 1066 étudiantes belges ayant terminé ou abandonné leurs études, 489 sont arrivées à la fin de leurs études, soit 45,9 % et 577 les ont abandonnées, soit 54,1 %. Les pourcentages de diplômes et d'abandons des étudiantes belges pour toute la période considérée sont respectivement de 46,6 % et 53,4 %.

Malgré l'accroissement considérable du nombre des étudiantes et du nombre des abandons pendant la guerre, la proportion des abandons ne s'est pas accrue sensiblement. Compte tenu de la situation anormale pendant la guerre, il semble même qu'on puisse avancer que l'accroissement du nombre des étudiantes n'a pas proportionnellement augmenté le nombre des abandons.

(1) Selon une communication de Mlle DANTHINE, professeur à l'Université, ces abandons sont imputables au manque de travail *personnel* des élèves, qui perséverent aussi longtemps que leurs études se bornent à un travail d'assimilation.

(2) Chiffre rectifié. Nous en comptons 1536 dont il faut soustraire les 87 « Bruxelloises » qui n'ont pas terminé leurs études à Liège.

TABLEAU XI. — *Mouvement annuel des abandons*

Années	Belges	Étrangères	Total
1920-21 .....	7	5	12
1921-22 .....	13	10	23
1922-23 .....	11	4	15
1923-24 .....	18	41	59
1924-25 .....	18	74	92
1925-26 .....	24	19	43
1926-27 .....	17	21	38
1927-28 .....	20	16	36
1928-29 .....	30	35	65
1929-30 .....	25	33	58
1930-31 .....	24	25	49
1931-32 .....	28	16	44
1932-33 .....	35	20	55
1933-34 .....	37	8	45
1934-35 .....	23	14	37
1935-36 .....	37	6	43
1936-37 .....	36	9	45
1937-38 .....	31	7	38
1938-39 .....	56	19	75
1939-40 .....	54	9	63
Total.....	544	391	935
1940-41 .....	41	—	41
1941-42 .....	71	5	76
1942-43 .....	118	4	122
1943-44 .....	157	1	158
1944-45 .....	68	—	68
1945-46 .....	98	6	104
1946-47 .....	65	4	69
1947-48 .....	46	6	52
Total.....	664	26	690
Total général .	1208	417	1625

SECTION III

LA CARRIÈRE DES DIPLOMÉES

Plusieurs questions relatives au sort actuel des diplômées nous ont préoccupée. Sont-elles célibataires ? mariées ? Exercent-elles ou non une profession, étant mariées ou célibataires ? Dans quelle proportion ? Bref, comment ont été pratiquement utilisés les grades universitaires obtenus ?

Notre recherche a visé uniquement à connaître le sort des diplômées belges. Il n'est pas nécessaire d'expliquer longuement l'impossibilité pratique de repérer les diplômées étrangères. Leur retour au pays d'origine, les années, la guerre enfin ont le plus souvent fait perdre leur trace. Avant la guerre cependant, des associations de diplômés de l'École des Ingénieurs et de l'École de Commerce par exemple, s'étaient constituées à l'étranger, telles en Grèce, en Pologne. Tout contact avec les anciens étudiants et étudiantes a été interrompu par la guerre. Les pays où se recrutaient en majorité les étudiants étrangers sont pour la plupart actuellement sortis du circuit des relations internationales, notamment en matière culturelle.

Parmi les Belges, nous avons retrouvé les diplômées de toutes les sections, à l'exception des licenciées en sciences pédagogiques dont les études universitaires eurent pour but de compléter leur formation antérieure d'institutrice et de régente, et parfois, de licenciée en philosophie et lettres ou en sciences. On a vu que le nombre de diplômées belges se montait à 1036. Les diplômées en sciences pédagogiques sont au nombre de 38. Il faut aussi tenir compte du fait qu'il y a deux licenciées en philosophie et lettres qui ont obtenu un second diplôme (celui de la licence pour le groupe de philosophie), ainsi que trois docteurs en droit (celui de la licence en sciences sociales ou politiques).

Le nombre des diplômées sur lequel nous faisons porter notre investigation est donc de 993 (voir tableau XIV).

Nous avons pu déterminer le sort de 952 diplômées sur 993.

Le pourcentage de celles qui sont indéterminées est donc minime : 4,2 %. Si l'on joint à ce pourcentage celui des diplômées décédées, religieuses, et continuant des études, nous obtenons un pourcentage de 8,7 %.

Nous allons étudier en détail les deux catégories qui recueillent les pourcentages les plus importants et les plus significatifs, celles des diplômées réparties selon qu'elles exercent ou n'exercent pas de profession :

Exerçant une profession .....	73,1 %
N'exerçant pas de profession.....	18,2 %
Total .....	91,3 %

TABLEAU XIII. — *Sort des diplômés belges de 1920-21 à 1947-48*

Groupe d'études	Diplômés professant		Diplômés ne professant pas		Études	Religieuses et A. L. M. (1)		Décédés	Ind. (2)	Total
	Cél.	Mar.	Cél.	Mar.		R.	ALM			
		Tot.		Tot.	Cél.					
I. Fac. de Phil. et Let.										
Philosophie .....	1	—	1	4	5	—	—	1	—	7 (3)
Histoire .....	12	14	26	7	7	4	—	1	2	44
Philol. class. ....	32	20	52	11	11	—	1	3	3	71
Philol. romane ....	23	28	51	3	26	—	3	2	5	91
Philol. german. ....	47	61	108	2	21	1	—	2	3	137
Total .....	115	123	238	6	69	5	7	9	13	350
II. Hist. Art et Arch.										
III. a) Droit .....	17	7	24	—	22	4	—	5	3	58
b) Sc. soc. pol. adm.	20	7	27	3	13	—	—	—	—	43
IV. Sc. comm. écon.	2	1	3	1	3	1	—	—	—	8 (4)
V. a) Médecine .....	24	19	43	—	11	11	—	1	—	55
b) Sc. dentaires ....	28	51	79	—	5	5	—	2	2	88
c) Educ. physique ..	2	7	9	—	—	—	—	—	—	9
VI. Pharmacie .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
VII. Fac. des Sciences	98	131	229	—	23	23	—	8	14	274
Sc. phys. et math.	13	16	29	—	11	11	—	—	2	42
Sc. chimiques ....	9	5	14	—	5	5	—	—	—	19
Sc. géographiques	12	6	18	—	7	7	—	—	1	26
Sc. biologiques ..	4	4	8	—	1	1	—	—	1	10
Total .....	38	31	69	—	24	24	—	—	4	97
VIII. Ingénieurs ....	2	4	6	—	—	—	—	—	—	6
Totaux .....	346	381	727	10	170	180	7	3	10	993

(1) A. L. M = Auxiliaires Laïques des Missions.

(2) Ind. = Indéterminés.

(3) Il faut ajouter à ce nombre 2 diplômés licenciés en philologie classique.

(4) Il faut ajouter à ce nombre 2 diplômés licenciés en philologie classique.

TABLEAU XIV. — Répartition des diplômées  
d'après leur situation au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de 1949

	N	%
Décédées .....	25	2,5
Religieuses, Auxiliaires laïques des Missions .....	10	1
Compléments d'études .....	10	1
Exerçant une profession .....	727	73,1
N'exerçant pas de profession .....	180	18,2
Indéterminées .....	41	4,2
	993	100

L'exercice de la profession est, pour la femme, particulièrement influencé par le mariage. Tenant compte de l'état civil des diplômées, nous les groupons ici, suivant qu'elles exercent ou non une profession.

TABLEAU XV. — Répartition professionnelle des diplômées  
en fonction de leur état civil

État civil	Exerçant		N'exerçant pas		Ensemble
	N	%	N	%	
Célibataires.....	346	97	10	3	356
Mariées .....	381	69,1	170	30,9	551
Total.....	727	80,1	180	19,9	907

Ce tableau nous montre clairement que l'énorme majorité des femmes diplômées de l'Université exerce une profession : 80,1 %. Cela revient à dire que sur 10 diplômées, 8 utilisent leur diplôme.

Les célibataires ayant une profession lucrative représentent la quasi-totalité des universitaires célibataires : 97 %.

10 célibataires diplômées seulement n'exercent pas de profession, soit parce que leur fortune personnelle les dispense de gagner leur vie, soit pour raison de santé.

Les femmes mariées exerçant une profession représentent la majorité des femmes universitaires mariées : 69,1 %.

La majorité des femmes universitaires sans profession est constituée de femmes mariées, soit 94,5 % (170 sur 180). Parmi ces femmes

mariées, celles qui ont professé, étant célibataires ou même mariées, sont les plus nombreuses : 90 sur 170, soit 53 %.

Le pourcentage serait plus élevé si certaines sections de Philosophie et Lettres, d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, ne contribuaient à l'augmentation du nombre des femmes mariées n'ayant jamais professé.

Les femmes mariées ne professant plus abandonnent en majorité leur occupation lors de leur mariage. Il arrive plus rarement qu'elles continuent à exercer jusqu'à la naissance du premier enfant.

Plusieurs femmes mariées, en Pharmacie surtout, ont continué à professer ayant même plusieurs enfants, abandonnant leur fonction, dès que la situation du mari assurait des revenus suffisants pour parer aux exigences du ménage, parfois aussi lorsque leur santé ne supportait plus le poids de telles obligations.

I. — *Philosophie et Lettres*

Le pourcentage des diplômées de la Faculté de Philosophie et Lettres exerçant une profession : 76 %, est inférieur à la moyenne générale (80,1 %) obtenue au tableau XV.

Le pourcentage des diplômées tant mariées que célibataires ne professant pas est de 24 % et est supérieur au pourcentage moyen, 19,9 %.

a) *Philosophie*. — Les diplômées célibataires exerçant une fonction se répartissent de la manière suivante :

Enseignement : 2 (déjà licenciées en Philologie classique).

Bibliothécaire : 1.

b) *Histoire*. — Les diplômées célibataires (12) exerçant une fonction se répartissent de la manière suivante : enseignement : 10, assistante à l'Université : 1, bibliothécaire à l'Université : 1, archivist : 1.

TABLEAU XVI. — *Répartition professionnelle des licenciées et docteurs en Philosophie et Lettres d'après leur état civil*

État civil	Exerçant		N'exerçant pas		Ensemble
	N	%	N	%	
Célibataires.....	115	95	6	5	121
Mariées.....	123	64	69	36	192
Total.....	238	76	75	24	313



Les diplômées mariées exerçant une fonction se répartissent de la manière suivante : enseignement : 11 dont une préfète, Fonds National de la Recherche Scientifique : 1, archiviste : 1, bibliothécaire d'Université : 1.

7 femmes mariées ne professent pas ; 2 avaient professé avant leur mariage.

c) *Philologie classique*. — Toutes les diplômées célibataires, soit 32, et 20 diplômées mariées exercent une fonction dans l'enseignement ; 42 dans l'enseignement officiel, 10 dans l'enseignement libre, dont 2 au Congo.

11 femmes mariées ne professent pas ; 5 avaient professé avant leur mariage.

d) *Philologie romane*. — Les diplômées célibataires (23) exerçant une fonction se répartissent comme suit : enseignement : 20, secrétaires particulières : 2, assistante à l'Université : 1.

Les diplômées mariées (28) exerçant une fonction se répartissent comme suit : enseignement : 23, secrétaires : 2, bibliothécaires : 2, chargée de cours à l'Université : 1.

26 femmes mariées ne professent pas ; 14 avaient professé avant leur mariage.

Sur 43 professant dans l'enseignement, 41 professent dans l'enseignement officiel, et 2 dans l'enseignement libre.

e) *Philologie germanique*. — Les diplômées célibataires exerçant une profession (47) se répartissent comme suit : enseignement : 44, professeur à l'Université : 1, interprète à l'O. N. U. : 1, bibliothécaire : 1.

Les diplômées mariées exerçant une fonction (61) se répartissent comme suit : enseignement : 59 dont 1 en Allemagne occupée, 2 en Amérique, 1 en Angleterre, bibliothécaire : 1, assistante à l'Université : 1.

21 femmes mariées ne professent pas ; 16 avaient professé avant leur mariage.

Sur 103 exerçant dans l'enseignement : 99 professent dans l'enseignement officiel et 4 dans l'enseignement libre.

## II. — *Histoire de l'Art et Archéologie*

Le pourcentage des diplômées exerçant une profession est quelque peu supérieur à 50 % et par conséquent sensiblement inférieur à la moyenne générale du tableau XV (80,1 %).

Ceci est dû au nombre dominant des diplômées mariées n'exerçant aucune fonction, ayant généralement poursuivi ces études par pur intérêt spéculatif.

Les diplômées célibataires (17) exerçant une fonction se répartissent comme suit : enseignement : 6, attachées de musées : 4, conservateur

TABLEAU XVII. — Répartition professionnelle  
des licenciées et docteurs en Histoire de l'Art et Archéologie  
d'après leur état civil

Etat civil	Exerçant		N'exerçant pas		Ensemble
	N	%	N	%	
Célibataires.....	17	100	—	—	17
Mariées.....	7	24,1	22	75,9	29
Total.....	24	52,1	22	47,9	46

de musée : 1. Il en est 5 qui ont une situation étrangère aux études faites : secrétaires : 3, assistantes sociales : 2.

Pour les diplômées mariées, 7 exercent une fonction. Elles se répartissent comme suit : enseignement : 3, attachées de musées : 2, bibliothécaire (pour l'Art et l'Archéologie) : 1, travail de fouilles : 1.

27 femmes mariées ne professent pas; 2 avaient professé avant leur mariage (1).

III. — Droit et Sciences sociales, politiques et administratives

a) Droit :

TABLEAU XVIII. — Répartition professionnelle  
des docteurs en Droit d'après leur état civil

Etat civil	Exerçant		N'exerçant pas		Ensemble
	N	%	N	%	
Célibataires.....	20	87	3	13	23
Mariées.....	7	35	13	65	20
Total.....	27	62,8	16	37,2	43

Le pourcentage des diplômées docteurs en Droit exerçant une profession : 62,8 %, est inférieur au pourcentage global de 80,1 %.

(1) Quant aux étrangères diplômées, l'une, persane, était en 1939, Conservateur du Musée de Téhéran; l'autre était membre d'une Académie polonaise.

Ceci est dû au fait qu'ici le pourcentage des célibataires ne professant pas est 4 fois plus grand que le pourcentage global correspondant et que le pourcentage des mariées ne professant pas est supérieur au double du pourcentage global correspondant.

Les diplômées célibataires exerçant une profession se répartissent comme suit : Barreau : 14 (parmi elles, 1 est candidate à la Magistrature, 1 fait du journalisme, 1 plaide les affaires de Sécurité sociale, 1 donne des cours de Droit dans une Ecole de Commerce), secrétaires : 3, contentieux d'une firme industrielle : 1, cours de Psychologie dans Athénées et Lycées : 1, 1 professe comme docteur en Médecine, ayant fait ses études de médecine après ses études de droit.

Les diplômées mariées exerçant une fonction, soit 7, se répartissent comme suit : Barreau : 5, assistante à l'Université et cours de Droit : 1, professeur de Droit dans une Ecole de Service Social : 1.

13 femmes mariées ne professent pas. Il en est 8 qui ont fait du barreau avant leur mariage et 3 qui sont collaboratrices de leur mari avocat.

*b) Sciences sociales, politiques et administratives :*

TABLEAU XIX. — Répartition professionnelle des licenciées et docteurs en Sciences sociales d'après leur état civil

Etat civil	Exerçant		N'exerçant pas		Ensemble
	N	%	N	%	
Célibataires.....	2	66,7	1	33,3	3
Mariées .....	1	25	3	75	4
Total .....	3	43	4	57	7

Le pourcentage des diplômées exerçant une profession est nettement inférieur à la moyenne générale de 80,1 %. Le nombre des diplômées étant restreint, ce chiffre n'est pas significatif.

Les célibataires exerçant une profession, soit 2, se répartissent comme suit : assistante sociale chez le juge des enfants : 1, surintendante d'usine : 1. Une femme mariée exerce une profession : secrétaire dans une société privée.

3 femmes mariées ne professent pas; 1 avait professé avant son mariage.

IV. — *Sciences commerciales et économiques*

Le pourcentage des diplômées exerçant une profession est identique à la moyenne générale obtenue (80,1 %).

Toutes les célibataires et la majorité des femmes mariées utilisent leur diplôme.

TABLEAU XX. — *Répartition professionnelle des licenciées et docteurs en Sciences commerciales d'après leur état civil*

Etat civil	Exerçant		N'exerçant pas		Ensemble
	N	%	N	%	
Célibataires.....	24	100	—	—	24
Mariées .....	19	63,3	11	36,7	30
Total .....	43	80	11	20	54

Les diplômées célibataires exerçant une profession (24) se répartissent comme suit : postes plus ou moins importants, allant d'emplois subalternes à l'emploi de chef de service dans les entreprises industrielles et commerciales principalement dans la région liégeoise et verviétoise : 12; enseignement : 7; travail dans une entreprise familiale : 4.

Les diplômées mariées exerçant une profession (19) se répartissent comme suit : enseignement : 10, emplois dans des firmes commerciales et industrielles : 8, secrétaire de l'Ecole de Commerce : 1.

11 diplômées mariées ne professent pas, parmi lesquelles 9 avaient professé avant leur mariage.

V. — *Médecine et Sciences dentaires*

a) *Médecine.* — Le pourcentage des diplômées exerçant une profession est nettement supérieur à la moyenne globale obtenue au tableau XV (80,1 %).

La presque totalité des diplômées utilisent le diplôme acquis. Ce fait atteste le profond désir qu'éprouvent ces femmes-médecins de se donner à l'art de guérir. Il leur serait pour ainsi dire impossible d'exclure la médecine de leur vie. Il s'agit ici de vocation et les études sont menées dans le but de pouvoir exercer un jour. Même les femmes mariées ont la possibilité de pratiquer, car elles choisissent ordinairement une spécialité et donnent le plus souvent la préférence à l'exercice de la médecine dans une institution publique ou privée.

Les diplômées célibataires exerçant une profession (28) se répartissent comme suit : Médecine générale : 13, Pédiatrie : 4, Gynécologie et Pédiatrie : 3, Médecine interne et Physiologie : 3, Gynécologie : 2, assistantes d'Université : 2, Ophtalmologie : 1. Parmi elles : 1 est attachée à un Service d'inspection scolaire, 1 se prépare à partir aux Colonies, 1 pratique l'art de guérir après avoir fait du Barreau.

TABLEAU XXI. — Répartition professionnelle des Docteurs en Médecine d'après leur état civil

Etat civil	Exerçant		N'exerçant pas		Ensemble
	N	%	N	%	
Célibataires.....	28	100	—	—	28
Mariées.....	51	91	5	9	56
Total.....	79	94,1	5	5,9	84

Les diplômées mariées exerçant une profession (51) se répartissent comme suit : Pédiatrie : 18, Gynécologie et Pédiatrie : 9, Stomatologie : 5, Médecine générale : 4, Travaux scientifiques, recherches, laboratoires : 3, Gynécologie : 2, Gynécologie, Pédiatrie, Médecine interne : 2, Ophtalmologie : 2, professeur d'Université : 1, chef de travaux à l'Université : 1, assistante d'Université : 1.

En outre, 3 collaborent avec leur mari : Radiologie : 2, Gymnastique médicale, massage : 1.

On notera encore que parmi les diplômées mariées exerçant une profession, il en est 2 qui donnent des cours d'hygiène, de puériculture dans des écoles de Service social, 1 est assistante volontaire à l'Université, 1 est secrétaire d'un professeur d'Université, 1 doctoresse spécialisée en Gynécologie et Pédiatrie est Inspecteur principal du Ministère de la Santé Publique, 1 doctoresse spécialisée en Gynécologie et Médecine interne est interne dans un Hôpital de Grande-Bretagne.

5 femmes mariées ne professent pas; 3 d'entre elles ont professé pendant un certain temps après leur mariage jusqu'au moment où elles cessèrent en raison des difficultés nées du cumul des tâches ménagères et professionnelles; 2 n'ont jamais professé pour des raisons personnelles.

b) *Sciences dentaires.* — Toutes les diplômées célibataires (2) et mariées (7) professent. Le métier est très compatible avec la vie de femme mariée.

VI. — Pharmacie

Le pourcentage des diplômées exerçant une profession est supérieur à la moyenne générale de 80,1 %.

Le pourcentage des pharmaciennes célibataires exerçant une profession est de 3 % supérieur au pourcentage moyen et le pourcentage des pharmaciennes mariées exerçant une profession est de 16 % supérieur au pourcentage moyen.

TABLEAU XXII. — Répartition professionnelle  
des porteurs du grade de pharmacien d'après leur état civil

Etat civil	Exerçant		N'exerçant pas		Ensemble
	N	%	N	%	
Célibataires.....	98	100	—	—	98
Mariées.....	131	85	23	15	154
Total.....	229	90,1	23	9,9	252

Les diplômées célibataires exerçant une profession (98) se répartissent comme suit : propriété ou gérance d'une officine : 95, travail de laboratoire dans une entreprise de produits pharmaceutiques : 3.

Parmi les plus anciennes diplômées, nombreuses sont celles qui s'occupent d'une affaire personnelle. Certaines cependant ont encore une gérance. Ce cas est plus fréquent chez les pharmaciennes récemment sorties de l'Université dont les parents n'ont pas la possibilité de subvenir aux frais d'une installation.

Certaines sont occupées dans la pharmacie paternelle.

Les diplômées mariées exerçant une profession, soit 131, se répartissent comme suit : propriété ou gérance d'une officine : 128, travail de laboratoire : 1, chef de travaux à l'Université : 1, conservateur à l'Université : 1.

Plusieurs pharmaciennes ont épousé des pharmaciens et gèrent une affaire en collaboration.

23 femmes mariées ne professent pas ; 16 ont professé avant leur mariage. Le nombre des femmes mariées ne professant pas est restreint. Ceci s'explique du fait que les pharmaciennes habitent très souvent au lieu de leur travail et retirent de leur présence à domicile de sérieux avantages.

VII. — *Sciences*

Le pourcentage des diplômées exerçant une profession (74,5 %) est légèrement inférieur à la moyenne générale (80,1 %).

Le pourcentage des femmes mariées exerçant une profession est inférieur de 13 % au pourcentage moyen des diplômées mariées professant. Toutes les célibataires professent.

TABLEAU XXIII. — *Répartition professionnelle des licenciées et docteurs en Sciences d'après leur état civil*

Etat civil	Exerçant		N'exerçant pas		Ensemble
	N	%	N	%	
Célibataires.....	38	100	—	—	38
Mariées.....	31	56,3	24	43,7	55
Total.....	69	74,5	24	25,5	93

a) *Sciences physiques et mathématiques.* — Les diplômées célibataires exerçant une profession (13) se répartissent comme suit : enseignement, section scientifique : 12, Fonds National de la Recherche Scientifique : 1.

Les diplômées mariées exerçant une profession (16) se répartissent comme suit : enseignement : 14, bibliothécaire à l'Université (pour les Sciences) : 1, inspectrice générale des écoles professionnelles officielles pour jeunes filles : 1.

11 femmes mariées ne professent pas. Il en est 8 qui ont professé avant leur mariage, 2 qui ont épousé des coloniaux, 1 qui a épousé un professeur à l'Université de Cambridge.

b) *Sciences chimiques.* — Les diplômées célibataires exerçant une profession (9) se répartissent comme suit : enseignement : 3, laboratoire dans des usines du Bassin : 2, assistantes en Chimie : 2, ingénieur à la F. N. : 1, Fonds National de la Recherche Scientifique : 1.

Les diplômées mariées exerçant une profession (5) se répartissent comme suit : laboratoires dans l'industrie : 2, assistantes à l'Université : 2, chef de travaux à l'Université : 1, enseignement : 1.

5 femmes mariées ne professent pas, dont 3 ont professé avant leur mariage. Une, accomplissant un voyage d'études en Amérique, s'y est mariée.

c) *Sciences géographiques.* — Les diplômées célibataires exerçant une fonction (12) se répartissent comme suit : enseignement : 6, bureaux

d'Urbanisme : 3, bibliothécaire : 2, conservateur dans un Musée d'Histoire naturelle : 1.

Les diplômées mariées (6) exerçant une profession se répartissent comme suit : enseignement : 6 dont 2 dans des Ecoles Normales (8 heures de cours) et 4 dans des Lycées (20 heures de cours).

7 femmes mariées ne professent pas, mais 5 ont professé avant leur mariage.

d) *Sciences naturelles*. — Les diplômées célibataires exerçant une fonction, soit 4, se répartissent comme suit : Laboratoire : 2, conservateur à l'Université : 1, professeur de Sciences à l'Université : 1.

Les diplômées mariées exerçant une profession (4) se répartissent comme suit : conservateurs à l'Université : 2, professeur à l'Université : 1 (qui est en même temps docteur en médecine), assistante à l'Université : 1.

Une femme mariée ne professe pas.

#### VIII. — *Sciences appliquées*

Toutes les diplômées célibataires (2) et mariées (4) utilisent le diplôme acquis.

Les diplômées célibataires exerçant une profession se répartissent comme suit : chef de travaux à l'Université : 1, assistante à l'Université : 1.

Les diplômées mariées exerçant une profession se répartissent comme suit : chimiste dans un laboratoire d'hôpital : 1, bibliothécaire à l'Université : 1, ingénieur (service de documentation technique et bibliothèque) : 1, direction, en collaboration avec le mari, d'une entreprise industrielle (appareillage électrique) : 1.

\* \* \*

On peut récapituler ce qui précède dans le tableau XXIV qui donne le pourcentage des diplômées exerçant une profession.

Le nombre des licenciées en Sciences sociales, en Sciences politiques, en Sciences administratives, en Education physique, en Sciences dentaires, de même que le nombre des ingénieurs sont peu importants. De ce fait, l'on ne peut considérer les pourcentages des diplômées de ces diverses catégories comme ayant une véritable signification.

De l'examen des pourcentages des diplômées des autres catégories, on peut conclure qu'utilisent leur diplôme 90 % au moins des femmes médecins et pharmaciens, 80 % des femmes licenciées en Sciences commerciales, 75 % environ des licenciées en Philosophie et Lettres et en Sciences (trouvant les principaux débouchés dans l'enseignement), 62 % des docteurs en Droit et 52 % des licenciées en Art et Archéologie.



TABLEAU XXIV.

*Pourcentage des diplômés exerçant une profession pour chaque groupe d'études*

Etat civil	Philos. et Lettres	Art et Archéo- logie	Droit	Sciences sociales	Com- merce	Méde- cine	Sciences den- taires	Pharma- macie	Sciences	Sciences appli- quées	Total
Célibataires	95	100	87	66,7	100	100	100	100	100	100	97
Mariées . .	64	24,1	35	25	63,3	91	100	85	56,3	100	69,1
Ensemble .	76	52,1	62,8	43	80	94,1	100	90,1	74,5	100	80,1

## CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Des faits précis apparaissent en pleine lumière à partir de l'étude à laquelle on vient de procéder : la progression du nombre absolu et relatif des étudiantes; l'évolution de leur répartition entre les divers groupes d'études; les transformations du recrutement, en particulier l'influence croissante des mobiles économiques dans l'orientation universitaire des jeunes filles; le rapport entre le nombre des diplômés et celui des inscriptions (moins de 50 %); la forte proportion du nombre des diplômées qui exercent une profession (8 sur 10); la nomenclature des carrières où se sont engagées les diplômées.

La connaissance de ces faits ne laissera pas de surprendre parfois, du moins dans tous les cas où une appréciation hâtive des faits conduit à en juger suivant les impressions sommaires que chacun recueille au fil de la vie quotidienne. Ainsi la proportion du nombre de celles qui exercent une profession ne manquera pas d'étonner. Sans doute, il faudrait, pour mesurer exactement le fait, tenir compte de la diversité que recouvre la notion d' « exercice d'une profession ». Il n'était pas possible de le faire dans le cadre de ce travail. Mais ce fait n'en est pas moins indicatif d'un changement profond dans les structures sociales.

Ce changement soulève d'importants problèmes, de toutes sortes. On songe particulièrement aux problèmes de la vie familiale des diplômées.

Nous espérons que la connaissance des faits constatés dans cette enquête est susceptible de servir, et du point de vue social et du point de vue personnel, à la solution des problèmes que posent les études des jeunes filles.

Madeleine CAPELLE,  
Auxiliaire sociale.

---

## La Vie de notre Association

### La mort du Professeur Bidlot

La mort tragique du Professeur Bidlot, survenue le 10 février 1950, a privé l'Université d'un de ses plus brillants professeurs, et notre Association d'un membre dévoué de son Conseil d'Administration. M. Danze, professeur à la Faculté des Sciences appliquées, et ami du disparu, évoque dans le présent bulletin, la figure de l'homme d'action et du professeur distingué qu'était M. Bidlot.

Les « Amis de l'Université » renouvellent à Mme Bidlot les vifs regrets qu'ils éprouvent de sa disparition, et leurs sentiments de condoléance.

### L'Assemblée générale statutaire de 1950

L'Assemblée générale des Amis de l'Université a revêtu cette année un éclat particulier. Elle avait lieu le jeudi 16 mars, le jour même de la réunion d'information sur les « Carrières universitaires au Congo », organisée par notre Association, avec la collaboration du Centre inter-facultaire d'Etudes coloniales. M. P. Wigny, Ministre des Colonies, qui devait le soir à l'Emulation, prononcer le discours de clôture de cette manifestation, avait tenu à rehausser notre Assemblée de sa présence.

M. Dewandre, président de notre Association, le remercia de cette marque d'attachement à l'Université et aux « Amis de l'Université ». Le président évoqua ensuite, devant l'assemblée recueillie, la mémoire de M. Verdeyen, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, et de M. Bidlot, professeur à la Faculté des Sciences appliquées, tous deux membres du Conseil d'Administration.

Les rapports du secrétaire et du trésorier sur l'exercice écoulé furent lus et approuvés.

L'Assemblée procéda ensuite à la réélection des administrateurs sortants : MM. Clémens, Dehalu, Leclercq et Witmeur. Elle élit en outre, en qualité de commissaire et de membre du Conseil d'Administration, respectivement M. M. Legraye, professeur à la Faculté des Sciences appliquées, et M. A. Delatte, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, en remplacement de MM. Bidlot et Verdeyen, décédés.

Les cinq lauréats du Prix des Amis de l'Université (MM. L. Falla, H. Garnir, J. M. Graulich, C. Heusghem et P. Ledoux) furent proclamés et ils reçurent leur prix des mains de M. Wigny, qui les félicita.

### Mouvement des Membres et cotisations de 1950

A la veille de clôturer l'exercice 1949, nous avons franchi le cap des mille membres. Dès maintenant, les cotisations pour 1950 sont mises en recouvrement; nous espérons que nos membres auront à cœur de nous envoyer la leur sans tarder. Nous comptons bien par ailleurs élargir encore le cercle des « Amis de l'Université »; nous songeons notamment à intéresser davantage les étudiants à notre Association. Dans ce but, nous nous permettons de faire appel à tous ceux qui ont le souci du développement de notre Université, pour qu'ils nous aident à diffuser notre bulletin et à faire connaître nos activités.

### Prix des « Amis de l'Université de Liège »

Cette année, notre Association a décerné cinq prix de cinq mille francs, à des membres du personnel scientifique de l'Université qui ont publié au cours de l'année académique 1948-1949, des travaux originaux.

Ce sont M. C. Heusghem pour sa « Contribution à l'étude des hormones œstrogènes » (Prix Baron Paul Delaunoit); M. L. Falla, pour son mémoire « Sur la structure des couches photographiques sensibles »; M. H. Garnir, pour son mémoire « Sur les systèmes de matrices hermitiennes  $A_1, \dots, A_n$ , vérifiant les relations  $A_i A_j A_k + A_k A_j A_i = A_i \delta_{jk} + A_k \delta_{ji}$ , ( $i, j, k = 1, \dots, n$ ) »; M. J. M. Graulich, pour ses « Recherches géologiques sur les terrains paléozoïques des environs de Spa »; M. P. Ledoux pour sa « Contribution à l'étude de la structure interne des étoiles et de leur stabilité ».

Nous félicitons très vivement les cinq lauréats.

### Réunion d'information sur les « Carrières universitaires au Congo »

Au cours de l'année 1948, notre Association avait organisé à Liège, puis à Huy et à Verviers, un cycle de conférences sur « l'Avenir des Jeunes », au cours desquelles d'éminentes personnalités avaient parlé aux jeunes gens et à leurs parents des carrières d'ingénieur, de juriste et de médecin. En présence du succès de cette initiative, qui répondait à un des soucis majeurs des parents et des jeunes gens en âge de choisir leur profession, nous avons organisé cette année, avec la collaboration du Centre interfacultaire d'Etudes coloniales, une réunion d'information sur les « Carrières universitaires au Congo ».

Nous avons pensé en effet que si le Congo offre aux jeunes des perspectives d'avenir, les renseignements sur les conditions générales de la vie et de l'exercice des diverses professions, qui sont nécessaires pour choisir une carrière coloniale, font généralement défaut, et que ce serait rendre service à tous que d'organiser une réunion d'information sur ce thème.

Celle-ci se déroula, le jeudi 16 mars, en deux phases. L'après-midi, dans la salle Godefroid Kurth, à l'Université, devant un public attentif, composé en majorité d'élèves des classes supérieures de l'enseignement moyen de

l'arrondissement de Liège, les conférenciers invités par notre Association parlèrent des différentes carrières faites au Congo par des universitaires.

M. F. Debroux, Ingénieur A. I. Lg., Attaché à la Direction du Comité national du Kivu, fit un saisissant parallèle entre la vie de l'ingénieur au Congo, aujourd'hui et hier, et montra comment les carrières d'ingénieur restent largement ouvertes aux jeunes énergies.

Successivement, M. S. Lapière, professeur à la Faculté de Médecine, et M. G. Schwers, médecin-provincial à Coquilhatville, décrivent avec enthousiasme la mission du médecin au Congo, et les diverses modalités d'exercice de l'apostolat médical.

M. M. Moffarts, inspecteur de l'enseignement à Stanleyville, esquisse un tableau de l'organisation de l'enseignement moyen de la Colonie, et des perspectives d'avenir, d'ailleurs limitées, pour les agrégés de l'enseignement moyen du degré supérieur.

Enfin, M. P. Sharff, avocat à Costermansville, en une brillante synthèse, dégagait les avantages d'ordre moral qu'offrent les carrières au Congo, et spécialement celles de l'Administration territoriale et de la Magistrature.

Le soir, M. Dewandre, président de notre Association, réunit en un dîner, en l'honneur de M. P. Wigny, Ministre des Colonies, M. H. Fredericq, Recteur de l'Université; des personnalités liégeoises qui ont collaboré avec éclat à l'œuvre congolaise, MM. P. Tschoffen, ancien Ministre des Colonies, H. Buttgenbach et P. Fourmarier, professeurs émérites; M. Claeys-Bouuaert, chef de cabinet du Ministre des Colonies; les conférenciers de l'après-midi, MM. F. Debroux, S. Lapière, M. Moffarts, G. Schwers et P. Sharff; les membres du Conseil d'Administration, MM. L. Graulich et J. Leclercq, vice-présidents, F. Capelle, R. Clémens, A. Delatte, N. Dessard, P. Fraipont, F. Graindorge, P. Harsin, H. Janne d'Othée, M. Legraye, L. Lepage, J. Nagelmackers, A. Neef de Sainval, J. Roskam, E. Witmeur et le président de l'A. G., J. Jumet et M. J. Delchevalerie, secrétaire-administratif.

S'étaient excusés de ne pouvoir participer à ce dîner, M. P. Horion, Administrateur-Inspecteur de l'Université; MM. M. Dehalu, F. Dellicour et R. Mouchet, personnalités universitaires du monde colonial; MM. A. Buttgenbach, E. Frankignoul, P. Laloux, J. Merlot, le baron Meyers, membres de notre Conseil d'Administration.

Ensuite, M. P. Wigny, Ministre des Colonies, prononça, en la salle de l'Emulation, le discours de clôture de cette réunion d'information. Après avoir félicité notre Association de l'organisation de cette manifestation, et de ses préoccupations relatives à l'avenir des universitaires, il montra le rôle des hommes dans l'action civilisatrice entreprise au Congo et les qualités que l'on exige d'eux. Puis, il donna quelques aperçus sur les perspectives d'avenir qui s'ouvriront aux universitaires après l'adoption du Plan décennal.

La séance se termina par la projection de films documentaires sur notre Colonie, qui illustrèrent l'œuvre magnifique déjà accomplie et firent apparaître la tâche immense qui attend ceux qui se destinent à faire carrière dans notre dixième province.

### Création d'un centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires

A l'initiative de son président, M. Albert Dewandre, l'Association des Amis de l'Université de Liège a décidé la création d'un nouveau service du secrétariat.

L'expérience des dernières années a conduit en effet à constater combien l'on manque d'information en ce qui concerne les carrières auxquelles peuvent accéder les universitaires. Les jeunes gens, les familles, l'enseignement moyen, et même les institutions d'orientation professionnelle manquent d'éléments objectifs d'information sur les professions universitaires.

Quelles activités professionnelles peuvent s'ouvrir aux diplômés des universités ? En quoi consistent ces activités et quelles en sont les modalités d'exercice ? Quelles sont les conditions à réunir pour y accéder et quelles sont les conditions d'avancement et de traitement ? Quelles qualités sont nécessaires pour chacune de ces carrières et quelle en est la préparation la plus adéquate ? Quelle est l'étendue des débouchés qu'offre chacune d'elles dans le présent et dans un avenir proche, compte tenu des facteurs conjoncturels et structurels qui peuvent influencer l'extension ou la contraction de ces débouchés ? Quel est semblablement l'état actuel du marché de l'emploi par rapport à chacun des diplômés universitaires et quelles prévisions, au moins à courte échéance, peut-on faire sur l'évolution de l'offre et de la demande des porteurs de chacun de ces diplômés ?

A toutes ces questions, il ne sera possible de donner une réponse qu'après avoir rassemblé progressivement une documentation suffisante. Déjà la Fondation universitaire a institué en 1936 un bureau de statistiques universitaires qui fournit nombre d'éléments du problème. D'autres institutions s'en sont également préoccupées, notamment plusieurs grandes associations professionnelles. Un travail d'ensemble s'avère indispensable pour réunir tous les éléments dont on dispose, pour s'efforcer de les compléter sur nombre de questions non résolues et pour mettre tous ces éléments à la disposition des intéressés.

Le nouveau service du Secrétariat des Amis de l'Université de Liège constituera un centre de documentation et de renseignement sur les carrières universitaires. Il sera installé, grâce à la bienveillance des autorités universitaires liégeoises, dans un local situé au bâtiment central de l'Université, place du XX-Août, 7 (à gauche, dans le hall d'entrée). Il commencera à fonctionner à la rentrée des vacances de Pâques et sera ouvert au public le mardi de 14 h. à 17 h. 30, le jeudi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. 30 et sur rendez-vous. M. J. Delchevalerie, docteur en droit, a été désigné par l'Association des Amis de l'Université en qualité de secrétaire administratif.

La Mission du Centre sera double : elle est de documentation et de renseignement.

1<sup>o</sup> Le nouveau service réunira toute la documentation d'ordre juridique, d'ordre statistique, d'ordre économique et social, relative aux carrières universitaires.

2<sup>o</sup> Au fur et à mesure de ses possibilités, le Centre diffusera la documentation qu'il recueille, que ce soit par la voie de publications, de conférences ou d'affiches, pour l'information collective, ou par la réception des visiteurs en son bureau même, pour l'information individuelle.

On voudra bien noter que *le Centre n'est en aucune façon destiné à donner des consultations d'orientation professionnelle et qu'il n'a pas davantage pour but de s'occuper directement du placement des diplômés.* Son objectif est de réunir la documentation et de diffuser les renseignements nécessaires sur les carrières ouvertes aux universitaires, sur les études qui y conduisent et dans la mesure du possible, sur les débouchés qu'elles sont susceptibles d'offrir.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle activité des Amis de l'Université pourra rendre des services à notre jeunesse et contribuera en même temps au développement économique et social tant de la région wallonne que du pays.

Nous faisons appel à tous ceux qui possèdent des informations sur les carrières universitaires pour qu'ils aient l'amabilité de les communiquer au Centre et l'aident ainsi à réaliser ses objectifs.

R. C.

#### L'Association congolaise des Anciens Étudiants de l'Université de Liège, en deuil

La section du Katanga de l'Association congolaise des Anciens Étudiants de l'Université de Liège, vient de perdre son vice-président, le docteur Georges Cassart, décédé à Elisabethville le 30 mars dernier. Originaire de Gembloux, docteur en médecine, chirurgie et accouchement de l'Université de Liège, Georges Cassart s'engagea, comme médecin, à la Forminière en 1912. Il entra ensuite au service de la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga en août 1914 et y resta en service actif jusqu'au 20 juin 1946, universellement aimé et apprécié pour sa compétence et sa bonté. Depuis 1933, il était inspecteur du Service de la Santé et de l'Hygiène de tout le groupe de la B. C. K. Rentré en Europe après sa retraite, il ne put résister à l'attrance de l'Afrique, et y revint en 1948.

Resté très attaché à son Alma Mater, il faisait partie de l'Association congolaise des Anciens Étudiants de l'Université de Liège depuis sa fondation, et en avait accepté la vice-présidence pour le présent exercice.

Nous présentons à Mme Cassart et à son fils M. Claude Cassart l'expression de nos plus vives condoléances.

# La Vie universitaire à Liège

## L'Université

### In Memoriam : Raymond Bidlot

Le 10 février dernier, l'Université était plongée dans une profonde consternation : nous venions d'apprendre le décès de Raymond Bidlot, éminent ingénieur et brillant professeur, qu'un tragique accident enlevait à l'affection de ses collègues et élèves, en pleine maturité, au moment où il déployait une débordante activité.

Raymond Bidlot était né à Liège, le 2 décembre 1896.

Il avait fait de brillantes études à la Faculté technique de l'Université de Liège, où il avait conquis, en 1922, le diplôme légal d'ingénieur civil des Mines.

Classé premier à l'examen de recrutement, il débuta l'année suivante comme ingénieur au Corps des Mines. Il aimait à rappeler l'heureuse influence qu'avait eue sur sa formation son séjour à l'Administration; il lui devait le souci de clarté et de précision qui caractérisait ses leçons et ses écrits; il en avait aussi conservé un profond attachement à toutes les questions qui relèvent de l'hygiène et de la sécurité des mineurs. En 1929, Raymond Bidlot sollicita son passage à la section de disponibilité du Corps des Mines, afin de pouvoir se consacrer entièrement à ses travaux scientifiques; il fut autorisé à porter successivement les titres honorifiques d'Ingénieur principal des Mines et d'Ingénieur en chef-Directeur des Mines.

Officier de réserve du Génie, Bidlot fit la campagne de 1940 comme capitaine-commandant; il fut interné de longs mois comme prisonnier de guerre. Lors de sa mise à la retraite, il fut nommé major honoraire du Génie.

Alors qu'il était étudiant, Raymond Bidlot s'était fait remarquer par sa vive intelligence et son esprit scientifique; aussi le Professeur Armand du Chesne s'empressa-t-il de l'appeler auprès de lui comme assistant des cours de Mécanique et Physique appliquées et de lui confier les répétitions de ce dernier enseignement.

Raymond Bidlot fut nommé, en 1937, chargé du cours de Théorie de l'appareillage des industries chimiques, et, en 1939, chargé du cours de Physique industrielle. Il fut promu à l'Ordinariat en 1940. Fin 1945, il



succéda à son Maître, le Professeur Armand du Chesne, pour les enseignements de la Thermodynamique, de l'Emploi des combustibles ainsi que des Chaudières, machines marines et auxiliaires.

Quelle que fût la matière qu'il devait enseigner, Bidlot excellait à mettre en évidence les idées essentielles et il initiait ses élèves à ramener toute question aux principes fondamentaux. Ingénieur et réalisateur, il n'ignorait pas l'importance des détails; s'il les écartait d'abord, c'était pour pouvoir dégager les grandes lignes de la solution idéale; puis incorporant les contingences particulières, il montrait comment un détail judicieusement étudié pouvait étayer cette solution au lieu de la déformer.

Ses élèves appréciaient la clarté et la précision de ses exposés; ils l'aimaient pour son inlassable dévouement et la bienveillance paternelle qu'il essayait vainement de dissimuler.

Qu'on me permette de rappeler ici la profonde amitié qui me liait au cher disparu; camarades d'études, nous avons fait à l'Université des carrières parallèles et nos travaux communs nous avaient fraternellement unis. M. l'Administrateur-Inspecteur Dehalu nous avait permis de collaborer à la grande œuvre des Instituts du Val-Benoît, nous chargeant d'y réaliser la centrale universitaire de chauffage et de force motrice et les installations de chauffage et de ventilation de deux instituts. Cela nous valut six années de travail ardu, de patientes recherches et de passionnantes discussions; car mon cher ami ne pouvait se contenter d'une bonne solution aux problèmes posés : il en exigeait toujours une meilleure.

En 1945, malgré les lourdes charges de son enseignement, Raymond Bidlot accepta la Direction de l'Institut d'Hygiène des Mines; il s'adonna à ses nouvelles fonctions avec le même dévouement et le même enthousiasme. Il créa de toutes pièces les remarquables laboratoires de la nouvelle institution et y donna une impulsion décisive aux recherches, coordonnant celles-ci dans les domaines de la médecine et de la technique.

L'approfondissement des mines de charbon et la mécanisation du travail posent des problèmes d'hygiène et de sécurité difficiles, pour lesquels notre économie nationale exige impérieusement une solution rapide. Principalement, il faut remédier à l'action nocive des poussières qui causent la silicose, maladie qui décime nos mineurs; il faut aussi lutter contre la chaleur et l'humidité qui rendent si pénible le travail dans les chantiers profonds. Des résultats importants sont déjà acquis dans le dépistage des maladies professionnelles et l'amélioration de l'outillage; plus spécialement, on doit à Raymond Bidlot la mise au point, dans nos mines, de l'injection d'eau avant l'abatage du charbon ainsi que la réalisation d'une installation expérimentale pour la climatisation des tailles.

Malgré sa création récente, l'Institut d'Hygiène des Mines s'est imposé à l'attention des spécialistes étrangers; son Directeur a été élu membre de l'Institution of Mining Engineers. L'Association des Ingénieurs sortis de l'École de Liège venait d'attribuer à Raymond Bidlot et à son collaborateur, l'ingénieur Pierre Ledent, le prix Harzé en reconnaissance des efforts déployés pour améliorer les conditions de travail des ouvriers mineurs.

Quand il s'agissait d'œuvres de solidarité, on ne faisait jamais vainement appel au concours effectif de Raymond Bidlot. Il était Président du Comité scientifique de la *Revue Universelle des Mines*; il représentait l'Alma Mater à la Commission des publications de la Fondation universitaire; il était aussi Commissaire de l'Association des Amis de l'Université.

Malgré ses occupations écrasantes, il avait récemment accepté de faire à notre Centre interfacultaire du Travail, le cours de Technologie de la sécurité et de l'hygiène du travail.

Raymond Bidlot trouvait encore le temps de s'intéresser passionnément aux manifestations de l'art, surtout à la musique et à la littérature; travail acharné et multiples soucis n'avaient pu altérer son charmant caractère.

Un sort aveugle l'a enlevé au moment où il comptait encore réaliser tant de grandes choses. Tous ceux qui l'ont connu conserveront le souvenir d'un collègue aimable et distingué, d'un professeur brillant et compréhensif ou d'un chef actif et bienveillant, tous le tendre souvenir d'un bel esprit et d'un grand cœur.

J'ai perdu mon meilleur ami!

J. Danze.

#### L'inauguration du Mémorial universitaire

Par suite d'un accident matériel dans l'envoi de la copie, la liste d'une série de personnalités qui avaient tenu à rehausser de leur présence la cérémonie du 14 novembre dernier a été omise dans notre compte rendu. Nous prions nos hôtes de vouloir bien nous en excuser.

Assistaient à la pieuse commémoration, parmi les invités de notre Alma Mater : M. Paul Tschoffen, Ministre d'État; Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel; Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel; M. Joseph Leclercq, Gouverneur de la Province; M. J. Baugniet, Recteur de l'Université libre de Bruxelles; Mgr Litt, Vice-Recteur de l'Université catholique de Louvain; le Colonel B. E. M. Guérin, commandant la Province; le Colonel B. E. M. Vanden Driessche, commandant *a. i.* l'École royale militaire; M. R. Mayné, Recteur de l'Institut agronomique de Gembloux; M. Bouny, Président de la Faculté polytechnique de Mons; le Lieutenant-Colonel honoraire N. Laude, Directeur de l'Institut universitaire des Territoires d'Outre-mer; le Major B. E. M. Marchand, représentant le Commandant de l'École de Guerre, le Docteur L. Goffinet, Recteur de l'École de Médecine vétérinaire de l'État à Cureghem; M. L. Daniel-Lamazière, Consul général de France; M. J. Hogge de Lisle, Consul général de Yougoslavie; M. Paul Gruselin, Bourgmestre de Liège; Monsieur le Président du Tribunal de première instance; Monsieur le Procureur du Roi; Monsieur le Rabbin de Liège; Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats près la Cour d'Appel; Monsieur le Président du Tribunal de Commerce; Monsieur le Référénaire du Tribunal de Commerce; M. N. Dessard, membre de la Commission administrative du Patrimoine universitaire; M. P. Renotte, Echevin des Beaux-Arts; M. Schroeder, Consul de Bolivie; M. E. Philippart, Consul de l'Equateur; Monsieur le Consul de Finlande; M. Van

den Bosch de Aguilar, Consul de Grèce; M. le Comte Borroméo, Consul d'Italie; M. P. Ghilain, Consul de la Principauté de Monaco; M. A. Hanquet, Consul du Pérou; M. J. G. Nyström, Vice-Consul de Suède; M. L. Dallemagne, Vice-Consul de Norvège; Monsieur le Proviseur de l'Athénée Royal de Liège; M. L. Waha, Directeur de l'Institut supérieur de Commerce et de l'École des Hautes Études commerciales et consulaires à Liège; le R. P. Bohain, S. J., Recteur du Collège Saint-Servais; Madame la Préfète du Lycée communal Léonie de Waha.

### Une proposition de loi sur l'accès à certaines fonctions dans l'enseignement des humanités

Une proposition de loi a été déposée le 21 décembre 1949 au Sénat. Cette proposition tend à faire admettre que « pour être nommé aux » fonctions de maître d'études ou de surveillant dans un athénée ou » dans un collège, il faut avoir subi avec succès au moins une des épreuves » soit de la candidature en philosophie et lettres, soit de la candidature » en sciences, ou être porteur d'un certificat d'études complètes d'humani- » tés ou d'un diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré » inférieur ou d'instituteur ou d'institutrice. Le Gouvernement peut déterminer » par arrêté royal, d'autres conditions à exiger des candidats ». (Documents parlementaires, Sénat, session 1949-50, n° 86 du 21 décembre 1949).

Ce texte, s'il était adopté, serait destiné à modifier le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 5 de la loi du 15 juin 1881, sur l'enseignement moyen. La modification consisterait à ouvrir l'accès de certaines fonctions dans les athénées aux porteurs d'un diplôme d'instituteur ou de régent.

Cette proposition appelle plusieurs observations.

1<sup>o</sup> Pour en comprendre la portée, il faut en examiner les rétroactes. Sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juin 1850, il fallait, aux termes de l'article 10, alinéa 3, pour être nommé aux fonctions de maître d'études ou de surveillant, être porteur du certificat d'élève universitaire ou du diplôme d'instituteur primaire. On sait qu'à l'époque, le certificat d'élève universitaire correspondait à ce qui est aujourd'hui le certificat homologué d'humanités complètes.

Par la loi du 15 juin 1881, en son article 5, alinéa 4, le législateur supprima pour les porteurs du diplôme d'instituteur le droit d'accéder aux fonctions de maître d'études ou de surveillant dans les athénées. L'exposé des motifs justifia cette modification de la manière suivante : « D'accord » avec le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, le » Gouvernement n'a jamais considéré le diplôme d'instituteur comme suffisant » que pour les fonctions de surveillant dans une école moyenne. Il y a lieu » de mettre la loi d'accord avec la jurisprudence admise ». La même disposition de la loi de 1881 ouvrit les fonctions précitées, comme par le passé, aux porteurs d'un certificat d'études complètes d'humanités et, en outre, aux jeunes gens ayant réussi au moins la première épreuve de la candidature en philosophie et lettres et de la candidature en sciences. L'exposé des motifs note en effet, que « sous l'empire de la loi du

» 20 mai 1876, les jeunes gens peuvent se présenter à l'examen de candidature sans avoir fait d'études complètes d'humanités ».

Les fonctions de maître d'études ou de surveillant dans les athénées, ont toujours en fait et, depuis 1881, en droit, été réservées à des jeunes gens qui ont eux-mêmes achevé leurs humanités ou qui ont subi avec succès la première épreuve d'un grade conduisant aux carrières d'enseignement moyen. Ces sages dispositions lient ainsi les fonctions précitées avec la connaissance du milieu d'étude des humanités ou avec l'accomplissement d'une première étape dans l'obtention d'un diplôme qui permettrait d'y enseigner.

La proposition de loi nouvelle ouvrirait ces carrières, dans l'enseignement des humanités, à des jeunes gens qui n'ont pas eux-mêmes fait d'études d'humanités, ni accompli aucune des étapes leur permettant d'y enseigner un jour.

2<sup>o</sup> La proposition de loi nouvelle, pour ouvrir l'accès des fonctions de surveillant et de maître d'études dans les athénées aux porteurs d'un diplôme d'instituteur ou de régent, se fonde sur une prétendue équivalence entre les études complètes d'humanités et les études qui conduisent au diplôme d'instituteur ou de régent. L'exposé des motifs de la proposition explique en effet : « Au point de vue de la qualité des études cependant, on ne peut estimer que celles-ci soient inférieures à celles-là ». Une fois de plus on prétendrait ainsi établir l'équivalence entre les études normales et les études d'humanités.

3<sup>o</sup> En pratique, les postes de surveillant dans les athénées sont occupés par des licenciés en philosophie et lettres et par des licenciés en sciences, qui attendent une situation d'enseignement. Cela permet aux jeunes licenciés d'exercer une activité dans l'attente d'une vacance parfois longue à se produire, et de participer, pendant ce temps, à la vie intérieure de l'enseignement moyen dans les athénées.

A l'heure actuelle précisément, il y a pléthore de licenciés en quête d'une situation dans l'enseignement moyen. Et c'est ce moment que l'on choisirait pour ouvrir les fonctions de surveillant dans les athénées à des jeunes gens qui ont accompli de tout autres études et qui ne sont en aucune manière destinés à devenir professeurs dans l'enseignement des humanités.

#### Le premier concert de la Chorale Universitaire Aux Concerts de Midi...

Qui donc disait que les étudiants liégeois sont individualistes en diable, qu'ils répugnent au coude à coude, qu'il est malaisé — sinon impossible — de les réunir pour un effort commun ? Il y a quelques mois à peine, le professeur Marcel Dubuisson conçut le projet, que d'aucuns eussent volontiers taxé d'utopie, de créer une Chorale universitaire. Le Service social de notre Université marqua tout de suite son accord, et non sous la forme de platoniques encouragements. Les autorités académiques

applaudirent, d'enthousiasme. Il fallait trouver... les choristes, et le chef. Pour le chef, on eut la main heureuse. Frédéric Anspach, professeur au Conservatoire de Liège, n'est pas seulement un grand artiste, intelligent, sensible : c'est un entraîneur. Et parce que Frédéric Anspach a réussi à insuffler aux étudiants et aux étudiantes groupés autour de son estrade cet enthousiasme qui l'anime, voici que la Chorale universitaire, en quelques semaines de travail généreux, s'est développée de telle manière que son premier contact avec le très mélomane public liégeois, au pays de Grétry et des chœurs bien chantants, ne revêtait même plus l'aspect d'une gageure. Résultat stupéfiant, si l'on songe qu'aucune notion de musique, aucune qualité de voix n'étaient requises, au point de départ.

Donc, le mercredi 1<sup>er</sup> mars, aux Concerts de Midi, près de quatre-vingts exécutants — filles et garçons — affrontaient les feux de la critique. La salle du Musée des Beaux-Arts était trop petite pour contenir la foule (850 auditeurs, au moins) qui, littéralement, s'écrasait. La présentation de cette imposante masse chorale (les jeunes filles en blouse blanche formaient, au premier plan, deux groupes du plus heureux effet) suscita, d'entrée de jeu, de vifs applaudissements. Le Recteur de l'Université, dans une de ces brillantes improvisations dont il a le secret, tint à dire sa joie de voir se réaliser, sous d'aussi prometteurs auspices, une initiative qui ne peut qu'enrichir la culture générale de nos étudiants. Il eut des mots particulièrement aimables pour l'échevin des Beaux-Arts de la ville de Liège, pour M. L. Poulet, administrateur des Concerts de Midi, pour son collègue le professeur Dubuisson, le « père spirituel » de la Chorale, pour le professeur Brull, le plus désintéressé des mécènes, et pour M. Frédéric Anspach.

Dès les premières notes du chœur « Et la gloire du Dieu d'Israël... » (n° 4 du *Messie*, de Haendel), les plus sceptiques devaient déposer les armes : sûreté de l'attaque, parfait équilibre des masses chorales, impeccable diction, justesse et ampleur des voix, tout concourait à faire, de cette première exécution en public, une véritable révélation. Après le chœur n° 22, d'une ligne mélodique si fondue, éclata le triomphe de l'« Alléluia » (n° 44). Des acclamations sans fin, des rappels saluèrent le « Loué soit Dieu » final. La Chorale universitaire avait enlevé, avec la plus grande distinction et les félicitations du jury, ses lettres patentes.

Après que le Quatuor des Concerts de Midi eut donné une interprétation nuancée à souhait du quatuor n° 13, en ré mineur, de Mozart, les universitaires revinrent sur le plateau pour chanter, tantôt avec humour, tantôt avec nostalgie, tantôt sur un rythme allégre qui allait déclencher les « bis ! », trois chansons françaises de Francis Poulenc. Et ce fut l'occasion d'une nouvelle manifestation d'enthousiasme, de la part du public décidément conquis.

De nombreux professeurs avaient tenu à apporter aux jeunes choristes et à leur talentueux chef leur sympathie. Nous avons reconnu, outre Monsieur le Recteur et Mme Henri Fredericq, Monsieur l'Administrateur-Inspecteur et Mme Paul Horion, M. et Mme Marcel Dubuisson-Brouha, le professeur Bacq et Madame, Mme Marie Delcourt, les professeurs Brull,

Baudrenghien, Germay, Legraye, Clémens, Desonay, Mlle Mottard, secrétaire du Service social universitaire. M. Renotte, échevin des Beaux-Arts, était également présent.

### ... et au Sanatorium universitaire d'Eupen

Mais, comme le recteur M. Fredericq l'avait annoncé au public des Concerts de Midi, la journée du 1<sup>er</sup> mars serait marquée par deux pierres blanches. L'après-midi, en effet, toute la Chorale et le Quatuor de Liège et l'échevin M. Renotte et des professeurs et des étudiants liégeois se transportaient à Eupen, pour aller « répéter », devant les hospitalisés du Sana universitaire, l'enchantement de Haendel, de Mozart, de Poulenc.

C'est là une autre initiative, pareillement heureuse, plus émouvante même; et il faut la porter à l'actif des étudiants liégeois. Fernand Imhauser et ses camarades de la revue *Université* ont eu tout le mérite de ce projet de belle camaraderie. Les appuis ne leur ont pas manqué, d'ailleurs. La Ville de Liège, le docteur Brull, le Service social universitaire intervenaient financièrement; M. Poulet apportait son dynamisme; la Chorale, sa jeune gloire; le Conseil culturel du Sana, ses félicitations. Et il y avait, surtout, le vœu des étudiants d'Eupen et du Dr Henry, directeur du Sana, qui souhaitaient — passionnément — cette heure de musique hebdomadaire. Car, désormais, si les astres continuent à être favorables, le Concert de Midi de Liège sera, chaque semaine, le même mercredi, le Concert de 5 heures d'Eupen.

L'inauguration du 1<sup>er</sup> mars fut une belle fête du cœur. Il y avait du soleil sur la neige du haut-pays. Trois autocars emportaient leur exubérante cargaison; et des autos. Un calicot publiait la bonne nouvelle. Jamais, même au jour du baptême officiel des locaux, le Sana universitaire ne connut pareille animation. Malades et bien portants confondus fraternisaient dans un goûter « monstre ». Il y aura peut-être eu quelques dixièmes de degré en plus à enregistrer sur telle fiche thermométrique : mais tout le profit était du côté du moral.

Sous les plafonds du réfectoire converti en auditorium, l'« Alléluia » de Haendel clamait la joie, les certitudes de la santé proche; le « Pillons l'orge » de Poulenc évoquait les vacances qui reviendront. Plus qu'à Liège encore, si possible, ce furent des acclamations délirantes.

Avant la séance, l'échevin des Beaux-Arts de la ville de Liège avait apporté aux étudiants d'Eupen son message de sympathie. Au nom du professeur Hacquaert, président du Conseil culturel, retenu par des conférences en Hollande, M. Desonay remercia les initiateurs, les mécènes, les organisateurs et les exécutants; il insista particulièrement sur le sens de cette manifestation de fraternité entre « ceux du dehors » et « ceux du dedans », et il se plut à relever les mérites singuliers de Frédéric Anspach. Après le concert, un étudiant d'Eupen, M. Merveille, traduisit en termes parfaits les sentiments de ses camarades; tandis qu'un choriste remettait, au nom de la jeune phalange, à Frédéric Anspach, qui part

pour le Congo où l'attendent un programme de récitals et le succès, un album d'art : *L'Agneau mystique*.

Les professeurs M. et Mme Dubuisson-Brouha, Legraye et Desonay accompagnaient les étudiants, ainsi que Mme Dekkers, secrétaire générale *a. i.* du Conseil culturel, et Mlle Mottard. Parmi les invités du Dr Henry, on notait le Commissaire d'arrondissement M. Hoen et Mme Hoen, le doyen d'Eupen, le préfet de l'Athénée, et d'autres personnalités.

Comme le disait quelqu'un, si, en France, tout finit par des chansons, à l'Université de Liège, tout commence par des chansons... et tout finit par une amitié fervente, efficace, entre garçons et filles de chez nous.

F. D.

### Sanatorium universitaire d'Eupen

A l'initiative du professeur Dubuisson, la Chorale universitaire, que dirige avec tant de succès M. Frédéric Anspach et qui groupe d'ores et déjà près de quatre-vingts choristes, s'est rendue au Sanatorium d'Eupen pour y donner une audition à nos camarades hospitalisés. Elle était accompagnée du Quatuor de Liège. Ce concert faisait suite au Concert de Midi du mercredi 1<sup>er</sup> mars, qui fut honoré de la présence du Recteur, de plusieurs personnalités et de nombreux professeurs.

Le Conseil culturel du S. U. B. est saisi d'une proposition liégeoise qui tendrait à doter les malades d'Eupen d'un cycle annuel d'une trentaine de concerts qui seraient autant de « répliques » des Concerts de Midi. D'entrée de jeu, de généreux subsides (nous reviendrons en détail sur cette œuvre magnifique de solidarité) sont promis aux organisateurs. Les étudiants de Liège ont beaucoup fait pour déclencher le mouvement. Qu'ils en soient félicités.

## Les Facultés

### FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

#### — Les trente ans de professorat de M. A. L. Corin

Une erreur matérielle a rendu incompréhensible la lecture du dernier paragraphe de la chronique parue sous ce titre dans notre dernier bulletin (octobre-décembre 1949, p. 54-55).

Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs, et les prions de lire ainsi ce passage :

» En remerciant ceux que sa modestie nomme des « panégyristes », M. Corin tente de nous persuader qu'il n'a pas droit aux éloges qui lui ont été adressés. Mais qui donc le suivra dans cette analyse ? Qui n'y verra l'expression même de sa modestie et de sa probité, de son ironie aussi, qu'il applique à lui-même avec une rigueur implacable, tandis qu'il accorde à autrui toute sa générosité. »

### Personalia

M. Georges Dossin, professeur ordinaire, a été invité par l'Université de Leyde à faire quatre leçons (accords culturels hollando-belges).

### Conférences

M. Sechan, professeur à la Sorbonne, a fait deux conférences très goûtées sur « Misogynie et féminisme en Grèce » et sur « Protésilas, le revenant par amour ». M. Sechan a fort intéressé les étudiants par une leçon publique consacrée à la politique de Platon.

Le grand poète italien Giuseppe Ungaretti, professeur à l'Université de Rome, invité par la Faculté de Philosophie et Lettres, a entretenu un nombreux public du problème du langage chez l'écrivain contemporain. Présenté en termes excellents par M. Vivier, l'orateur avait été salué, au nom de la section liégeoise de la « Dante Alighieri », par notre collègue le professeur émérite M. Witmeur. Monsieur le Recteur a tenu à remettre personnellement à notre hôte la médaille de l'Université.

### Expositions

A l'occasion de l'Exposition Marcel Proust, organisée par la Société liégeoise d'Émulation en collaboration avec la section littéraire de l'A. P. I. A. W., et qui a connu le plus vif succès, ont été exposés dans une vitrine différents travaux (essais d'analyse textuelle, mémoires de licence et de doctorat), œuvres d'étudiants de notre section de Philologie romane.

MM. Vivier et Desonay ont présenté respectivement au public une thèse particulièrement remarquable de Lucy Van Berckel (†) sur « L'analogie chez Proust » et le travail très fin de Madeleine Peuvrate, aujourd'hui Mme L. Remacle, sur « L'aspect poétique de l'œuvre de Marcel Proust ».

Mme Marie Delcourt-Curvers a lu des pages de Proust.

### Institut Supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie

M. Charles van den Borren, professeur émérite, a été nommé Commandeur de l'Ordre d'Orange-Nassau. Il a été désigné pour faire partie du Conseil international de l'Unesco; et il a été appelé à présider la Commission d'examen des statuts et du règlement établi par la Commission préparatoire.

M. Paul Fierens fera, en mars prochain, une série de quatre conférences à l'Université d'Aix-en-Provence.

### Institut Supérieur de Sciences Pédagogiques

M. R. Piret a été nommé membre du Comité directeur de l'Association internationale de Psychotechnique.



## FACULTÉ DE DROIT

### Distinction scientifique

M. André Buttgenbach, professeur ordinaire, est titulaire belge de la Chaire Franqui 1949-1950 à la Faculté de Droit de l'Université Libre de Bruxelles. Il y fera, à partir du 6 février 1950 une série de 12 leçons sur « Le Service public et le droit administratif belge ».

Il s'est vu décerner le « Prix de la Société belge d'études et d'expansion », institué dans le but d'encourager les recherches dans le domaine des sciences sociales, politiques et économiques et conféré pour la première fois à l'intervention du Cercle des Alumni de la Fondation Universitaire.

### Personalia

M. G. Ziegler de Ziegleck, chargé de cours à la Faculté de Droit, a été admis à l'éméritat.

### Conférences de M. Petot

M. le professeur Petot de la Faculté de Droit de Paris fut invité à faire les 30 et 31 janvier derniers, deux conférences sur l'histoire du droit privé français dont il est un spécialiste éprouvé.

M. Petot avait choisi comme sujet particulier : « La formation du régime de communauté entre époux au Moyen Age ».

M. le professeur Harsin présenta, non sans esprit, le conférencier. Celui-ci répliqua avec bonhomie, faisant ressortir ses origines lorraines qui, dit-il, étaient « plus de nature à plaire aux habitants de la Principauté de Liège qu'une ascendance bourguignonne ! »

L'auditoire particulièrement attentif, put suivre, grâce à un exposé limpide, la lente formation de ce régime de communauté, qui trouve déjà ses premières origines à la période mérovingienne, pour atteindre son parfait développement dans les Coutumes d'Orléans et de Paris au 16<sup>e</sup> siècle.

A un moment où l'on met sur le métier la réforme complète du régime légal de communauté, il n'était pas inutile de constater combien profondes sont les racines de ce régime dans nos traditions sociales et juridiques.

Nous savons infiniment gré à M. le professeur Petot, qui a su nous le montrer grâce à sa très sûre érudition et à son grand sens pédagogique.

M. Dor, Doyen de la Faculté de Droit, remercia son collègue de la Faculté de Droit de Paris, et lui remit en signe de gratitude la médaille de notre Université.

### Les conférences de M. Bourdeau de Fontenay et les carrières administratives en France

M. Bourdeau de Fontenay, directeur de l'École nationale d'administration de Paris, invité par la Faculté de Droit, est venu exposer en trois conférences, les principes et les méthodes qui ont présidé à la réforme

française de 1945, relative à la formation aux carrières administratives. Un nombreux public, dans lequel on reconnaissait maints fonctionnaires belges, suivit ces conférences avec une particulière attention, justifiée par l'importance du sujet, et l'apport d'idées neuves développées par le conférencier.

Celui-ci exposa d'abord les buts de la réforme : former un cadre de fonctionnaires conscients de la mission humaine et sociale qu'ils remplissent au service de l'État, et du rôle « personnel » qu'ils ont chacun à y jouer; attentifs aux réalités qu'ils manient; ouverts à tous problèmes, même étrangers à la compétence de leur département.

Trois Institutions ont été créées à cet effet, dont chacune correspond à un stade de formation déterminé : d'abord les Instituts d'études politiques, réservés aux jeunes gens et jeunes filles ayant achevé leur baccalauréat, et qui, par une formation parallèle à celle des établissements d'enseignement supérieur, ont pour but d'initier aux fonctions administratives. L'École nationale d'Administration ensuite, accessible aux diplômés universitaires ainsi qu'aux fonctionnaires ayant au moins 5 années de pratique, qui ont subi avec succès un examen d'admission; elle prépare à toutes les hautes carrières administratives. Le Centre des hautes études administratives enfin, qui vise à réunir pour un temps, loin de leurs occupations routinières, des fonctionnaires de grade élevé, appartenant à des administrations, voire à des nationalités diverses, et à les faire réfléchir, au contact de réalités bien concrètes, à quelque grand problème.

L'originalité de ces Institutions réside notamment dans le choix des méthodes de formation, comme des épreuves de sélection ou de classement : on évite les cours théoriques « du haut d'une chaire », et les examens ne portant que sur les connaissances; on leur préfère les stages, les enquêtes, les contacts avec les hommes et les choses; et d'autre part des épreuves qui feront apparaître la personnalité tout entière du candidat.

M. Bourdeau de Fontenay termine son cycle de conférences par des considérations d'une haute inspiration, sur le sens profond du « service public », sur les devoirs qu'il implique, mais aussi sur le sens de leur dignité personnelle que doivent garder ceux qui se sont engagés à servir l'État.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### Personalia

MM. G. Duyckaerts et G. Ubaghs, chargés de cours, ont été nommés professeurs ordinaires.

M. Marcel Migeotte, chef de travaux, a été nommé correspondant de l'Académie de Coimbra (Portugal).

Il effectue actuellement, sous les auspices du F. N. R. S. et du Patrioimone de l'Université de Liège, des observations à la Station scientifique du Jungfraujoch (Suisse) en vue d'enregistrer le spectre infra-rouge du soleil à 3500 mètres d'altitude.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Distinction scientifique

Le prix du concours décennal des Sciences zoologiques, pour la cinquième période (1932-1941), a été attribué à M. H. Fredericq, recteur de l'Université de Liège, pour l'ensemble de son œuvre pendant la dite période, et notamment pour son travail : « Sommutation de deux stimuli appliqués sur le pneumogastrique cardiaque de la tortue, période réfractaire et secondaire ».

### Nominations

MM. R. Chandelle, M. Chèvremont, A. Denoël et P. Moureau ont été nommés professeurs ordinaires à la Faculté de Médecine.

### Nos hôtes

Sur la base des accords culturels franco-belges, notre Faculté a bénéficié des trois conférenciers suivants :

Le professeur Marc Aron, de la Faculté de Médecine de Strasbourg, a fait les 18 et 19 janvier, deux conférences intitulées « Action des œstrogènes sur l'hypophyse et les gonades », et « Notion de substance hormonale et artère des hormones chez les animaux et les végétaux ».

M. Doumer, professeur de Clinique médicale à la Faculté de Lille, a parlé le 9 mars du « Rôle des facteurs d'ordre fonctionnel dans l'insuffisance cardiaque ».

Le professeur R. Fabre, Doyen de la Faculté de Pharmacie de Paris, a fait à Liège une série de 5 conférences sur la Toxicologie, du 6 au 11 mars, et 5 conférences sur l'Hygiène industrielle, du 20 au 26 mars.

Le professeur de Hevesy, Prix Nobel, titulaire d'une chaire Francqui à l'Université de Gand, a été l'hôte de la Faculté de Médecine de Liège du 17 au 20 mars et a parlé de « Quelques applications des indicateurs radioactifs en biochimie ».

Le 2 mars, le professeur E. G. Butler a donné une conférence sur « Influence of nerves on regenerative activity in Amphibians ».

## FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

### Personalia

M. D. Jacovleff, professeur ordinaire, a été admis à l'éméritat.

M. André Marchal est nommé chargé de cours à la Faculté des Sciences appliquées en remplacement de feu M. le professeur Laviolette. Il est chargé de faire le cours d'exploitation des chemins de fer.

MM. E. Bodart, P. Lambert et C. Massonnet, chargés de cours à la Faculté, ont été nommés professeurs ordinaires à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1950.

M. F. Campus a reçu le prix triennal François Coignet de la Société des Ingénieurs civils de France.

M. M. Legraye a été nommé membre du Conseil de Perfectionnement de l'Enseignement supérieur.

## CENTRES INTERFACULTAIRES

### Centre Interfacultaire d'Études Coloniales

M. M. Legraye, professeur à l'Université de Liège, vice-président de l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale, vient d'être nommé président de la Commission consultative de la géologie coloniale.

Cette Commission est chargée de coordonner et de diriger l'activité du service géologique de la colonie, ainsi que de faire connaître, en un rapport éventuel, son avis sur toute question de son ressort qui lui serait soumise par le Ministre des Colonies.

C'est cette Commission qui déterminera, notamment, les zones à explorer au Congo, ainsi que les procédés à utiliser à cet effet. La mise en œuvre de ces directives est ensuite confiée au service géologique de la colonie, qui procède à l'étude des sols dans les régions délimitées, ainsi d'ailleurs qu'à la surveillance des mines.

\* \* \*

Les noms et adresses des ingénieurs sortis de l'Université de Liège et résidant actuellement au Congo belge (au nombre de 89) figurent au fichier du Centre Interfacultaire d'Études Coloniales.

\* \* \*

La bibliothèque de l'Université possède une très belle collection de pièces congolaises : armes, outils, parures, poteries, vanneries, fétiches, etc.

Cette collection fut offerte le 28 juin 1944 par les héritiers du professeur Charles Firket pour être placée, suivant les vœux du professeur, dans la salle des professeurs de la bibliothèque. Actuellement, elle est exposée dans les vitrines de la Wittert en attendant de pouvoir être mise en bonne place dans de nouveaux locaux.

Ces objets très intéressants furent récoltés au Congo à partir de 1890. La collection Firket compte : 136 armes, 23 instruments de musique et accessoires, 22 trophées de chasse et 120 objets divers. Le catalogue de la collection paraîtra cette année.

Le musée de la bibliothèque est ouvert tous les jeudis après-midi; mais sur demande, il est accessible tous les autres jours et de préférence l'après-midi (sauf le samedi et le dimanche).

Nous nous plaçons à attirer l'attention sur cette collection qui, dans un grand centre universitaire où l'on s'intéresse beaucoup aux questions

coloniales, permet à nos étudiants d'avoir une belle vue de l'art congolais.

\* \* \*

M. Van den Bergh, directeur en Afrique de l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale, a passé la journée du mercredi 15 février 1950 à l'Université de Liège.

Le matin il a fait, dans la salle des Professeurs, devant des membres du personnel enseignant et scientifique, un exposé sur l'organisation, les buts et les méthodes de travail de l'I. R. S. A. C. Cet exposé a été suivi par un échange de vue.

L'après-midi, M. Van den Bergh a visité le laboratoire de géologie appliquée, l'Institut de photogrammétrie, certains laboratoires de chimie et de biologie, l'Institut de zoologie et celui de botanique.

Le Centre Interfacultaire d'Études Coloniales de l'Université s'est offert comme agent de liaison entre l'I. R. S. A. C. et les laboratoires universitaires.

## Bibliothèque Centrale

### Rééquipement de la Bibliothèque

La réouverture des locaux de la Bibliothèque n'a constitué qu'une première étape vers la reprise normale de son activité.

Celle-ci reste cependant conditionnée par 3 facteurs indissolubles : l'accessibilité de toutes les Collections, la réparation des ouvrages abîmés et le remplacement de ceux qui ont été détruits, la présence du personnel nécessaire pour l'exploitation rationnelle d'une grande Bibliothèque scientifique universitaire.

Grâce à la générosité du Patrimoine de l'Université, le travail de remise en place des ouvrages sauvés des sous-sols de l'ancienne banque liégeoise en septembre 1944 et empilés depuis lors dans un autre sous-sol, a pu être entrepris par une équipe de six hommes dont 3 étudiants.

À l'intervention du Recteur, M. le Professeur H. Fredericq, le Conseil d'Administration de la Fondation Francqui, ému par la gravité d'une situation qui paraissait sans issue, décida au cours de sa séance du 9 février dernier, d'attribuer un prêt de 100.000 francs au Patrimoine de l'Université pour lui permettre de poursuivre l'œuvre entreprise.

Ma plus vive reconnaissance va à ces deux organismes pour leur action aussi généreuse qu'opportune.

Le reclassement sera terminé dans les prochains mois. C'est à ce moment seulement que la Bibliothèque pourra dénombrer ses pertes et entreprendre la reconstitution de son Patrimoine.

D'autre part, un crédit important mis à ma disposition par M. l'Administrateur-Inspecteur, le Professeur P. Horion, m'a permis d'achever l'équipement de notre laboratoire de photographie.

Nous possédons maintenant, grâce à ce crédit, deux appareils de haute précision : le « Microjumma » pour la prise de vue des microfilms, et l'agrandisseur Kodak conçu pour les négatifs de petit format.

En outre, divers appareils de moindre importance et une installation de développement et de séchage viennent compléter heureusement notre laboratoire.

J. Gobeaux-Thonet.

#### Personalia

Mme J. Gobeaux-Thonet, Bibliothécaire en chef, est nommée Présidente de l'Association des Conservateurs d'Archives, de Bibliothèques et de Musées (section Bibliothèques) pour les années 1950 et 1951.

Mme E. Sauvenier-Goffin, Bibliothécaire-bibliographe, a défendu publiquement une thèse sur la stabilité dynamique et la stabilité vibrationnelle des naines blanches, et a obtenu le titre de Docteur en Sciences, groupe des Sciences mathématiques, avec la plus grande distinction.

---

# La Vie universitaire en Belgique

## Université de Gand

**Promotions.** — Le rang de professeur à titre honorifique est accordé à M. C. J. Van Houdt, chargé de cours à la Faculté de Droit. M. Fr. Amerijckx, chargé de cours à la Faculté de Droit, est nommé professeur ordinaire à la Faculté précitée. MM. F. Bosch, W. Soete et H. Vuylsteke, chargés de cours à la Faculté des Sciences, sont nommés professeurs ordinaires à la Faculté précitée. MM. A. Henry et R. Plancke, chargés de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres, sont nommés professeurs ordinaires à la Faculté précitée. M. H. Uyttersprot, chargé de cours à la Faculté de Philosophie et Lettres, est chargé de faire, indépendamment de ses autres attributions, le cours d'« Histoire approfondie de la littérature allemande » à l'Institut supérieur d'histoire de l'art et d'archéologie, en remplacement de M. Foncke, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres, qui en est déchargé à sa demande.

**Distinction scientifiques.** — Est approuvée l'élection faite par l'Académie royale flamande de Langue et de Littérature, du professeur Frank Baur, vice-directeur sortant, en qualité de directeur. Celui-ci a été également élu président du Comité de gestion du Fonds National de la Littérature, tandis que le professeur F. de Backer en était élu membre.

Le mandat de M. L. Lebeer, en qualité de membre de la Commission administrative du Patrimoine de la Bibliothèque royale de Belgique, a été renouvelé.

Le professeur V. Van Straelen, directeur de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, a été élu président de la Commission administrative du Patrimoine de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique et membre de la Commission administrative de l'Académie royale de Belgique.

Le professeur P. De Backer a été élu premier vice-président du bureau d'administration de l'Académie royale flamande de Médecine de Belgique.

Le professeur J. Haesaert a été élu secrétaire permanent du bureau d'administration de l'Académie royale flamande des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique, tandis que les professeurs L. Fredericq, F. Vande Mueren, R. Ruysen et D. Roggen en étaient élus membres.

Le professeur R. Foncke a été élu membre de l'Académie royale de Langue et de Littérature.

Dans le cadre des relations franco-belges, le professeur M. Piron a été invité par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Paris, à donner un cours à la Sorbonne.

## Université de Bruxelles

**Nominations dans le personnel enseignant.** — *A la Faculté de Philosophie et Lettres*, MM. Ch. Picard et R. Pettazzoni ont été nommés Docteurs *honoris causa* de l'Université. Mme J. Goedert-Croissant, chargée de cours, a été nommée titulaire du cours d'« Explications de textes philosophiques de l'Antiquité ». Le cours de « Géographie humaine » (2<sup>e</sup> licence en histoire à la Faculté de Philosophie et Lettres et 1<sup>re</sup> licence en sciences géographiques à la Faculté des Sciences) a été confié à M. le professeur P. Gourou.

*A la Faculté des Sciences*, M. le chargé de cours R. Defay a été chargé du cours de « Tension superficielle et adsorption » (cours à option de la licence spéciale en chimie-physique).

*A la Faculté de Médecine et de Pharmacie*, M. le professeur honoraire J. Schwetz a été prié de poursuivre au cours de la présente année académique, l'enseignement de la « Parasitologie spéciale ». M. R. Bourg, professeur ordinaire et M. J. L. Wodon, chargé de cours, ont été chargés de la suppléance de M. le professeur J. Snoeck, en congé. M. J. Van Riel a été nommé chargé de cours pour l'enseignement « Pratiques de bactériologie tropicale, y compris les spirochètoses et les viroses » (grade de médecin hygiéniste).

*A la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques*, M. le professeur P. De Groote a été chargé du cours « Régime économique de la Belgique ». M. le professeur S. Chlepner a été nommé titulaire du cours de « Problèmes de l'Économie collective ». M. J. Van Riel a été chargé du cours « Éléments d'hygiène coloniale » avec le titre de chargé de cours. M. E. S. Kirschen a été chargé du cours de « Théorie du commerce international » en qualité de chargé de cours.

*A l'École des Sciences de l'Éducation*, la partie du cours d'étude générale et spéciale des professions, intitulée « Introduction à l'étude des professions », a été confiée à M. le professeur Ombredane, tandis que la partie intitulée « Étude physiopathologique des professions » a été confiée à M. H. Bastenier, en qualité de chargé de cours. Le cours d'« Introduction anatomique morphogénétique à la psychologie » a été confié à M. le professeur J. Pasteels, en qualité de suppléant de M. le professeur Dalcq. Le cours d'« Histoire et Méthodologie de la Psychologie » a été confié à M. le professeur R. Nyssen. Le cours de « Psychologie sociale » a été



confié à Mlle A. Racine, professeur extraordinaire. Le cours de « Psychologie différentielle (2<sup>e</sup> partie) » et les exercices pratiques et démonstrations de psychologie différentielle ont été confiés à M. le professeur Ombredane.

Tous les enseignements susnommés ressortissent à la section des sciences psychologiques.

*A la Faculté des Sciences appliquées*, M. A. Letroye a été nommé titulaire des cours de « Topographie et Métrophotographie » et « Compléments de Topographie et de Géodésie », avec le titre de professeur extraordinaire. Le mandat de M. L. Gottignies, chargé de cours à la Faculté des Sciences appliquées a été renouvelé. MM. les professeurs E. Lahaye et J. Van Mieghem et M. le chargé de cours R. De Bever ont été désignés comme directeurs du séminaire de mécanique analytique en plus de M. le professeur van den Dungen, sur proposition de celui-ci. Le mandat de M. L. D'Haenens, professeur extraordinaire à l'Institut des Télécommunications et d'Acoustique, a été renouvelé.

**Enseignement et recherche.** — Le libellé du cours de « Médecine tropicale » (grade de médecin hygiéniste) a été modifié en « Pratique de la bactériologie tropicale y compris les spirochètoses et les viroses ».

Un institut des Constructions civiles a été créé à la Faculté des Sciences Appliquées. Il groupe : le laboratoire d'essais des matériaux pierreux; le laboratoire de photoélasticité; la salle de travaux de graphostatique, résistance des matériaux et stabilité des constructions; la salle des travaux du génie civil; la salle des travaux d'architecture; la salle des travaux de constructions industrielles; la salle des travaux de l'art de l'ingénieur municipal; le musée des constructions. La gestion de cet Institut a été confiée pour un an, à un Comité composé de MM. Baes, Desprets et Van de Perre. La présidence du Comité de direction est assurée par M. Desprets.

**Chaire Francqui.** — M. André Buttgenbach, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Liège, titulaire belge de la Chaire Francqui 1949-50 à l'U. L. B., a fait le lundi 6 février 1950, à 11 heures, à la Faculté de Droit, la leçon d'ouverture du cours sur « Le Service Public et le Droit administratif belge ».

**Cours de perfectionnement.** — La Faculté des Sciences appliquées de l'U. L. B. organise un cours de perfectionnement pour ingénieurs, ayant pour sujet « Le pétrole ». Ce cours comportera neuf exposés qui auront lieu les 8, 15, 22 et 29 mars 1950 dans l'auditoire de chimie de l'École Polytechnique.

Un cours de perfectionnement pour médecins, organisé par les agrégés, sous les auspices de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de l'Université Libre de Bruxelles, aura lieu les dimanches 19 et 26 mars et 2 avril 1950, à l'auditoire de l'Institut Bordet. Il portera sur divers problèmes d'actualité relatifs au Cancer.

## Les Fondations de la rue d'Egmont

### Le Cercle des « Alumni » de la Fondation Universitaire et le Prix de la Société Belge d'Études et d'Expansion

Le 5 mars dernier, les « Alumni » se sont réunis à Bruxelles pour entendre proclamer le lauréat du Prix institué en 1949 par la Société Belge d'Études et d'Expansion « dans le but d'encourager les recherches dans le domaine des sciences sociales, politiques et économiques ».

C'est, en effet, au Cercle des « Alumni » que l'importante association liégeoise a confié l'honneur et la charge de départager les candidats.

Ceux-ci étaient au nombre de sept, dont le substantiel rapport du Jury, publié dans la revue « Alumni », avait mis en relief les titres divers.

Suivant le rite traditionnel, le Président du Jury, M. le professeur Harsin proclama le nom du lauréat : André Buttgenbach, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Liège, lequel fut accueilli par de vigoureux applaudissements.

En un discours d'une belle venue, M. E. J. Prost, Secrétaire Général de la S. B. E. E., exprima ses chaleureuses félicitations à l'adresse de notre collègue et, en termes extrêmement flatteurs, pria le Cercle des « Alumni » de lui continuer son concours pour l'attribution du Prix dans les prochaines années.

La réunion se poursuit par une conférence de M. Albert De Smaele, Ingénieur A. I. Lg., Commissaire du Gouvernement belge près l'Autorité interalliée de la Ruhr, sur les « Données de l'Économie Européenne ». L'Assemblée, qui avait écouté avec une attention soutenue ce magistral exposé, fit au sympathique conférencier un succès mérité.

Après le déjeuner, servi dans les salons de la Fondation, M. De Smaele eut à subir l'assaut de questions nombreuses et variées; il y répondit avec sa complaisance coutumière et avec un accent de conviction du meilleur aloi.

Et chacun s'en retourna satisfait... et un peu rêveur.

G. F.

## Congrès National des Sciences

### Le troisième Congrès National des Sciences et l'Exposition d'appareils scientifiques belges

La Fédération Belge des Sociétés Scientifiques organise, en 1950, du 30 mai au 3 juin, le 3<sup>e</sup> Congrès National des Sciences.

La troisième session de ces Congrès quinquennaux, dont la première eut lieu en 1930, devait se tenir à Liège, en septembre 1940, sous la présidence de M. Ch. Hanocq, président, à l'époque, de la Fédération, ingénieur A. I. Lg., professeur à la Faculté des Sciences Appliquées de l'Université de Liège.

Au début de mai 1940, le Comité d'Honneur et les Bureaux des diverses sections étaient constitués et un grand nombre de mémoires étaient déjà annoncés.

Les Congrès qui auraient dû avoir lieu en 1940 et en 1945 ne purent tenir leurs assises et c'est pourquoi 1950 sera l'année du 3<sup>e</sup> et non du 5<sup>e</sup> Congrès National des Sciences.

Les mémoires présentés au Congrès de 1935, au nombre de 239, furent réunis en deux volumes comptant 1600 pages et le nombre de ceux qui furent présentés par les membres des personnels enseignant et scientifique de l'Université de Liège, ainsi que par ceux qui furent les élèves de cette institution, dépassa le tiers de ce nombre.

A l'occasion de chacun des deux précédents Congrès, deux médailles en bronze furent frappées, à l'effigie de S. Stevin en 1930; à l'effigie de Mercator, en 1935.

Le Congrès de 1950, placé sous la présidence d'Honneur de M. le professeur baron Ch. de la Vallée-Poussin, est présidé par M. F. Moreau, astronome à l'Observatoire royal de Belgique, président de la Fédération belge des Sociétés Scientifiques.

Ce 3<sup>e</sup> Congrès, qui tiendra ses assises dans les locaux de l'Université Libre de Bruxelles et sera ouvert, en séance académique, au Palais des Académies, comprend les sections suivantes : 1) Histoire des Sciences; 2) Mathématiques; 3) Astronomie; 4) Physique; 5) Chimie; 6) Géodésie, Géophysique, Hydrologie, Photogrammétrie, Météorologie; 7) Géologie, Paléontologie, Minéralogie; 8) Sciences Géographiques; 9) Botanique; 10) Zoologie; 11) Biologie; 12) Anthropologie; 13) Sciences Médicales et Chirurgicales; 14) Sciences Appliquées, qui se subdivisent en sous-sections, quand il convient, et dont les Bureaux, à l'heure présente, sont déjà constitués.

Les comptes rendus du Congrès seront publiés en quatorze fascicules (un par section) et une médaille en bronze, à l'effigie du botaniste-médecin malinois Rembert-Dodonée (né en 1517) sera frappée (module : 60 mm.).

Chaque communication, qui devra être l'exposé succinct d'un travail inédit et original, ne pourra compter plus de 22.000 caractères et intervalles.

Le Congrès groupe des membres protecteurs, des membres effectifs et des membres adhérents.

Les membres protecteurs sont, soit des personnes s'inscrivant chacune en son nom propre, soit des groupements de personnes (organismes, sociétés,...); ils payent : 1000 frs minimum pour les personnes, 5000 frs minimum pour les groupements.

Les membres effectifs sont des personnes ou des institutions; ils payent une cotisation d'au moins 250 frs.

Les membres adhérents payent une cotisation d'au moins 100 frs.

En vue de permettre aux jeunes chercheurs de participer activement aux travaux du Congrès et pour répondre aux vœux exprimés à l'Assemblée générale de la F. B. S. S., en sa séance du 20 octobre 1949, il a été décidé d'étendre aux membres adhérents la faculté de présenter une communication au Congrès sans devoir, pour cela, prendre l'inscription

au titre de membre effectif, comme il était prévu pour les sessions antérieures.

Les membres protecteurs recevront toutes les publications du Congrès et les membres effectifs celles d'une section à leur choix, ou plusieurs selon l'importance des publications.

Tous les auteurs de communication recevront 50 tirés à part de leur mémoire.

La médaille en bronze sera offerte à tous les membres du Congrès, dont la cotisation sera, au moins, de 250 frs.

L'inscription au Congrès se prend en versant sa cotisation au C. C. P. n<sup>o</sup> 2309.31 du Congrès National des Sciences, 24, rue Elise Grandprez à Liège.

En même temps que le Congrès, mais pour une durée quelque peu plus importante (30 mai-18 juin), est organisée une Exposition d'appareils scientifiques construits en Belgique.

Cette exposition, qui se tiendra rue Belliard, 58, à Bruxelles, dans des locaux mis à la disposition du Comité d'Organisation du Congrès, par le Commissariat Général du Gouvernement aux Expositions du Travail et le Commissariat Général à la Promotion du Travail, qui lui accordent leur patronage.

Cette exposition n'est pas ouverte uniquement aux firmes commerciales ou industrielles belges; nous souhaitons aussi y voir figurer des appareils construits dans les laboratoires privés et dans nos Instituts scientifiques, pour autant que ces appareils aient un caractère de nouveauté, de précision, d'originalité, qui puisse stimuler l'industrie scientifique du Pays.

Pour ce qui concerne le Congrès proprement dit, des renseignements peuvent être demandés à M. R. Debever, chargé de cours à l'U. L. B., secrétaire général du Congrès, 46, chaussée de Helmet, Bruxelles 3, et à M. Cyp. Demars, ingénieur A. I. Lg., chef de travaux à l'Université de Liège, secrétaire scientifique du Congrès, 24, rue Elise Grandprez à Liège.

Pour l'exposition, s'adresser à M. H. Michel, ingénieur, 54, rue de Tenbosch à Bruxelles.

Comme nous le rappelons plus avant, le nombre des mémoires présentés par les Universitaires liégeois au Congrès National des Sciences de 1935 avait été particulièrement important.

Nous souhaitons et espérons qu'il en sera en 1950 comme en 1935, pour cette grande manifestation de la Science belge que sera le 3<sup>e</sup> Congrès National des Sciences.

Cyp. Demars.

# La Vie universitaire dans le Monde

---

## Universitas Belgica

### Section belge de l'I. A. U. P. L.

Une troisième journée d'études, commune à l'enseignement moyen et à l'enseignement supérieur, aura lieu le dimanche 26 mars prochain à la Cité estudiantine, 22, avenue Paul Héger, à 10 h. du matin. Elle sera consacrée à « l'enseignement moyen et la recherche scientifique au Congo belge ». Une série de 6 rapports émanant de personnalités ayant toutes l'expérience de l'activité coloniale seront présentés et discutés.

Un déjeuner en commun sera organisé. Les invitations seront lancées incessamment. Dès à présent, tous les collègues de l'enseignement supérieur et moyen que ces problèmes intéressent peuvent envoyer leur adhésion au Secrétaire général, 65, avenue de Floréal, Uccle.

## L'Université dans la presse et dans les livres

---

Ferdinand DIERKENS, *Les études universitaires américaines*, in *Alumni*, n° 1-2, février 1950, p. 126-132. — En quelques traits concis et vigoureux, l'auteur établit un parallèle entre les études universitaires en Europe occidentale et aux États-Unis. Quant à leur but d'abord : d'une part, on cherche à former l'« honnête homme », dont la culture profondément humaniste est imprégnée des réminiscences d'un riche passé; d'autre part, le « pionnier », tout entier tourné vers l'avenir et la vie pratique. Quant aux manières de raisonner ensuite : tendance à la synthèse et à l'abstraction d'un côté; esprit analytique et pragmatique de l'autre. Quant aux résultats enfin : la spécialisation des connaissances en Amérique contraste avec leur répartition sur un nombre étendu de disciplines en « Occident ». L'auteur souligne cette constatation d'un graphique suggestif, et remarque qu'« un grand pays peut se payer le luxe d'avoir des citoyens fortement spécialisés... qui trouveront aisément de quoi se caser, vu les nombreux débouchés qui s'y présentent sans cesse ». En concluant, M. Dierkens se demande si la spécialisation intensive des études est un bien ou un mal.

---

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL .....	1
L'organisation des études de sciences économiques à la Faculté de Droit de Liège, par M. R. CLEMENS, professeur à la Faculté de Droit .....	3
Les jeunes filles à l'Université de Liège et la carrière des diplômés. Enquête relative aux étudiantes des années 1920-21 à 1947-48, par Mlle M. CAPELLE, auxiliaire sociale .....	9
<b>La Vie de notre Association</b>	
La mort du professeur Bidlot .....	65
L'Assemblée générale statutaire de 1950 .....	65
Mouvement des membres et cotisations de 1950 .....	66
Prix des « Amis de l'Université de Liège » .....	66
Réunion d'information sur les « carrières universitaires au Congo » .....	66
Création d'un centre de documentation et de renseignements sur les carrières universitaires .....	68
L'Association congolaise des Anciens Étudiants de l'Université de Liège en deuil .....	69
<b>La Vie universitaire à Liège</b>	
L'UNIVERSITÉ .....	70
In memoriam : Raymond Bidlot .....	70
L'inauguration du Mémorial universitaire .....	72
Une proposition de loi sur l'accès à certaines fonctions dans l'enseignement des humanités .....	73
Le premier concert de la chorale universitaire .....	74
Sanatorium universitaire d'Eupen .....	77
LES FACULTÉS .....	77
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES .....	77
Les trente ans de professorat de M. A. L. Corin .....	77
Personalia .....	78
Conférences .....	78
Expositions .....	78
Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie .....	78
Institut supérieur des Sciences pédagogiques .....	78

FACULTÉ DE DROIT .....	79
Distinction scientifique.....	79
Personalia .....	79
Conférences de M. Petot .....	79
Les conférences des M. Bourdeau de Fontenay et les carrières administratives en France .....	79
FACULTÉ DES SCIENCES.....	80
Personalia .....	80
FACULTÉ DE MÉDECINE .....	81
Distinction scientifique .....	81
Nominations .....	81
Nos hôtes .....	81
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES .....	81
Personalia .....	81
CENTRES INTERFACULTAIRES .....	82
Centre interfacultaire d'Études coloniales .....	82
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE .....	83
Rééquipement de la Bibliothèque .....	83
Personalia .....	84

### La Vie universitaire en Belgique

UNIVERSITÉ DE GAND .....	85
UNIVERSITÉ DE BRUXELLES .....	86
LES FONDATIONS DE LA RUE D'EGMONT.....	88
Le cercle des « Alumni » de la Fondation universitaire et le Prix de la Société belge d'Études et d'Expansion .....	88
CONGRÈS NATIONAL DES SCIENCES .....	88

### La Vie universitaire dans le Monde

UNIVERSITAS BELGICA. Section belge de l'I. A. U. P. L. ....	91
---	----

### L'Université dans la presse et dans les livres

F. DIERKENS. — Les études universitaires américaines .....	92
--	----



L'intellectuel qui veut vivre avec son temps,  
Et être au fait de l'actualité économique et sociale,  
Dans tous ses aspects,

lit

# **INDUSTRIE**

---

---

La revue de documentation et de culture  
de l'honnête homme d'aujourd'hui.

Chaque mois, des études substantielles et un panorama de la  
vie économique, sociale, financière, commerciale, en Belgique,  
au Congo et dans le monde.

**Le numéro : 45 frs**

L'ABONNEMENT : 500 frs l'an, à verser au C.C.P. 282.48 de la FÉDÉRATION  
DES INDUSTRIES BELGES, 33, rue Ducale, BRUXELLES.

*Meubles métalliques*

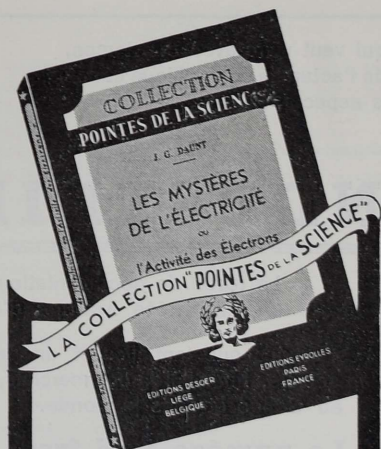
# **METALCUB**

---

---

118, rue de Tilleur, 118  
ST-NICOLAS — LIÈGE

~~~~~ Téléphone: 43.20.22 ~~~~~



### *Tout homme cultivé...*

aspire à être documenté  
sur les conquêtes émouvantes  
de la science moderne.

Les pointes avancées dans l'inconnu  
mystérieux qui nous entoure sont  
exposées ici en termes familiers par  
les savants de toutes nationalités.

#### OUVRAGES PARUS :

**1) LES MYSTÈRES DE L'ÉLECTRICITÉ**  
par J. G. DAUNT

Electricité, magnétisme, radio, radar, micro-  
scope électronique, etc.

**2) MOLÉCULES CONTRE MICROBES**  
par E. S. DUTHIE

La chimie qui guérit.  
Perspectives d'avenir.

**3) LES FRONTIÈRES  
DE L'ASTRONOMIE**  
par D. S. EVANS

Notre Univers... Autres Univers...  
La structure grandiose du monde...

**4) DE L'OPIMUM À LA PÉNICILLINE**  
par Trévor I. WILLIAMS

(Plantes qui guérissent.)  
Découvertes récentes.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES : 70 FRANCS

EDITIONS DESOER, LIEGE

# BANQUE COMMERCIALE DE LIÈGE

Successeur de René DENIS & Cie



Toutes les opérations de Banque

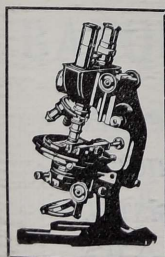


Tél. 32.19.37 - 23.76.69  
(2 lignes)

14, Place du Roi Albert

EM. & P. **BODSON** (P. & F.)

6, QUAI ST-LÉONARD - LIÈGE



**SPÉCIALISTES EN INSTRUMENTS  
DE LABORATOIRES**

AGENTS GÉNÉRAUX POUR LA BELGIQUE  
LE LUXEMBOURG ET LE CONGO BELGE

DES ATELIERS D'OPTIQUE

**C. REICHERT** A VIENNE

202 ANNÉES D'EXISTENCE

**NAGELMACKERS Fils & C<sup>o</sup>**

Société en Commandite Simple  
Maison de Banque fondée en 1747

Toutes Opérations de Banque  
Bourse et Change

Siège Social :  
LIÈGE, 32, Rue des Dominicains  
(Téléphone 653.89)

Siège de BRUXELLES :  
12, Place de Louvain  
(Téléphone 17.22.90)

Nombreuses Agences et Bureaux

LIBRAIRIE

**PAUL GOTHIER**

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune  
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES  
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES  
de Livres Anciens et d'occasion

**Organisation de Ventes Publiques**

Correspondants dans les principales  
Villes Etrangères

**Brasserie-Hôtel « Aux Blés d'Or »**

PLACE DU MARÉCHAL FOCH, 11, LIÈGE

TÉLÉPHONE : 23.28.42

Chèques Postaux : 2978.41

Reg. de Com. : Liège 13998

*CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX  
DÉGUSTATION DE VINS D'ORIGINE  
BIÈRES ARTOIS — BIÈRE AMSTEL  
APÉRITIFS DE MARQUE  
CONFORT MODERNE*

## DISQUES

JAZZ - CLASSIQUES - CHANTS

### TOURNE-DISQUES

### PHONOS

### CHANGEURS AUTOMATIQUES

PHILCO - GARRARD - THORENS  
VOIX DE SON MAITRE

### RADIO D'APPARTEMENT

PHILCO - PHILIPS - SONICLAIR  
SBR - ULTRA - HMV

### ENREGISTREURS

sur bande au fil d'acier

VENEZ AUDITIONNER  
LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

**Actor**  
100, rue Cathédrale, LIÈGE

TÉL. :  
32.38.34  
et 32.38.33

## La Vieille France

*Cadre unique  
pour*

DINERS,  
BANQUETS,  
etc.

CUISINE SOIGNÉE

OUVERTE  
LE DIMANCHE A MIDI

9, VINAVE D'ILE, 9

Téléphone 23.39.17

Pour vos OPÉRATIONS

EN BELGIQUE

et

avec l'ÉTRANGER

Adressez-vous à la

# BANQUE DE BRUXELLES

Société Anonyme

300 Sièges, Succursales et Agences dans tout le Pays

Siège de LIÈGE :

5, Rue Georges Clemenceau

VENTE ET ACHAT A CRÉDIT  
de Véhicules Automobiles, Voitures,  
Camions, Motos, Matériel Industriel,  
Matériel Agricole.

RESTAURANT

## Au Vieux Liège

dit « MAISON HAVART »

datant du XVI<sup>e</sup> siècle  
conservée dans son  
style le plus pur



S A L L E S

pour banquets et réceptions

**Spécialiste des dîners à domicile**

Ville et Province

LIBRAIRIE

## Fernand GOTHIER

MAISON FONDÉE EN 1829

11, Place du XX Août, 11

LIÈGE

Télé 23.27.76



Recherches bibliographiques  
Correspondants à l'étranger  
Fourniture rapide et soignée  
de toute commande



**Organisation de Ventes Publiques**

CATALOGUES MENSUELS

● A PRIX MARQUÉS ●

LES ÉTABLISSEMENTS

## HENKART, VAN VELSEN & LAOUREUX

Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de Francs

Siège Social : BRUXELLES, 155, Rue de Laeken

Succursales : LIÈGE, 11, Rue des Carmes

Ancienne Firme LAOUREUX et Cie

Anvers, 70, Champ Vlemminck

Gand, 30, Rue Basse des Champs

*Installations complètes de laboratoires Scientifiques ou Industriels*

APPAREILS, RÉACTIFS ET PRODUITS PURS

*Bactériologie, Physiologie, Histologie, etc.*

*Appareils de mesures électriques — Pyrométrie, Thermométrie*

APPAREILS DE TOPOGRAPHIE ET DE GÉODÉSIE

Compte-tours, Tachymètres et Tachygraphes

*Analyseurs de Co et Co<sub>2</sub> chimiques et électriques simples et enregistreurs*

*Manomètres indicateurs de vide et de pression simples et enregistreurs*

*Fours et Brûleurs « Mékers » pour usages industriels et de laboratoires*

*Machines pour essais physiques des métaux et matériaux*

Ateliers de Réparation et d'Étalonnage

Etude, devis et mise en marche par techniciens spécialistes

Tout ce qui concerne l'Enseignement à tous les degrés